Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260629-PV-171-2026-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/10/2026
Mise en ligne le : 26/10/2026

Département vie citoyenne et vie institutionnelle
Direction vie institutionnelle
Service vie des instances
Dossier suivi par Maria Costa
Tél. : 02.43.49.55.66
E-mail : maria.costa@agglo-laval.fr

N° 171

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 juin 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 23 juin 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents
Sébastien Destais, Gwénaël Poisson (à partir de 18 h 25), Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 25), Valérie Melot-Raynal, Damien Richard (à partir de 19 h 09), André Vigouroux (jusqu'à 20 h 14), Christine Nadau (à partir de 18 h 39), Patrick Péniguel, Marie-Paule Phelippot, Olivier Richefou (jusqu'à 20 h 41), Jean-Marc Chanteau, Annette Chesnel, Christian Raimbault, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Antoine Serrière, Florian Bercault, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Antoine Caplan, Claire Le Cornec, Laurent Paviot, Annabelle Monthe-Lopez, Agnès Camaréna, Jérôme Lesteven, Céline Loiseau, Roland Bouvet, Marie Er-Rafiqi, Georges Hoyaux, Katy Lemoigne, Habib Bousbih (jusqu'à 19 h 56), Nadège Davoust, Ingrid Walkowiak, Éric Paris, Geneviève Pham Sigmann, Jérôme Fortin-Stoltz, Louise Rebeyrolle-Rozel (jusqu'à 19 h 30), Gilles Mézière (jusqu'à 19 h 22), Agathe Laigle, Fabien Guittois, Stéphanie Hibon-Arthuis (à partir de 18 h 14), Thomas Brisseau (jusqu'à 19 h 50), Julie Charpentier, Tony Echelard, Jean-Pierre Thiot, Corinne Gougeon, Christian Griveau (jusqu'à 20 h 00), Patrick Pavard, Sophie Ferrié, Virginie Marsollier-Biela, Julien Brocail, Nathalie Forêt-Vettier, Vincent Paillard, Sylvie Ribault, Éric Morand, Éric Lemoine, Fabien Robin, Yannick Borde (à partir de 18 h 45), Murielle Mouloudj-Millet, Louis Michel, Éric Guérin, Olivier Barré, Benjamin Dugué et Michel Rocherullé (jusqu'à 20 h 12).

Étaient absents ou excusés
Jean-René Ladurée, Isabelle Jouault, Manel Bentefrit.

Étaient représentés
Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Valérie Melot-Raynal, Olivier Richefou a donné pouvoir à Marie-Paule Phelippot (à partir de 20 h 41), Patrice Morin a donné pouvoir à Jérôme Lesteven, Guéwen Douesneau a donné pouvoir à Agnès Camarena, Habib Bousbih a donné pouvoir à Laurent Paviot (à partir de 19 h 56), Michel Neveu a donné pouvoir à Céline Loiseau, Louise Rebeyrolle-Rozel a donné pouvoir à Jérôme Fortin-Stoltz (à partir de 19 h 30), Rihaoui Chanfi a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Samia Soultani-Vigneron a donné pouvoir à Agathe Laigle, Christian Griveau a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot (à partir de 20 h 00), Pierre Besançon a donné pouvoir à Vincent Paillard, Nelly Houssin a donné pouvoir à Murielle Mouloudj-Millet, Sophie Chauvigné a donné pouvoir à Florian Bercault.

David Moussay est représenté par Virginie Marsollier-Biela (suppléante).

Corinne Gougeon et Fabien Robin ont été désignés secrétaires de séance.

La séance débute à 18 h 06 sous la présidence de Florian Bercault.

Le quorum étant atteint avec 57 membres, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

- Approbation du procès-verbal n°170
- Compte-rendu des décisions du Président et des délibérations du bureau communautaire
- Compte-rendu des marchés publics et accords-cadres

PARTIE DÉLIBÉRATIVE : DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

QUESTIONS DU PRÉSIDENT

CC50	F. BERCAULT	Désignation d'un référent déontologue (présentation de Mme Émilie Moysan-Jeannard en visio)
CC51	F. BERCAULT	Mise en débat d'un pacte de gouvernance entre Laval Agglomération et ses communes membres
CC52	F. BERCAULT	Commissions permanentes - Modificatif
CC53	F. BERCAULT	Organismes extérieurs – Modification des représentants au sein de la Société des courses Laval Mayenne
CC54	F. BERCAULT	Désignation des représentants au sein du Comité consultatif du Quarante

RESSOURCES

CC55	I. FOUGERAY	Règlement budgétaire et financier
CC56	I. FOUGERAY	Compte de gestion du receveur – Exercice 2025
CC57	I. FOUGERAY	Compte administratif 2025 – Approbation
CC58	I. FOUGERAY	Affectation des résultats – Exercice 2025
CC59	I. FOUGERAY	Budget supplémentaire 2026
CC60	I. FOUGERAY	Admission en non-valeur des créances irrécouvrables
CC61	I. FOUGERAY	Fonds de concours aux communes (enveloppe 2024-2026) - Attribution à Saint-Pierre-la-Cour, Entrammes et Changé

CULTURE ET SPORT

CC62	C. LE CORNEC	SASP Stade Lavallois Mayenne Football Club – Avenant n° 1 à la convention de partenariat du 28 juin 2023

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CC63	T. ECHELARD	Les Cigales – Soutien exceptionnel pour l'organisation de son festival "Des cigales et des fourmis mayennaises"
CC64	J-R. LADURÉE	Accompagnement du pôle de compétitivité Atlanpole Biothérapies pour le développement de l'innovation sur des secteurs d'avenir
CC65	T. ECHELARD	Laval – Lancement de l'enquête publique préalable au déclassement d'une partie du parking situé rue du Bas des Bois

CC66	C. NADAU	Approbation des statuts de l'association Campus LIENS "Laval initiatives et enseignement supérieur"
CC67	G. POISSON	Attribution de subventions dans le cadre du projet GPEC Territoriale – Filière automobile
CC68	G. POISSON	Projet de mandat n°3 avec la SPL Laval Mayenne Aménagements pour la réalisation de la zone d'aménagement concerté du Parc Grand Ouest (PGO)
CC69	T. ECHELARD	Projet de convention de délégation de maitrise d'ouvrage et de financement entre le Conseil Départemental et Laval Agglomération relative au rétablissement de la RD131 sur la RD32 dans le cadre de la réalisation du Parc Grand Ouest sur les communes d'Argentré et de Bonchamp-lès-Laval.
CC70	T. ECHELARD	Parc Grand Ouest - Convention financière entre Laval Agglomération et Cofiroute pour la réalisation de la future passerelle en modes actifs sur l'A81
		AMÉNAGEMENT, HABITAT, MOBILITÉS, RÉNOVATION URBAINE
CC71	P. PAVARD	Composition et désignation des membres de la commission locale des sites patrimoniaux remarquables (CLSPR)
CC72	C. GOUGEON	Laval – Résiliation anticipée du traité de concession et du bail emphytéotique au profit de la SEM Laval Mayenne Aménagements concernant le site Murat
CC73	P. PAVARD	Débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme
CC74	P. PAVARD	Modification de droit commun n°3 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays de Loiron - Approbation
CC75	P. PAVARD	Déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Laval Agglomération - Approbation
CC76	P. PAVARD	Désignation du représentant de Laval Agglomération au sein de la Fédération nationale des schémas de cohérence territoriale
CC77	C. GOUGEON	Programme locale de l'habitat – Règlement d'aides à la requalification innovante de l'habitat social – Mise à jour
CC78	J. BROCAIL	Règlements des services des TUL – Modification du règlement du service scolaire
CC79	J. BROCAIL	Ajout d'un tarif d'amende applicable sur le réseau des TUL
CC80	J. BROCAIL	Services à la mobilité – Choc des mobilités - Ajout d'un tarif de location des VELA pour les étudiants et validation de la gratuité du réseau le mercredi
		TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES ET ÉCOLOGIQUES
CC81	S. DESTAIS	Fixation du montant de la redevance spéciale 2026
CC82	N. DAVOUST	Modification des statuts des deux régies à autonomie financière pour la gestion et l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement
CC83	N. DAVOUST	Protocoles de fin de contrat eau et assainissement de prestation et de délégation de service public

RESSOURCES

CC84	É. PARIS	Régularisation - Emplois de maitre-nageur
CC85	É. PARIS	Régularisation - Emplois d'informaticiens
CC86	É. PARIS	Régularisation - Emploi de responsable du pôle représentation et protocole
CC87	É. PARIS	Régularisation - Emplois au sein de la direction de la communication
CC88	É. PARIS	Régularisation – Emplois de chargé d'opérations et de dessinateur
CC89	É. PARIS	Régularisation - Emplois de régisseur son et lumière
CC90	É. PARIS	Régularisation - Emploi de responsable du pôle des actions et de la médiation
CC91	É. PARIS	Régularisation - Emploi de responsable de service logistique
CC92	É. PARIS	Régularisation – Emploi de chargé de mission plan alimentaire territorial (PAT) et prévention des ressources
CC93	É. PARIS	Modification des emplois permanents de Laval Agglomération – Ajout de cadres d'emploi sur postes existants
CC94	É. PARIS	Création d'emplois permanents à temps non complet – Service des piscines
CC95	É. PARIS	Suppression et création d'emplois permanents – Conservatoire à rayonnement départemental – Rentrée de septembre 2026
CC96	É. PARIS	Création d'un emploi permanent à temps complet – Technicien de maintenance SI
CC97	É. PARIS	Création d'un emploi permanent à temps complet – Service déchetteries
CC98	É. PARIS	Création d'un emploi permanent à temps complet – Direction urbanisme et foncier - service stratégie foncière
CC99	É. PARIS	Création d'un emploi permanent à temps complet de droit privé – Direction eau - Électromécanicien
CC100	É. PARIS	Création d'un emploi permanent à temps complet de droit privé – Direction eau – Contrôleur ANC
CC101	É. PARIS	Mandat au Centre de gestion de la Mayenne pour la réalisation de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat de groupe pour la couverture du risque statutaire
CC102	É. PARIS	Protection sociale complémentaire – Volet santé – Couverture du risque santé des agents – Mandat au Centre de gestion de la Mayenne
CC103	É. PARIS	Contrats d'apprentissage
CC104	É. PARIS	Rattachement du règlement intérieur des heures supplémentaires à la délibération portant sur l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires
CC105	É. PARIS	Évolution du service commun "pilotage et transversalité du secteur solidarité et soins pour tous"
CC106	É. PARIS	Formation des élus dans le cadre de l'exercice des mandats communautaires

Florian Bercault : *Bonsoir à toutes et à tous. Je sens qu'il y a l'énergie de ce dernier conseil communautaire avant l'été, à la pause estivale. Donc je propose à Corinne Gougeon et Fabien Robin d'être secrétaires de séance, si vous le voulez bien. Vous avez pris connaissance du… Pardon, je vais commencer par appeler tout le monde.*

Il est procédé à l'appel.

- **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX N°170**

Florian Bercault : *Vous avez le procès-verbal 170. Est -ce qu'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal ? Non.*

- **COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET COMPTE-RENDU DES MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES**

Florian Bercault : *Est-ce que vous avez des remarques à formuler sur les décisions prises par le président, par le bureau ou sur les marchés conclus depuis la dernière séance ? Non plus ?*

Je vous propose donc de passer aux questions du président avec la désignation d'un référent déontologue.

QUESTIONS DU PRÉSIDENT

- **CC50 – DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE**

Rapporteur : Florian Bercault

I - Présentation de la décision

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale prévoit notamment que tout élu peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

La charte de l'élu local, pour sa part, est prévue par l'article L1111-1- du code général des collectivités territoriales et repose sur huit engagements :

1. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

2. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

8. L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Les modalités et les critères de désignation des référents déontologues sont prévus par le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

Ainsi, le référent déontologue est désigné par l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement.

Les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences. Le référent déontologue est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

À ce titre, il est proposé de désigner en tant que référent déontologue pour Laval Agglomération : Madame Émilie Moysan-Jeannard.

Le référent déontologue peut être saisi par tout membre du conseil communautaire de Laval Agglomération.
Le référent déontologue pourra être saisi directement par les élus, par voie écrite, de préférence par mail, précisant dans son objet « Saisine du référent déontologue – Nom de la collectivité - Confidentiel ».
Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.
Le référent étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires (par écrit ou à l'oral) et pourra recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

Le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. À cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures.
Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande, par écrit ou à l'oral, en fonction du souhait de l'élu concerné.
Les avis et conseils donnés par le référent déontologue demeurent consultatifs.

II - Impact budgétaire et financier

Le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité de vacation dont le montant est fixé à 80 euros par dossier traité, conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

Cette indemnité sera versée par Laval Agglomération.
Des frais éventuels de transport et d'hébergement peuvent être pris en charge en cas de besoin dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

Florian Bercault : *Comme sous le précédent mandat, et je la remercie de sa présence en visio, Madame Emilie Moysan-Jeannard, qui est bien connue de l'université, puisqu'elle est enseignante à la faculté de droit de Laval. Allez, j'ose le mot. Soyons fous, même si on est rattaché à l'université du Mans. Et donc, voilà, elle vous est proposée pour être référente déontologue. Mais je vais la laisser se présenter et nous dire quelles sont un peu les missions et le mode de saisine de la référente déontologue. N'hésitez pas, pour toute question liée au conseil communautaire et vos fonctions, à la solliciter. Je vous laisse la parole.*

Émilie Moysan-Jeannard : *Bonsoir, Monsieur le président. Alors, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les élus communautaires, je suis très heureuse d'être parmi vous. Je vous retrouve ce soir pour une rapide présentation avant le vote désignant un référent déontologue. Alors, je vous rappelle que c'est une obligation pour vous depuis la loi 3DS qui pose le droit pour les élus locaux de consulter un référent déontologue. En quoi consiste cette fonction ? Alors, il s 'agit d'aider les élus locaux à respecter la charte de l'élu local puisque l'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. L'idée, c'est de vous aider à respecter vos obligations déontologiques. C'est dans ce cadre-là que vous pouvez me consulter. En tout anonymat, impartialité, indépendance. Vous pouvez me saisir par mail, les services ont mon adresse gmail, je crois. J'ajoute qu'il ne faut pas hésiter à m'écrire. Les avis sont confidentiels, les notes anonymisées.*

Florian Bercault : *Très bien, merci. Est-ce qu'il y a des questions, remarques ? Non. N'hésitez pas à solliciter la référente déontologie. Je vous remercie de votre présence, on vous libère.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 50 / 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE

Rapporteur : Florian Bercault

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1111-1, L2121-33, L5211-1, R1111-1-A et R1111-1-B,

Considérant que la loi susvisée prévoit que tout élu peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local,

Que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences,

Que les missions de référent déontologue peuvent, notamment, être assurées par des personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci,

Considérant l'accord de la personne désignée,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Madame Émilie Moysan-Jeannard est nommée en qualité de référent déontologue des élus de Laval Agglomération, jusqu'à l'expiration du mandat 2026-2032 (prolongation éventuelle comprise).
À la demande du référent déontologue, il peut être mis fin à ses fonctions.

Article 2
Le référent déontologue peut être saisi par tout membre du conseil communautaire Laval Agglomération.
Le référent déontologue pourra être saisi directement par les élus, par voie écrite, de préférence par mail, précisant dans son objet « Saisine du référent déontologue – Nom de la collectivité - Confidentiel ».
Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.
Le référent étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires (par écrit ou à l'oral) et pourra recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

Article 3
Le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. À cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures.
Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande, par écrit ou à l'oral, en fonction du souhait de l'élu concerné.
Les avis et conseils donnés par le référent déontologue demeurent consultatifs.

Article 4
Le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité de vacation dont le montant est fixé à 80 euros par dossier traité, conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.
Cette indemnité sera versée par Laval Agglomération.
Des frais éventuels de transport et d'hébergement peuvent être pris en charge en cas de besoin dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

Article 5
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Florian Bercault : *Ensuite, donc, je vous propose de mettre en débat le pacte de gouvernance entre Laval Agglomération et ses communes membres.*

- **CC51 – MISE EN DÉBAT D'UN PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET SES COMMUNES MEMBRES**

Rapporteur : Florian Bercault

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-11-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre doit inscrire à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Le pacte de gouvernance instauré par la loi « Engagement et Proximité » promulguée le 27 décembre 2019 définit les relations entre les communes et leur intercommunalité. Ce pacte doit permettre de faciliter le dialogue, la coordination, l'association ou encore prévoir certaines délégations aux communes dans le but de renforcer les liens entre l'intercommunalité, les maires et leurs équipes.

Si l'organe délibérant décide de l'élaboration du pacte de gouvernance, il doit l'adopter dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux, après avis des conseils municipaux des communes membres rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte établi par le conseil communautaire.
La modification du pacte est soumise à la même procédure que son élaboration.

Le contenu du pacte de gouvernance est librement défini par l'intercommunalité et les communes membres. C'est ainsi que le pacte peut prévoir, selon l'article L 5211-11-2-1 du CGCT :

- les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les dispositions de l'article L. 5211-57, c'est-à-dire les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les décisions de l'EPCI dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres ;
- les conditions dans lesquelles le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut proposer de réunir la conférence des maires pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire ;
- la création de commissions spécialisées associant les maires. Le pacte détermine alors leur organisation, leur fonctionnement et leurs missions. Le pacte fixe, le cas échéant, les modalités de fonctionnement des commissions prévues à l'article L. 5211-40-1 ;
- la création de conférences territoriales des maires, selon des périmètres géographiques et des périmètres de compétences qu'il détermine. Les conférences territoriales des maires peuvent être consultées lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Les modalités de fonctionnement des conférences territoriales des maires sont déterminées par le règlement intérieur de l'organe délibérant de l'établissement public ;
- les conditions dans lesquelles l'établissement public peut, par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres ;
- les conditions dans lesquelles le président de l'établissement public peut déléguer au maire d'une commune membre l'engagement de certaines dépenses d'entretien courant d'infrastructures ou de bâtiments communautaires. Dans ce cas, le pacte fixe

également les conditions dans lesquelles le maire dispose d'une autorité fonctionnelle sur les services de l'établissement public, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de services ;
- les orientations en matière de mutualisation de services entre les services de l'établissement public et ceux des communes membres afin d'assurer une meilleure organisation des services ;
- Les objectifs à poursuivre en matière d'égale représentation des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance et des commissions de l'établissement public.

Le pacte peut également comporter à titre d'exemples des points sur :

- les principes/valeurs de la coopération intercommunale (solidarité, subsidiarité/proximité, coopération…)
- la gouvernance retenue avec la présentation des instances définies par le CGCT et des instances de consultation/concertation ainsi que la définition de leur composition et rôle
- les conditions et les modalités du conseil de développement
- les mutualisations,
- les relations financières et fiscales

Toutefois, il semble sans doute plus judicieux que ces différents points soient des documents spécifiques comme le schéma de mutualisation, le pacte financier et fiscal, le règlement intérieur du conseil communautaire.

Concernant le mandat précédent, il n'y avait pas de pacte de gouvernance mais une charte de gouvernance. L'élaboration d'une charte n'impose pas le formalisme en termes de délai et d'avis des conseils municipaux.

Florian Bercault : *Conformément au code général des collectivités territoriales, on doit se poser la question du pacte de gouvernance, qui doit être adopté dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général des différents conseils municipaux. Vous avez toutes les modalités du pacte qui pourraient être prévues selon le choix qu'on fait. Et le pacte peut comporter aussi des éléments plus différenciants selon ce sur quoi on veut préciser la relation, en matière notamment de relations fiscales et financières avec un pacte fiscal et financier, ce qu'on va plutôt faire, la mutualisation ou d'autres éléments concernant le conseil de développement. Donc la dernière fois, il n'y avait pas de pacte de gouvernance, mais plutôt une charte de gouvernance. Donc la mise en débat va être celle-ci : est-ce qu'on part sur un pacte de gouvernance ou une charte de gouvernance qui est beaucoup moins contraignante au niveau des obligations réglementaires ? Le pacte de gouvernance, on va devoir faire délibérer ensuite dans chaque commune la gouvernance communautaire. Donc ça montre que l'agglomération est bien présente et que les communes ont une voix à porter au conseil communautaire. Ou est -ce que vous préférez plutôt porter une charte de gouvernance qui là est juste une charte de bon fonctionnement entre nous qui sera simplement votée en conseil communautaire. Donc voilà ce qu'il vous est un peu proposé dans cette délibération. En tout cas, à débattre, ça a juste donné une orientation. C'est un débat. Mais peut-être que ça ne vous inspire pas entre pacte ou charte. Sinon je peux peut-être donner à main levée qui est plutôt pour quelque chose de contraignant et à faire voter dans chaque conseil. Ou plutôt quelque chose... Quoi qu'il arrive, on va élaborer quelque chose sur la gouvernance, c'est dans notre feuille de route, évidemment... Ou plutôt une charte. Je n 'ai pas d'avis très tranché. Mais il me semble que la charte sera moins contraignante pour tout le monde. Puisque si on part sur un pacte, ça veut dire qu'on va préférer une délibération que vous allez devoir passer dans chaque conseil. Donc c'est autant de minutes de passer dans vos conseils. Moi, ça ne me dérange pas de parler de l'agglo dans vos conseils. Mais je préfère qu'on parle d'agglo sur des*

sujets plutôt que la gouvernance. Ce sera à peu près les mêmes règles de fonctionnement. Et on est en train d'en débattre puisqu'on est en train de rédiger la feuille de route avec notamment la conférence des territoires, qui participent au bureau communautaire, la conférence des maires. Est-ce qu'on fait une conférence de maires cumulée avec le bureau communautaire ? C'est toutes ces questions qu'on est en train de se poser, qu'on va pouvoir déployer dans une charte de gouvernance. Donc s'il n'y a personne contre, on part plutôt sur la charte de gouvernance. On va dire que le débat a eu lieu avec beaucoup d'intensité. Et je vous remercie. On passe au sujet des commissions permanentes puisqu'il y a quelques évolutions. Ah, il faut voter, pardon. Il faut voter comme quoi il y a un débat, en fait. C'est ça, on ne vote pas sur le choix. L 'excès de formalisme tue le formalisme, mais nous aurons voté. Donc, merci pour ce débat.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 51 /2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

MISE EN DÉBAT D'UN PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET SES COMMUNES MEMBRES

Rapporteur : Florian Bercault

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-11-2,

Vu la loi "Engagement et Proximité" promulguée le 27 décembre 2019,

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 10 avril 2026,

Considérant qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, doit inscrire à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance ente les communes et l'EPCI,

Que le contenu du pacte de gouvernance est librement défini par ses membres,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le conseil communautaire prend acte de la tenue d'un débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance.

Article 2
Le conseil communautaire décide ne pas approuver l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes membres et Laval Agglomération

Article 3
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, un conseiller communautaire ayant voté contre (Virginie Marsollier-Biela).

Florian Bercault : *On passe aux commissions permanentes.*

- **CC52 – COMMISSIONS PERMANENTES – MODIFICATION**

Rapporteur : Florian Bercault

Présentation de la décision

Par délibération du conseil communautaire en date du 4 mai 2026, les commissions permanentes ont été constituées.

Gwénaël POISSON, maire de Bonchamp-lès-Laval, Éric MORAND, maire d'Olivet, et Benjamin DUGUÉ, maire de Saint-Ouën-des-Toits, ont fait part de leur souhait de quitter la commission aménagement, habitat, mobilités, rénovation urbaine.

Jean-Pierre THIOT, maire de L'Huisserie a fait part de son souhait de quitter la commission transitions environnementales et écologiques.

La commune d'Ahuillé propose Pascal MASSELIN à la commission culture et sport

La commune d'Argentré propose Marie-Hélène REAUTÉ et Élise DREUX à la commission solidarités et santé.

La commune de Changé propose Thierry BRETON à la commission aménagement, habitat, mobilités, rénovations urbaines.

La commune d'Entrammes propose Pauline CHAUVIRÉ et William POIRIER à la commission aménagement, habitat, mobilités rénovation urbaine.

La commune de Forcé propose Céline LEROY à la commission aménagement, habitat, mobilités, rénovation urbaine ; Philippe HODBERT à la commission culture et sport ; Marie BREZE à la commission transitions environnementales et écologiques ; Céline BERSON et Benjamin ODINOT à la commission solidarités et santé.

La commune du Genest-Saint-Isle propose Émilie MALOIZELLE et Sonia ROMPION à la commission développement économique, emploi, enseignement supérieur ; Tony ECHELARD, Yoann VETTIER et Clément BRIDIER à la commission aménagement, habitat, mobilités, rénovation urbaine ; Estelle GARNACHE, Sandrine RIVET et

Olivier FAUCON à la commission culture et sport ; Isabelle VEUGEOIS, Hervé BOUILLY et Jean-Noël PICOT à la commission transitions environnementales et écologiques ; Alexandra AUBRÉE, Sylvie CLÉMENT et Céline BERTRON à la commission solidarités et santé ; Tony ECHELARD, Denis VERDIÈRE et Estelle GARNACHE à la commission ressources.

La commune de Nuillé-sur-Vicoin propose Thimothée DINOMAIS et Yolande MEIGNAN à la commission développement économique, emploi, enseignement supérieur ; Anthony JOURDIN, Mathias LORIEUL et Aurélie GESLOT à la commission aménagement, habitat, mobilités, rénovation urbaine ; Sabrina SOREL, Gwendoline POMMIER et Sébastien HUMEAU à la commission culture et sport ; Mickaël HESSANT et Nathan GEMAIN à la commission transitions environnementales et écologiques ; Cécile JASLIER, Céline PICHON et Chantal LAURENDEAU à la commission solidarités et santé ; Thierry BOUBET à la commission ressources.

La commune de Parné-sur-Roc propose Linda COUSIN à la commission développement économique, emploi, enseignement supérieur et Karine LETORT à la commission ressources

La commune de Saint-Cyr-le-Gravelais propose Jean-Godefroy DESMAZIERES et Claire PATIN à la commission développement économique, emploi, enseignement supérieur ; Léo BEDOUET, Soizic CHEVALLIER, et Damien BARAIS à la commission aménagement, habitat, mobilités, rénovation urbaine ; Lisa LORET et Yannick GENDRY à la commission culture et sport ; Louis MICHEL et Maxime BRIDIER à la commission transitions environnementales et écologiques ; Fabienne FERRON et Erwan BEAUDUCEL à la commission solidarités et santé ; Géraldine BLIN à la commission ressources.

La commune de Saint-Germain-le-Fouilloux propose Morgane ROUILLON à la commission ressources.

La commune de Saint-Ouën-des-Toits propose Marie JESSEL à la commission culture et sport ; Maxime LECLAIR à la commission transitions environnementales et écologiques et Laurence BONSERGENT à la commission solidarités et santé.

Aussi, vous est-il proposé d'approuver les modifications mentionnées.

Florian Bercault : *Donc, vous avez quelques évolutions. Donc, je voudrais quand même vous les lire. Donc, Gwénaëll Poisson, maire de Bonchamps, Éric Morand, maire d'Olivet, Benjamin Dugué, maire de Saint-Ouën-des-Toits, ont fait part de leur souhait de quitter la commission aménagement, habitat, mobilités et rénovation urbaine. Jean-Pierre Thiot, maire de L'Huisserie, a fait part de son souhait de quitter la commission transitions environnementales et écologiques. La commune d'Ahuillé propose Pascal Masselin à la commission culture et sport. La commune d'Argentré propose Marie-Hélène Réauté et Élise Dreux à la commission solidarités et santé. La commune de Changé propose Thierry Breton à la commission aménagement, habitat, mobilités et rénovation urbaine. La commune d'Entrammes propose Pauline Chauviré et William Poirier à la commission aménagement, habitat, mobilités et rénovation urbaine. La commune de Forcé propose Céline Leroy à la commission aménagement, habitat, mobilités et rénovation urbaine. Philippe Hodbert à la commission culture et sport, Marie Brézé à la commission transitions environnementales et écologiques, Céline Berson et Benjamin Odinot à la commission solidarités et santé. La commune du Genest-Saint-Isle propose à Émilie Maloizelle et Sonia Rompion à la commission développement économique, emploi et enseignement supérieur, Tony Echelard, Yoann Vettier et Clément Bridier à la commission aménagement, habitat, mobilités et rénovation urbaine. Estelle Garnache, Sandrine Rivet, Olivier Faucon à la commission culture et sport, Isabelle Veugeois, Hervé Bouilly et Jean-Noël Picot à la commission transitions*

environnementales et écologiques, Alexandra Aubrée, Sylvie Clément, Céline Bertron à la commission solidarités et santé, Tony Echelard, Denis Verdière et Estelle Garnache à la commission ressources. La commune de Nuillé-sur-Vicoin propose Timothée Dinomais et Yolande Meignan à la commission développement économique, emploi et enseignement supérieur, Anthony Jourdin, Mathias Lorieul et Aurélie Geslot à la commission aménagement, habitat, mobilités et rénovation urbaine. Sabrina Sorel, Gwendoline Pommier, Sébastien Humeau à la commission culture et sport. Mickaël Hessant et Nathan Gemain à la commission transitions environnementales et écologiques, Cécile Jaslier, Céline Pichon, Chantal Laurendeau, à la commission solidarités et santé, Thierry Boubet à la commission ressources. Vous me dites s'il y a des erreurs, c'est surtout pour ça et si vous voulez rajouter du monde. La commune de Parné-sur-Roc propose Linda Cousin à la commission développement économique, emploi et enseignement supérieur, Karine Letort à la commission ressources. Côté Saint-Cyr-le-Gravelais, qui propose Jean-Godefroy Desmazières et Claire Patin à la commission développement économique, emploi et enseignement supérieur, Léo Bedouet, Soizic Chevallier et Damien Barais à la commission aménagement, habitat, mobilités et rénovation urbaine, Lisa Loret et Yannick Gendry à la commission culture et sport, Louis Michel et Maxime Bridier à la commission transitions environnementales et écologiques, Fabienne Ferron et Erwan Beauducel, à la commission solidarités santé et Géraldine Blin à la commission ressources. Concernant Saint-Germain-le-Fouilloux, qui propose Morgane Rouillon à la commission ressources. Et la commune de Saint-Ouën-des-Toits propose Marie Jessel à la commission culture et sport, Maxime Leclair à la commission transitions environnementales et écologiques et Laurence Bonsergent à la commission solidarités santé. Voilà, parce qu'il y avait des communes qui n'avaient pas transmis ou qui souhaitent faire évoluer. Il n'y a aucun souci. À chaque conseil, on peut faire évoluer les commissions. Est-ce qu'il y a des ajouts souhaités de noms de personnes ? Oui. Pardon, je ne vois pas au fond.

Éric Guérin : *Pour Saint-Germain-le-Fouilloux, Martine Guérin sur la commission solidarités et santé. Alors est-ce que c'est un oubli de notre part, peut-être.*

Florian Bercault : *C'est pour cela qu'on présente la délibération.*

Éric Guérin : *Merci.*

Florian Bercault : *Donc, on rajoute Martine Guérin. S'il n 'y a pas d'autres demandes, je vous propose de voter ces évolutions des commissions et surtout de bien transmettre les adresses mail des différents élus au service des instances pour pouvoir être convoqués aux commissions. Donc, n'hésitez pas à voter.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N 52 / 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

COMMISSIONS PERMANENTES – MODIFICATION

Rapporteur : Florian Bercault

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-22, L2121-29, L5211-1 et L5211-40-1,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 35/2026 en date 4 mai 2026 relative à la constitution des commissions permanentes,

Considérant que des changements de représentation au sein des commissions permanentes sont sollicités par les communes membres de l'EPCI,

Qu'il convient de modifier la composition de ces commissions permanentes,

Que le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, aux nominations ou aux présentations,

DÉLIBÈRE

Article 1er
La composition des commissions permanentes du conseil communautaire est modifiée tel qu'indiqué dans les tableaux ci-après.

Article 2
Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION N° 1 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

16 délégués communautaires

- Jean-René LADURÉE - Argentré
- Gwénaël POISSON – Bonchamp-lès-Laval
- Damien RICHARD - Bourgon
- Christine NADAU – Changé
- Patrick PENIGUEL - Changé
- Antoine CAPLAN - Laval
- Ingrid WALKOWIAK – Laval
- Marie-Laure LE MÉE CLAVREUL - Laval
- Roland BOUVET - Laval
- Samia SOULTANI-VIGNERON – Laval
- Tony ECHELARD – Le Genest-Saint-Isle
- Jean-Pierre THIOT – L'Huisserie
- Éric MORAND – Olivet
- Eric LEMOINE – Parné-sur-Roc
- Nelly HOUSSIN – Saint-Berthevin
- Éric GUERIN – Saint-Germain-le Fouilloux

38 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- Jean DU PUYTISON - Ahuillé
- Laurent BRISARD – Argentré
- Matthieu PERTHUE - Bonchamp-lès-Laval
- Antoine AUBRY - Bonchamp-lès-Laval
- Ludovic PLESSIS - Changé
- Pascal EUDIER – La Brûlatte
- Anne-Claire GEMIN - La Brûlatte
- Michel DELORME – La Chapelle – Anthenaise
- Romain SAUGER – Le Bourgneuf-la-Forêt
- **Emilie MALOIZELLE – Le Genest-Saint-Isle**
- **Sonia ROMPION - Le Genest-Saint-Isle**
- Emmanuel GARNIER – L'Huisserie
- Brigitte GUILLARDEAU-MARCHAND - L'Huisserie
- Chrystèle FOUCHER – Loiron-Ruillé
- Samira OHAMMOU – Louverné
- Laurence HERON – Louverné
- Julien LEGER - Louverné
- Damien LECOQ - Louvigné
- Marion HELBERT – Louvigné
- Cédric SOUFFLET – Montflours
- Véronique MORIN - Montigné-le-Brillant
- Marie-Pierre SABIN - Montigné-le-Brillant
- **Timothée DINOMAIS – Nuillé-sur-Vicoin**
- **Yolande MEIGNAN - Nuillé-sur-Vicoin**
- Stéphanie CHABIRON – Olivet
- **Linda COUSIN – Parné-sur-Roc**
- Nathalie GAIO - Port-Brillet
- Christelle ALEXANDRE – Saint-Berthevin

- Benoit PELTIER – Saint-Berthevin
- **Jean-Godefroy DESMAZIERES – Saint-Cyr-le-Gravelais**
- **Claire PATIN - Saint-Cyr-le-Gravelais**

- Manuela ALEMANY LE QUAY – Saint-Germain-le Fouilloux
- Anne BOULAIN - Saint-Jean-sur-Mayenne
- Marilyne HEMERY - Saint-Jean-sur-Mayenne
- Alexandre CHASSERIO - Saint-Jean-sur-Mayenne
- Frédéric ADAM – Saint-Ouën-des-Toits
- Thibault COLLARD – Saint-Pierre-la-Cour
- Philippe BALESTON - Soulgé-sur-Ouette

COMMISSION N° 2 – AMENAGEMENT, HABITAT, MOBILITES, RENOVATION URBAINE

19 délégués communautaires

- ~~**Gwénaël POISSON – Bonchamp-lès-Laval**~~
- André VIGOUROUX – Châlon-du-Maine
- Jean-Marc CHANTEAU - Entrammes
- Christian RAIMBAULT - La Brûlatte
- Isabelle FOUGERAY – La Chapelle - Anthenaise
- Patrice MORIN – Laval
- Jérôme FORTIN – Laval
- Guewen DOUESNEAU– Laval
- Jérôme LESTEVEN - Laval
- Fabien GUITTOIS - Laval
- **Tony ECHELARD - Le Genest-Saint-Isle**
- Corinne GOUGEON – L'Huisserie
- Christian GRIVEAU - Loiron-Ruillé
- Patrick PAVARD - Louverné
- David MOUSSAY – Louvigné
- Julien BROCAIL – Montflours
- ~~**Eric MORAND - Olivet**~~
- Fabien ROBIN – Port-Brillet
- Pierre BESANÇON – Saint-berthevin
- Murielle MOULOUDJ-MILLET – Saint-Berthevin
- Yannick BORDE – Saint-Berthevin
- ~~**Benjamin DUGUE – Saint-Ouën-des-Toits**~~

56 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- Tristan MASSOT - Ahuillé
- Michel DROCOURT - Argentré
- Gervais CHESNEAU – Argentré
- Vincent GANDON – Argentré
- Jacques PELLOQUIN - Bonchamp-lès-Laval
- William LECOQ - Bonchamp-lès-Laval
- Anthony PEJUS - Bonchamp-lès-Laval
- Sandrine BEAUGENDRE – Bourgon
- Aurélie PIEL – Châlons-du-Maine

- **Thierry BRETON - Changé**
- Frédéric DEVINEAU – Changé
- Yohan BOURD – Changé
- **Pauline CHAUVIRÉ – Entrammes**
- **William POIRIER – Entrammes**
- **Céline LEROY - Forcé**
- Dominique MAREAU – Forcé
- Stanislas PUEL – Forcé
- Alex MARIN - La Brûlatte
- Yannick BRUNEAU - Le Bourgneuf-la-Forêt
- Stéphane SABLE - Le Bourgneuf-la-Forêt
- **Yoann VETTIER - Le Genest-Saint-Isle**
- **Clément BRIDIER - Le Genest-Saint-Isle**
- Thierry HACQUES - L'Huisserie
- Emmanuel HAMON - L'Huisserie
- Olivier ROUSSEAU - Loiron-Ruillé
- Michel PLANCHENAULT - Loiron-Ruillé
- Kévin ROCHER - Loiron-Ruillé
- Philippe BOISRAME – Louverné
- Marie DURAND – Louverné
- Isabelle CHAPERON - Louvigné
- Olivier REHEL - Louvigné
- Marine LEVEQUE - Montflours
- Sandrine CLEMENT - Montigné-le-Brillant
- Jérôme SAGET - Montigné-le-Brillant
- Gérard TRAVERS - Montigné-le-Brillant
- **Anthony JOURDIN - Nuillé-sur-Vicoin**
- **Mathias LORIEUL - Nuillé-sur-Vicoin**
- **Aurélie GESLOT - Nuillé-sur-Vicoin**
- Grégory VAUDOLON – Olivet
- Brice CLEMENT – Olivet
- Sébastien ROUSSILLON – Parné-sur-Roc
- Sylvie BLIN-BLOUET – Port-Brillet
- Yvan LEFEVRE – Port-Brillet
- **Léo BEDOUET - Saint-Cyr-le-Gravelais**
- **Soizic CHEVALLIER - Saint-Cyr-le-Gravelais**
- **Damien BARAIS - Saint-Cyr-le-Gravelais**
- Sylviane LEPY – Saint-Germain-le Fouilloux
- Marcel BLANCHET - Saint-Germain-le Fouilloux
- Jean-François CHESNE - Saint-Germain-le Fouilloux
- Erwan MARMIGNON - Saint-Jean-sur-Mayenne
- Wilson COELHO - Saint-Jean-sur-Mayenne
- Sylvie VAN BOURGOGNE - Saint-Jean-sur-Mayenne
- Jérôme HOUDU – Saint-Ouën-des-Toits
- Jean-Christophe ROUSSEAU – Saint-Ouën-des-Toits
- Alexis SAUVAGE – Saint-Pierre-la-Cour
- Dominique BLANCHARD - Soulgé-sur-Ouette

COMMISSION N° 3 – CULTURE ET SPORT

7 délégués communautaires

- Fabienne LE RIDOU - Bonchamp-lès-Laval
- Claire LE CORNEC - Laval
- Céline LOISEAU – Laval
- Agnès CAMARENA – Laval
- Rihaoui CHANFI - Laval
- Stéphanie HIBON-ARTHUIS – Laval
- Benjamin DUGUÉ – Saint-Ouën-des-Toits

57 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- **Pascal MASSELIN - Ahuillé**
- Morgane LE BRECH – Argentré
- Olivier YOUINOU – Argentré
- Pascal BRICARD – Argentré
- Jérémy LEROUX - Bonchamp-lès-Laval
- Lydia BANCTEL - Bonchamp-lès-Laval
- Chantal MARCADE – Bourgon
- Marie BELOIR – Châlons-du-Maine
- Thierry DENIAU – Changé
- Corinne PERRIER – Changé
- Fermin AGUAS ROJAS – Changé
- **Philippe HODBERT - Forcé**
- Sébastien VERON - La Brûlatte
- Jérôme GARNIER - La Brûlatte
- Christophe DUTEIL - La Brûlatte
- Catherine SACAZE - La Gravelle
- Yohann FOUASSIER - Le Bourgneuf-la-Forêt
- Pierrette LEHAY - Le Bourgneuf-la-Forêt
- **Estelle GARNACHE - Le Genest-Saint-Isle**
- **Sandrine RIVET - Le Genest-Saint-Isle**
- **Olivier FAUCON - Le Genest-Saint-Isle**
- Marie-Ange MARGUERITE - L'Huisserie
- Gaëlle LE BORGNE - L'Huisserie
- Guy THUAULT - L'Huisserie
- Isabelle GROSEIL - Loiron-Ruillé
- Christina BEAUGEARD - Loiron-Ruillé
- Séverine CALLET – Louverné
- Emmanuel BROCHARD - Louverné
- Virginie MARSOLLIER-BIELA - Louvigné
- Ludovic BARBE – Louvigné
- Valérie COISNON – Montflours
- Chloé BIHAN - Montigné-le-Brillant
- Miguel MARGERIE - Montigné-le-Brillant
- **Sabrina SOREL - Nuillé-sur-Vicoin**
- **Gwendoline POMMIER - Nuillé-sur-Vicoin**
- **Sébastien HUMEAU - Nuillé-sur-Vicoin**
- Sylvain BOURGAULT – Olivet
- Nathalie CHAUDET – Olivet
- Anthony HOUDIN – Parné-sur-Roc

- Fabrice GUILLOCHIN – Parné-sur-Roc
- Vincent FOURNIER - Port-Brillet
- Régis DION - Port-Brillet
- Alexis GILLE – Saint-Berthevin
- Cécile ANGOT – Saint-Berthevin
- Franck LEROY – Saint-Berthevin
- **Lisa LORET - Saint-Cyr-le-Gravelais**
- **Yannick GENDRY - Saint-Cyr-le-Gravelais**
- Jean-Louis GEORGET - Saint-Germain-le Fouilloux
- Jérôme BESNIER - Saint-Germain-le Fouilloux
- Sébastien LEON - Saint-Jean-sur-Mayenne
- Vincent COUROUSSE - Saint-Jean-sur-Mayenne
- Eric DE LABRIOLE - Saint-Jean-sur-Mayenne
- **Marie JESSEL - Saint-Ouën-des-Toits**
- Virginie LEGROUX - Saint-Pierre-la-Cour
- Pascal LOCHARD - Saint-Pierre-la-Cour
- Valérie LEROUX - Saint-Pierre-la-Cour
- Martine PARESSANT - Soulgé-sur-Ouette

COMMISSION N° 4 – TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES ET ECOLOGIQUES

16 délégués communautaires

- Sébastien DESTAIS - Ahuillé
- Jean-Marc COIGNARD - Bonchamp-lès-Laval
- Annette CHESNEL - Forcé
- Christian RAIMBAULT - La Brûlatte
- Nicolas DEULOFEU – La Gravelle
- Geneviève PHAM SIGMANN - Laval
- Nadège DAVOUST - Laval
- Michel NEVEU - Laval
- Annabelle MONTHE-LOPEZ – Laval
- Julie CHARPENTIER - Le Bourgneuf-la-Forêt
- ~~Jean-Pierre THIOT – L'Huisserie~~
- Christian GRIVEAU - Loiron-Ruillé
- Sophie FERRIE – Louverné
- Vincent PAILLARD - Montjean
- Fabien ROBIN – Port-Brillet
- Louis MICHEL – Saint-Cyr-le-Gravelais
- Éric GUERIN - Saint-Germain-le-Fouilloux

45 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- Véronique DE CHALAIN – Ahuillé
- Antoine TETART – Argentré
- Vincent POUTEAU – Argentré
- Marie TARLEVE - Bonchamp-lès-Laval
- Maxime PERRY - Bonchamp-lès-Laval
- Laurent MADELON - Bourgon
- Judicaël AUBRY – Changé

- Philippe MENAGER – Changé
- Aline LE CLERC – Changé
- **Marie BREZE - Forcé**
- Reynald LOLLIER - La Brûlatte
- Valérie SALINGRE - La Brûlatte
- Norbert HEUZE – La Chapelle – Anthenaise
- Jean-François RAIMBAULT - Le Bourgneuf-la-Forêt
- Olivier GOYET - Le Bourgneuf-la-Forêt
- **Isabelle VEUGEOIS - Le Genest-Saint-Isle**
- **Hervé BOUILLY - Le Genest-Saint-Isle**
- **Jean-Noël PICOT - Le Genest-Saint-Isle**
- Thierry BAILLEUX- L'Huisserie
- Bruno CABANES - L'Huisserie
- Monique PORTIER - L'Huisserie
- Hervé FLEURY - Louverné
- Yvan CLAVREUL - Louvigné
- Philippe RUAULT – Louvigné
- Robert-Jan DE VINK – Montflours
- Philippe LALANDE - Montigné-le-Brillant
- Eric FOURNIER - Montigné-le-Brillant
- Jean-Luc VILFEU - Montigné-le-Brillant
- **Mickaël HESSANT - Nuillé-sur-Vicoin**
- **Nathan GEMAIN - Nuillé-sur-Vicoin**
- Corinne DE LACROIX – Olivet
- Marc PARMENTIER – Parné-sur-Roc
- Olivier DELEPINE - Port-Brillet
- Anne-Célia NIO - Port-Brillet
- Jean-Paul BALLUAIS – Saint-Berthevin
- Gérard COUTY – Saint-Berthevin
- Véronique RADUREAU – Saint-Berthevin
- **Maxime BRIDIER - Saint-Cyr-le-Gravelais**
- Morgane ROUILLON – Saint-Germain-le-Fouilloux
- Mélanie LEPAGE - Saint-Germain-le-Fouilloux
- Pierrick LANDAIS - Saint-Jean-sur-Mayenne
- Gildas LEFAIX – Saint-Ouën-des-Toits
- **Maxime LECLAIR - Saint-Ouën-des-Toits**
- Hubert LANDAIS - Saint-Pierre-la-Cour
- Emmanuel DELHOMMOIS - Soulgé-sur-Ouette

COMMISSION N° 5 – SOLIDARITES ET SANTE

7 délégués communautaires

- Marie ER-RAFIQI - Laval
- Louise REBEYROLLE-ROZEL – Laval
- Manel BENTEFRIT – Laval
- Katy LEMOIGNE - Laval
- Agathe LAIGLE – Laval
- Nathalie FORET-VETTIER – Montigné-le-Brillant
- Murielle MOULOUDJ-MILLET – Saint-Berthevin

55 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- Florianne CHELY – Ahuillé
- Céline ESPOSITO – Argentré
- **Marie-Hélène REAUTE – Argentré**
- **Elise DREUX - Argentré**
- Nathalie PINÇON - Bonchamp-lès-Laval
- Thibault BUCHARD - Bonchamp-lès-Laval
- Carine DENIS - Bonchamp-lès-Laval
- Antoine COSTA – Bourgon
- Audrey Courtin – Châlons-du-Maine
- Stéphanie FORTIN – Changé
- Lucia ODIC – Changé
- Marie-Noëlle BLOT – Changé
- **Céline BERSON – Forcé**
- **Benjamin ODINOT - Forcé**
- Nicole POIRIER - La Brûlatte
- Mélanie MINIER - La Brûlatte
- Jean-Marc BOYER - La Brûlatte
- Savéria FRANGEUL – La Chapelle – Anthenaise
- Séverine CHRÉTIEN - La Gravelle
- Maryline BAHIER DAVENNE - Le Bourgneuf-la-Forêt
- **Alexandra AUBRÉE - Le Genest-Saint-Isle**
- **Sylvie CLÉMENT - Le Genest-Saint-Isle**
- **Céline BERTRON - Le Genest-Saint-Isle**
- Anne-Marie JANVIER - L'Huisserie
- Sarah JULLIOT DE LA MORANDIÈRE - L'Huisserie
- Nadège MACKE - L'Huisserie
- Florence MARTINAT - Loiron-Ruillé
- Sylvie BLOT - Loiron-Ruillé
- Claudine RONDEAU – Louverné
- Karine POUTEAU - Louverné
- Jean-Luc LOUIS - Louvigné
- Mathilde DURAND – Louvigné
- Fabienne COULON - Montflours
- Béatrice COUSIN - Montigné-le-Brillant
- Philippe LAUDRIN - Montigné-le-Brillant
- **Cécile JASLIER - Nuillé-sur-Vicoin**
- **Céline PICHON - Nuillé-sur-Vicoin**
- **Chantal LAURENDEAU - Nuillé-sur-Vicoin**
- Marie-Paule BARBOT – Olivet
- Karine LETURGEON – Parné-sur-Roc
- Magali POUTEAU - Port-Brillet
- Nadine GASTINEAU - Port-Brillet
- Jean-Luc COMER - Port-Brillet
- Laetitia SARAIVA – Saint-Berthevin
- Dominique SILL – Saint-Berthevin
- **Fabienne FERRON - Saint-Cyr-le-Gravelais**
- **Erwan BEAUDUCEL - Saint-Cyr-le-Gravelais**
- Bérangère LOW - Saint-Germain-le-Fouilloux
- Martine GUERIN - Saint-Germain-le-Fouilloux
- Jeannine BRETON – Saint-Ouën-des-Toits
- Aurélien BALZEAU – Saint-Ouën-des-Toits
- **Laurence BONSERGENT - Saint-Ouën-des-Toits**

- Martine CHEVALIER - Saint-Pierre-la-Cour
- Michelle JAHIER - Saint-Pierre-la-Cour
- Aurore LOHEAC - Soulgé-sur-Ouette

COMMISSION N° 6 – RESSOURCES

24 délégués communautaires

- Gwénaël POISSON - Bonchamp-lès-Laval
- Valérie MELOT-RAYNAL - Bonchamp-lès-Laval
- Damien RICHARD – Bourgon
- André VIGOUROUX – Châlons-du-Maine
- Marie-Paule PHELIPPOT – Changé
- Olivier RICHEFOU - Changé
- Isabelle FOUGERAY – La Chapelle-Anthenaise
- Éric PARIS – Laval
- Georges HOYAUX – Laval
- Habib BOUSBIH – Laval
- Laurent PAVIOT - Laval
- Gilles MEZIERE – Laval
- Julie CHARPENTIER - Le Bourgneuf-la-Forêt
- **Tony ECHELARD - Le Genest-Saint-Isle**
- Jean-Pierre THIOT - L'Huisserie
- Patrick PAVARD – Louverné
- Vincent PAILLARD - Montjean
- Sylvie RIBAULT – Nuillé-sur-Vicoin
- Eric MORAND - Olivet
- Fabien ROBIN - Port-Brillet
- Yannick BORDE – Saint-Berthevin
- Olivier BARRÉ - Saint-Jean-sur-Mayenne
- Sophie CHAUVIGNE - Saint-Pierre-la-Cour
- Michel ROCHERULLE – Soulgé-sur-Ouette

32 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- Michel DAUGEARD – Ahuillé
- Malika GIRAUD – Argentré
- Marianne VIAUD – Argentré
- Delphine CHEVALIER – Argentré
- Miguel SANCHEZ - Bonchamp-lès-Laval
- Isabelle ELIE - Changé
- Angélique CHACUN - La Brûlatte
- **Denis VERDIERE - Le Genest-Saint-Isle**
- **Estelle GARNACHE - Le Genest-Saint-Isle**
- André CHAUVIN - L'Huisserie
- Martial CHAINEAU - Loiron-Ruillé
- Jean-Claude HIVERT - Loiron-Ruillé
- Brice THOMMERET – Louverné
- Hugo BOISBOUVIER - Louverné
- Aurélie LAER - Louvigné
- Estelle PELLION-AGUILLARD – Louvigné
- Laurent PAILLARD – Louvigné
- Floortje DE VINK – Montflours

- Béatrice REGEREAU - Montigné-le-Brillant
- Mathieu BOURBON - Montigné-le-Brillant
- **Thierry BOUBET - Nuillé-sur-Vicoin**
- Frédéric BARDOLS – Olivet
- **Karine LETORT – Parné-sur-Roc**
- Mathieu PIRON - Port-Brillet
- Isabelle ADAM - Saint-Berthevin
- Béatrice PAINCHAUD – Saint-Berthevin
- Géraldine BLIN - Saint-Cyr-le-Gravelais
- Grégory FERRON - Saint-Germain-le-Fouilloux
- **Morgane ROUILLON - Saint-Germain-le-Fouilloux**
- Delphine GAUDRE - Saint-Jean-sur-Mayenne
- Evelyne MOREAU – Saint-Ouën-des-Toits
- François SAINT – Saint-Ouën-des-Toits

Florian Bercault : *C'est adopté. Merci. On passe aux organismes extérieurs avec la modification au sein de la Société des Courses, Laval Mayenne.*

- **CC53 – ORGANISMES EXTERIEURS – MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA SOCIETE DES COURSES LAVAL MAYENNE**

Rapporteur : Florian Bercault

Par délibération du conseil communautaire du 4 mai dernier, les représentants de Laval Agglomération au sein de divers organismes extérieurs ont été désignés.

Messieurs Éric LEMOINE et Benjamin DUGUÉ ont fait part de leur souhait d'échanger leurs fonctions de titulaire et suppléant au sein du conseil d'administration de la Société des courses Laval Mayenne.

Titulaire	Suppléant
Éric LEMOINE	Benjamin DUGUÉ

Florian Bercault : *Il vous est proposé de mettre en titulaire Éric Lemoine et suppléant Benjamin Dugué. C 'est une inversion, on inverse titulaire et suppléant. Si ça vous convient, je vous propose de voter.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 53 / 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

ORGANISMES EXTÉRIEURS – MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ DES COURSES LAVAL MAYENNE

Rapporteur : Florian Bercault

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-33 et L5211-1,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 39/2026 en date du 4 mai 2026 portant désignation des représentants de Laval Agglomération au sein d'organismes extérieurs,

Vu la décision unanime du conseil communautaire de ne pas recourir au scrutin secret,

Considérant que Messieurs Éric LEMOINE et Benjamin DUGUÉ ont fait part de leur souhait d'échanger leurs fonctions de titulaire et suppléant au sein du conseil d'administration de la Société des courses Laval Mayenne,

Qu'il convient de procéder à cette modification,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le conseil communautaire approuve l'échange des fonctions de titulaire et suppléant entre Messieurs Éric LEMOINE et Benjamin DUGUÉ et désigne ainsi pour siéger au sein du conseil d'administration de la Société des courses Laval Mayenne :

Titulaire	Suppléant
Éric LEMOINE	Benjamin DUGUÉ

Article 2
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Florian Bercault : *Ensuite, nous avons du monde à nommer comme représentant au sein du comité consultatif du 40.*

- **CC54 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF DU QUARANTE**

Rapporteur : Florian Bercault

Le projet du Quarante s'inscrit dans le mouvement d'émergence des Tiers Lieu sur le territoire national. Il se définit par sa qualité de tiers lieu à vocation culturelle, avec l'ambition d'un rayonnement non seulement sur le territoire de Laval Agglomération, mais également au niveau régional et national.

La Charte de Coopération du Quarante définit les principes de fonctionnement de ce projet, notamment la constitution d'un Comité consultatif. Ce comité, participe aux orientations du projet culturel encadrant la programmation d'activités et la vie du tiers-lieu.

La mixité de sa composition rassemble des acteurs des différents champs à l'échelle du territoire de l'Agglomération. La représentation des acteurs a vocation à évoluer chaque année pour assurer une dynamique constante :

- Agglomération

  - Les élus : le Président (ou son représentant), le conseiller communautaire délégué à la Culture (ou son représentant), et un élu représentant l'agglomération
  - Les services de la collectivité concernés

- Acteurs partenaires

  - Partenaires culturels associés : les quatre partenaires contributeurs de programmation
  - Acteurs éducatifs : représentant de l'inspection académique, un représentant de l'enseignement diocésain
  - Acteurs sociaux/socioculturels
  - Associations : président d'associations particulièrement actives dans le domaine culturel, en lien avec les opérateurs culturels

Il se réunit trois fois par an en phase avec le pilotage de l'agenda culturel du Quarante.

Il appartient à Laval Agglomération de désigner ses représentants au sein de ce comité, conformément aux dispositions légales régissant la représentation des collectivités dans les organismes extérieurs.

Florian Bercault : *Il reste une place. On avait déjà nommé Agnès Camarena et Claire Le Cornec, comme élus. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent y siéger ? Il y a une place. Le 40, le tiers-lieu culturel, le plus beau, le plus gros du Grand Ouest. Il s 'y passe beaucoup de choses. Non. J'avais plutôt privilégié des hors-Laval, mais s'il n'y a pas de hors-Laval, on peut mettre des Lavallois. Il y a Marie-Laure ou Nadège. Bon, Nadège Davoust. Je vous propose donc de voter pour cette composition.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 54 / 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF DU QUARANTE

Rapporteur : Florian Bercault

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-33 et L5211-1,

Vu la Charte de Coopération du Quarante, définissant les missions et la composition du Comité consultatif,

Vu la décision unanime du conseil communautaire de ne pas recourir au scrutin secret,

Considérant que le projet du Quarante constitue un pôle culturel structurant pour le territoire de Laval Agglomération, visant à offrir des réponses aux nouvelles pratiques culturelles, développant ainsi le lien social entre les citoyens quel que soit leur âge ou leur condition sociale,

Considérant que le comité consultatif du Quarante a pour vocation d'assurer une représentation élargie du territoire à l'animation du projet,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de Laval Agglomération au sein du Comité consultatif du Quarante,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le conseil communautaire désigne, pour siéger au sein du comité consultatif du Quarante :

- Agnès Camarena représentant le président,
- Claire Le Cornec,
- Nadège Davoust.

Article 2
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Florian Bercault : *C'est adopté. Merci. On passe au volet ressources. Et donc, je laisse la parole à Isabelle Fougeray sur le règlement budgétaire et financier.*

RESSOURCES

- **CC55 – RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER**

Rapporteur : Isabelle Fougeray

I - Présentation de la décision

Prévue par le code général des collectivités territoriales, l'obligation d'adopter un règlement budgétaire et financier (RBF) concerne toutes les entités appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57, à l'exception des communes et des groupements de communes de moins de 3 500 habitants.

L'adoption du RBF doit intervenir avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement des membres de l'organe délibérant.
S'il est valable pour toute la durée du mandat, il peut néanmoins faire l'objet d'une révision à tout moment, au cours de la mandature, par un nouveau vote de l'assemblée délibérante.

Le RBF doit obligatoirement prévoir les règles applicables en matière de gestion pluriannuelle, à savoir :

1) les modalités de gestion interne des autorisations de programmes (AP), des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des AP et des AE ;
2) les modalités d'information de l'organe délibérant sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice (budget primitif, budget supplémentaire, décisions modificatives).

Étant donné la mutualisation de nombreux services, la volonté est d'en faire un cadre de référence commun à l'ensemble des services de la ville de Laval, de Laval Agglomération, du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Laval et du Théâtre. Fruit d'un travail collectif, le projet de RBF, qui est présenté, a vocation à rappeler ou préciser en outre :

- l'organisation de la fonction finance mutualisée (partie 1),
- l'ensemble des normes applicables en matière budgétaire, comptable des collectivités mutualisées (partie 2).

Les règles définies dans le RBF vont venir s'appliquer non seulement au budget principal, mais également à tous les budgets annexes appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57.

Cependant, la collectivité ou l'établissement public a la possibilité, s'il le souhaite, de prévoir, dans son RBF, des dispositions spécifiques propres pour les budgets annexes, dans le respect des différentes instructions en vigueur (notamment la gestion pluriannuelle pour les services publics industriels et commerciaux - SPIC).

Ainsi, il est proposé qu'il s'applique à l'ensemble des budgets des collectivités mutualisées principaux et annexes utilisant les instructions budgétaires et comptables M57, M4, et M22.

Les dispositions relatives au cadre pluriannuel n'auront pas de portée pour les établissements sociaux et médico sociaux relevant de la M22, en raison de l'absence de texte permettant l'utilisation du régime des AP-AE.

II - Impact budgétaire et financier

Néant

Isabelle Fougeray : *Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. En effet, le règlement budgétaire et financier est une obligation pour toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants. Il doit être adopté avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement des membres de l'organe délibérant. Ce règlement s'applique à l'ensemble des budgets de la collectivité, c'est -à -dire le budget principal et nos neuf budgets annexes utilisant les instructions budgétaires et comptables de la M57, M4 et M22. Dans ce règlement qui vous est proposé ce soir, il est décrit les procédures budgétaires et financières de la collectivité. C'est aussi un référentiel commun pour renforcer une culture de gestion commune au sein de notre administration. C'est aussi de rappeler les normes et le principe de permanence des méthodes comptables et budgétaires et surtout, il permet de définir les règles de gestion en matière d'autorisation de programmes et de crédits de paiement. Il vous est proposé ce soir de vous prononcer sur ce nouveau règlement budgétaire.*

Florian Bercault : *Merci. Est-ce qu'il y a des questions, remarques ? Je vous propose de voter.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 055 / 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Rapporteur : Isabelle Fougeray

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L.5217-10-8 relatif à l'adoption d'un règlement budgétaire et financier,

Considérant que l'adoption du règlement budgétaire et financier doit intervenir avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement des membres de l'organe délibérant,

Considérant la volonté d'en faire un cadre de référence commun à l'ensemble des services de la ville de Laval, de Laval Agglomération, du Centre communal d'action sociale (CCAS) et du Théâtre,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
La délibération du conseil communautaire n° 172/2022 du 19 décembre 2022 est abrogée.

Article 2
Le conseil communautaire de Laval Agglomération adopte le règlement budgétaire et financier, annexé à la présente délibération.

Article 2
Le président de Laval Agglomération, ou son représentant, est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

(Le règlement est accessible sur le site de Laval Agglomération ou consultable au service vie des instances.)

Florian Bercault : *Je vous propose donc ensuite de passer au compte administratif 2025 qui vous donne la réalité des prix sur ce qui s'est réalisé tant en recettes qu'en dépenses pour 2025. Non, les comptes de receveurs d'abord. Un compte de gestion, pardon. Je fais dans l'ordre, alors. Compte de gestion. Et puis, on passera au compte administratif après.*

- **CC56 – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2025**

Rapporteur : Isabelle Fougeray

I - Présentation de la décision

Le compte de gestion du comptable présente les éléments de synthèse de la comptabilité générale. Il est établi par le receveur municipal qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le président.

Ce document retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice. Il doit être en parfaite conformité avec le compte administratif.

Il est arrêté par le conseil communautaire.

L'ensemble de ces éléments susvisés étant conforme, il vous est proposé d'arrêter le compte de gestion 2025 de Laval Agglomération dressé par le trésorier principal.

Isabelle Fougeray : *Ce compte de gestion est établi par le receveur de l'établissement public de coopération intercommunale qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le président. Celui-ci doit être en parfaite conformité avec le compte administratif que l'on va vous présenter ensuite. Et ce qu'on peut vous dire ce soir, c'est que ce compte de gestion 2025 est conforme. Il vous est proposé d'arrêter ce compte de gestion 2025 de Laval Agglomération.*

Florian Bercault : *Merci. Est-ce qu'il y a des questions, remarques ? On propose donc de voter.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 56 / 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2025

Rapporteur : Isabelle Fougeray

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Considérant qu'après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les opérations de rattachement de charges et produits à l'exercice, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le conseil communautaire statue :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- sur l'exécution du budget 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,
- sur la comptabilité des valeurs inactives.

Article 2
Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion de Laval Agglomération dressé pour l'exercice 2025 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Article 3
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, un conseiller communautaire s'étant abstenu (Thomas Brisseau).

Florian Bercault : *Et donc, c'est adopté. Une abstention. On passe au compte administratif sur l'année 2025 où vous verrez évidemment à la fois que nous sommes le reflet de ce qui se passe au national avec une contribution forte des collectivités territoriales et en particulier des EPCI au redressement des finances publiques notamment vis-à-vis de la Commission européenne quand il y a des recettes de fonctionnement qui sont plutôt stabilisées mais des dépenses qui continuent d'augmenter sur lesquelles évidemment il va falloir continuer à agir. Mais pour vous rassurer, surtout les nouveaux élus, globalement l'agglomération se porte bien, très bien et ce qui permet d'envisager sereinement la feuille de route à venir que nous sommes en train de travailler ensemble. Mais je laisse donc Isabelle Fougeray nous en dire un peu plus. Je remercie François Berrou de la bonne tenue des comptes sous le précédent mandat puisque c'est un peu son budget qu'on vient donc présenter dans ses résultats.*

- **CC57 – COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – APPROBATION**

Rapporteur : Isabelle Fougeray

I - Présentation de la décision

Les soldes d'exécution en dépenses et recettes ainsi que l'état des restes à réaliser vous sont présentés ci-après :

BUDGET CONSOLIDÉ

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	172 163 611,68 €	184 871 566,90 €	12 707 955,22 €
Reprise résultat antérieur	3 368,76 €	22 932 530,62 €	22 929 161,86 €
Reste à réaliser	2 305 673,01 €	604 685,03 €	-1 700 987,98 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	83 310 803,45 €	85 534 859,46 €	2 224 056,01 €
Reprise résultat antérieur	7 727 850,93 €	9 205 402,62 €	1 477 551,69 €
Reste à réaliser	18 669 962,48 €	2 261 646,15 €	-16 408 316,33 €

		RÉSULTAT CUMULÉ	**21 229 420,47 €**



COMPTES ADMINISTRATIFS 2025 – LES FAITS MARQUANTS



- UNE SITUATION FINANCIÈRE 2025 SAINE
- UNE AGILITÉ PRÉSERVÉE

UN ENDETTEMENT ET UNE FISCALITE MESURÉS

- Des taux de fiscalité locale inchangés
- Un endettement global maintenu

RALENTISSEMENT DE LA PROGRESSION DES PRODUITS RÉELS

- Perte de fiscalité (THRS/TASCOM)
- Perte d'un fonds de recettes financées par les ensembles intercommunaux (FPIC)

FORTE DÉPENDANCE AUX RECETTES REVERSÉES PAR L'ETAT (62 %)

- FRACTION de TVA nationale 41 %
- DGF 14 %
- ALLOCATIONS DE COMPENSATIONS 7 %



60 M€
D'INVESTISSEMENTS AU SERVICE DU TERRITOIRE



2026 = Impacts significatifs pour les EPCI

INCERTITUDES POUR L'AVENIR

Compte administratif 2025

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL CA 2025

ÉVOLUTION DES ÉPARGNES 2025

Chaîne de l'épargne (M€)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evº 25/24	
Recettes de gestion	67,4	69,9	70,8	75,7	77,9	77,8	-0,1	-0,1%
- Dépenses de gestion	57,7	53,9	58,8	60,9	61,7	63,9	2,1	3,5%
= Epargne de gestion	9,7	16,1	12,0	14,8	16,2	14,0	-2,2	-13,8%
- Intérêts de la Dette	1,0	0,9	0,8	1,0	1,0	0,8	-0,2	-21,2%
= Epargne brute	8,7	15,2	11,2	13,8	15,2	13,2	-2,0	-13,3%
- Capital de la Dette	3,7	3,8	4,3	4,4	4,9	4,7	-0,2	-3,7%
= Epargne nette	5,0	11,4	6,9	9,4	10,4	8,5	-1,8	-17,8%
Subvº du Buget principal au BA Transports	*4,8*	*3,1*	*5,5*	*5,7*	*4,0*	*4,0*		

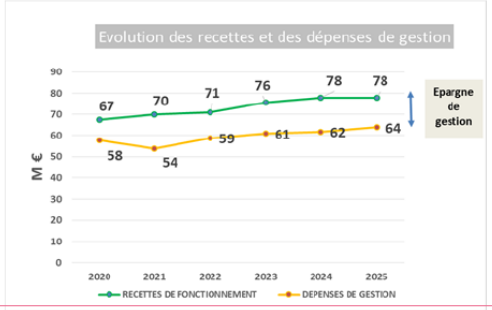

BUDGET PRINCIPAL CA 2025

ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

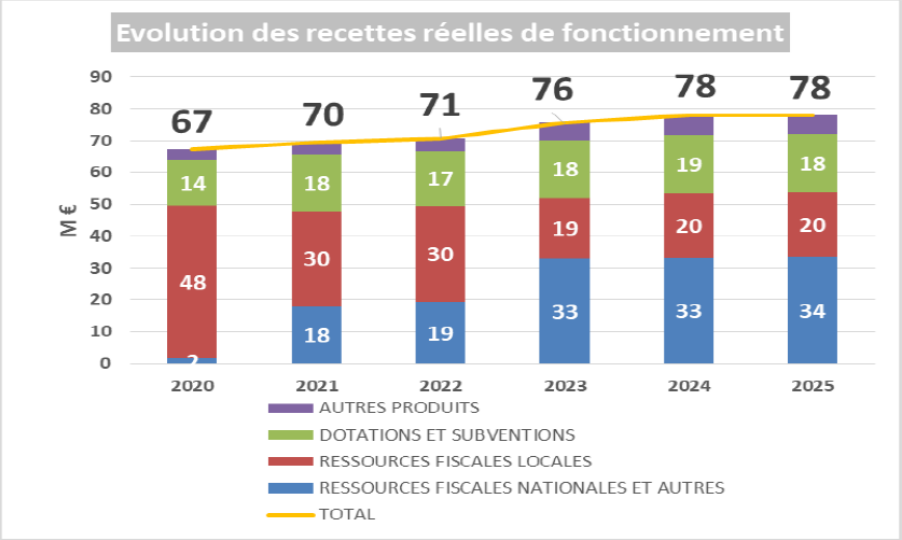

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
FPIC - Attribution	2 891 712	2 602 541	2 024 198	1 445 856	722 928	0
Pourcentage du montant 2024		*90%*	*70%*	*50%*	*25%*	*0%*

BUDGET PRINCIPAL – CA 2025

ÉVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

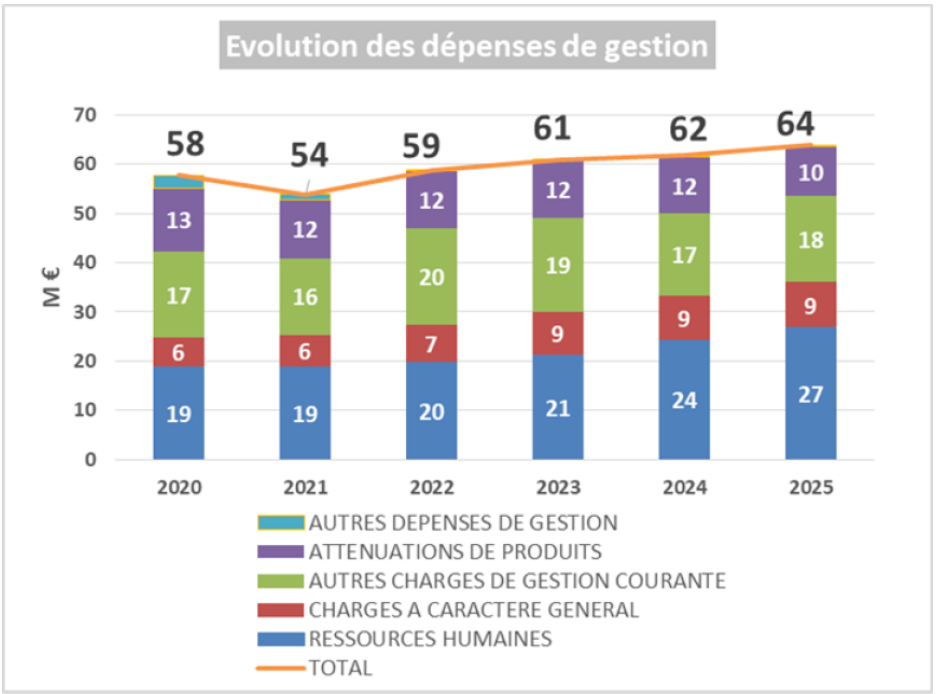

BUDGET PRINCIPAL CA 2025
INVESTISSEMENTS 2025

Investissements bruts 2025 — 13 M€

Économie – Emploi	**1,7 M€**
Dont Aides aux transitions économiques et technologiques	*0,8 M€*
Enseignement supérieur	**0,9 M€**
Soutien aux acteurs de l'enseignement	
Politiques transversales et fonctions supports	**1,6 M€**
Fonds de concours aux communes	*0,9 M€*
Habitat - PLH	**3,1 M€**
Dont Titres participatifs	*1 M€*
Culture - Sport - Tourisme	**2,8 M€**
▪ *Culture (Le 40 = 0,3)*	*0,6 M€*
▪ *Sport*	*1,7 M€*
(Terrain synt Loiron/R 0,9 + Piscines 0,5)	
▪ *Tourisme*	*0,5 M€*
(Halte fluviale Laval 0,2)	
Aménagement	**1,7 M€**
▪ Voirie	1,1 M€
▪ Urbanisme (PLUI/SCOT/Plan Guide)	0,3 M€
▪ DSP THD	0,3 M€
Mobilité douces	**1 M€**
▪ Pistes cyclables agglomération	0,5 M€
▪ Pistes cyclables communes (FDC)	0,1 M€
Environnement	**0,2 M€**

BUDGET PRINCIPAL – CA 2025
INVESTISSEMENTS 2025

13 M€ d'investissements 2025, 21 *M€ valorisés avec reports*

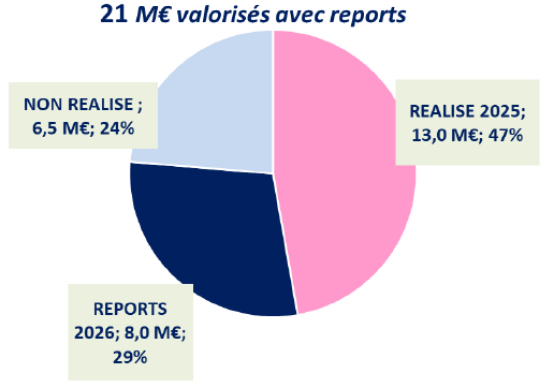

DEPENSES INVESTISSEMENT HORS CAPITAL DETTE (M€)	**13,0**
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	**17,1**
EPARGNE NETTE	8,5
RESSOURCES PROPRES D'INVEST. (FCTVA/SUBV)	3,6
EMPRUNT	5,0
VARIATION DE L'EXCEDENT	**4,1**
FDR DE CLOTURE 31/12/2025	**16,9**

K€	CA 2024	CA 2025	Var°
ENCOURS DETTE 31/12/N	32 340	32 660	320
Capacité désendettement en années	2,1	2,5	

Compte administratif 2025
BUDGET ANNEXE : TRANSPORTS

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS – CA 2025
ÉVOLUTION DES ÉPARGNES

Chaîne de l'épargne (M€)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Ev° 25/24	
Recettes de gestion	15,8	15,3	17,6	20,4	21,6	26,7	5,1	23,4%
Subv° du Buget principal au BA Transport	*4,8*	*3,1*	*5,5*	*5,7*	*4,0*	*4,0*	0,0	0,0%
- Dépenses de gestion	14,6	14,2	15,9	19,2	17,7	24,4	6,7	38,0%
= Epargne de gestion	1,2	1,2	1,7	1,2	3,9	2,3	-1,7	-42,2%
- Intérêts de la Dette	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2		34,6%
= Epargne brute	1,0	1,0	1,5	1,1	3,8	2,0	-1,7	-45,6%
- Capital de la Dette	0,9	1,0	1,1	1,1	1,4	1,6		13,9%
= Epargne nette	0,1	0,0	0,4	0,0	2,4	0,5	-1,9	-79,7%

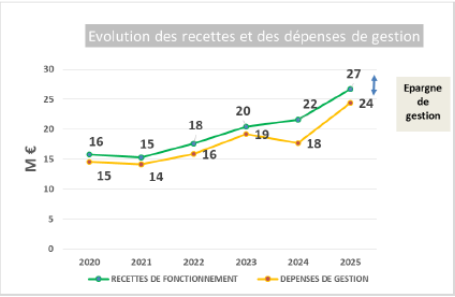

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS – CA 2025

INVESTISSEMENTS 2025

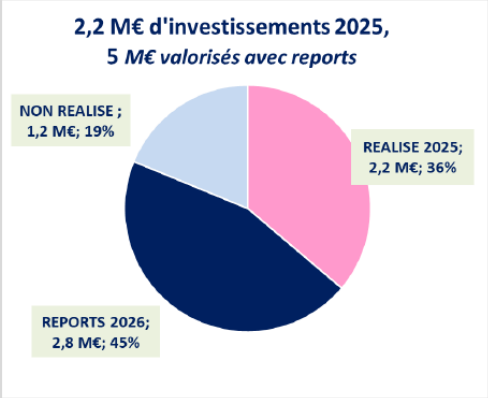

DEPENSES INVESTISSEMENT HORS CAPITAL DETTE (M€)	2,2
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	3,7
EPARGNE NETTE	0,5
RESSOURCES PROPRES D'INVEST. (FCTVA/SUBV)	2,2
EMPRUNT	1,0
VARIATION DE L'EXCEDENT	1,4
FDR DE CLOTURE 31/12/2025	4,1

M€	CA 2025
NOUVEAUX BUS (3)	0,9
STATION AVITAILLEMENT *(BORNES DE CHARGEMENT DES BUS)*	0,3
VELOS ELECTRIQUES	0,2
DESSERTES SCOLAIRES + RESEAUX	0,6

K€	CA 2024	CA 2025	Var°
ENCOURS DETTE 31/12/N	11 439	10 880	-559
Capacité désendettement en années	3,0	5,3	

Compte administratif 2025

BUDGET ANNEXE : DÉCHETS

BUDGET ANNEXE DÉCHETS – CA 2025
ÉVOLUTION DES ÉPARGNES

Chaîne de l'épargne (M€)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Ev° 25/24	
Recettes de gestion	11,3	12,7	13,4	13,3	14,3	14,5	0,1	1,0%
- Dépenses de gestion	9,9	10,4	11,6	12,2	12,5	13,0	0,5	3,7%
= Epargne de gestion	1,4	2,2	1,8	1,1	1,8	1,5	-0,3	-17,2%
- Intérêts de la Dette	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		-22,3%
= Epargne brute	1,4	2,2	1,8	1,0	1,8	1,5	-0,3	-17,1%
- Capital de la Dette	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2		1,4%
= Epargne nette	1,2	2,0	1,5	0,8	1,6	1,3	-0,3	-19,5%

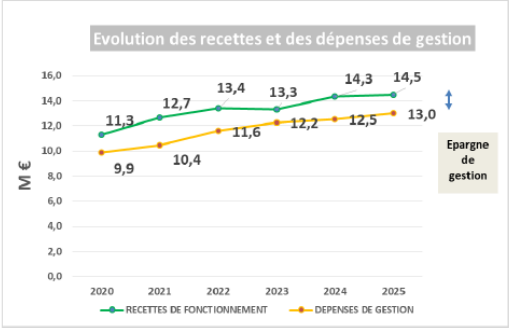

BUDGET ANNEXE DÉCHETS – CA 2025
INVESTISSEMENTS 2025

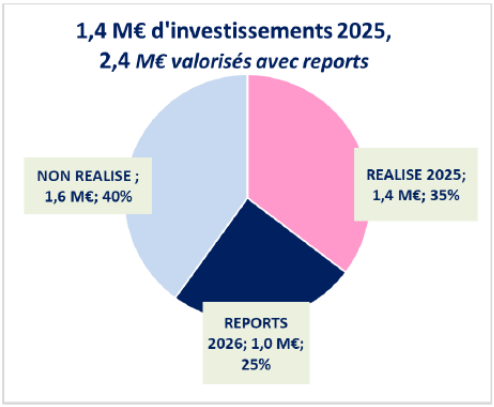

DEPENSES INVESTISSEMENT HORS CAPITAL DETTE (M€)	1,4
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS (M€)	1,6
EPARGNE NETTE	1,3
RESSOURCES PROPRES D'INVEST. (FCTVA/SUBV)	0,3
EMPRUNT	0,0
VARIATION DE L'EXCEDENT (M€)	0,2
FDR DE CLOTURE 31/12/2025 (M€)	3,8

M€	CA 2025
VEHICULES	0,4
CONTENANTS	0,5
EQUIPEMENTS DECHETTERIES	0,4

K€	CA 2024	CA 2025	Var°
ENCOURS DETTE 31/12/N	1 368	1 161	-207
Capacité désendettement	0,8	0,8	

Compte administratif 2025

BUDGET ANNEXE : EAU

BUDGET ANNEXE EAU – CA 2025
ÉVOLUTION DES ÉPARGNES 2025

Chaîne de l'épargne (M€)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Ev° 25/24	
Recettes de gestion	10,8	10,3	11,3	12,2	12,2	13,6	1,4	11,4%
- Dépenses de gestion	5,6	6,5	8,2	9,0	9,3	9,4	0,1	0,8%
= Epargne de gestion	5,2	3,9	3,0	3,2	2,9	4,2	1,3	45,0%
- Intérêts de la Dette	0,0	0,1	0,0	0,1	0,2	0,6		204,5%
= Epargne brute	5,2	3,8	3,0	3,1	2,7	3,7	0,9	34,5%
- Capital de la Dette	0,1	0,2	0,2	0,6	0,6	0,9		45,8%
= Epargne nette	5,1	3,6	2,8	2,5	2,2	2,8	0,7	31,4%

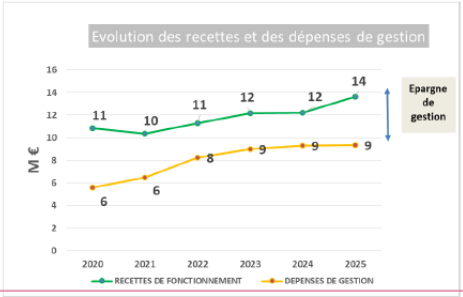

BUDGET ANNEXE EAU – CA 2025
INVESTISSEMENTS 2025

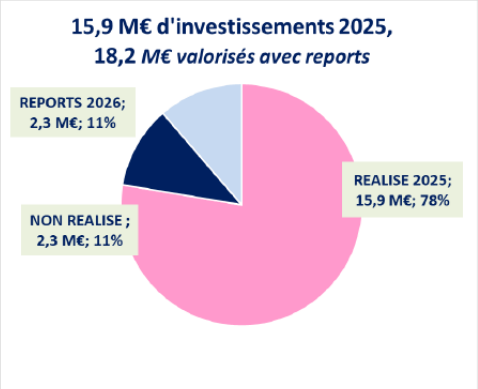

DEPENSES INVESTISSEMENT HORS CAPITAL DETTE	15,9
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	14,6
EPARGNE NETTE	2,8
ESSOURCES PROPRES D'INVEST. (FCTVA/SUBV)	1,7
EMPRUNT	10,0
VARIATION DE L'EXCEDENT	-1,3
FDR DE CLOTURE 31/12/2025	5,0

M€	CA 2025
EAU - RESEAUX	3,9
USINE DE L'EAU	11,5

	CA 2024	CA 2025	Var°
ENCOURS DETTE 31/12/N	22 724	31 859	9 135
Capacité désendettement (en années)	8,3	8,6	

Compte administratif 2025
BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – CA 2025

ÉVOLUTION DES ÉPARGNES 2025

Budget Principal

Chaîne de l'épargne (M€)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evº 25/24	
Recettes de gestion	8,7	8,4	8,2	8,5	8,9	9,4	0,5	5,2%
- Dépenses de gestion	4,5	4,7	5,7	5,9	5,8	5,5	-0,3	-5,8%
= Epargne de gestion	4,1	3,7	2,5	2,6	3,1	3,9	0,8	26,0%
- Intérêts de la Dette	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2		-13,9%
= Epargne brute	3,9	3,4	2,3	2,4	2,9	3,7	0,8	28,7%
- Capital de la Dette	0,6	0,9	0,6	0,6	0,6	0,6		-0,9%
= Epargne nette	3,3	2,5	1,7	1,8	2,3	3,2	0,8	36,0%

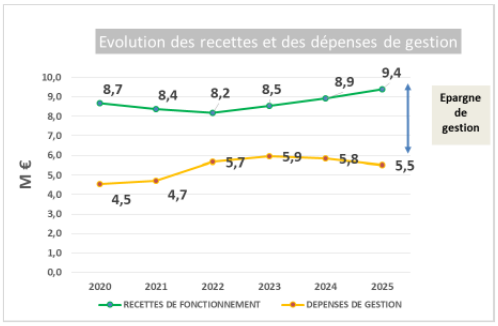

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – CA 2025

INVESTISSEMENTS 2025

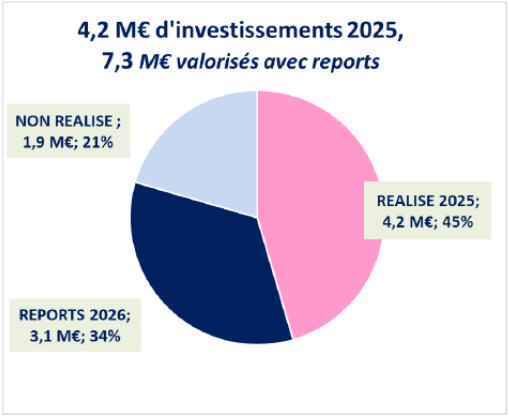

DEPENSES INVESTISSEMENT HORS CAPITAL DETTE	4,2
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	3,2
EPARGNE NETTE	3,2
RESSOURCES PROPRES D'INVEST. (FCTVA/SUBV)	0,1
EMPRUNT	0,0
VARIATION DE L'EXCEDENT	-1,0
FDR DE CLOTURE 31/12/2025	4,5

M€	CA 2025
ASSAINISSEMENT - RESEAUX	3,0
STATIONS EPURATION	0,6

K€	CA 2024	CA 2025	Varº
ENCOURS DETTE 31/12/N	4 929	4 363	-566
Capacité désendettement (en années)	1,7	1,2	

Compte administratif 2025

BUDGET ANNEXE : BÂTIMENTS

BUDGET ANNEXE BATIMENTS – CA 2025

RÉSULTATS 2025

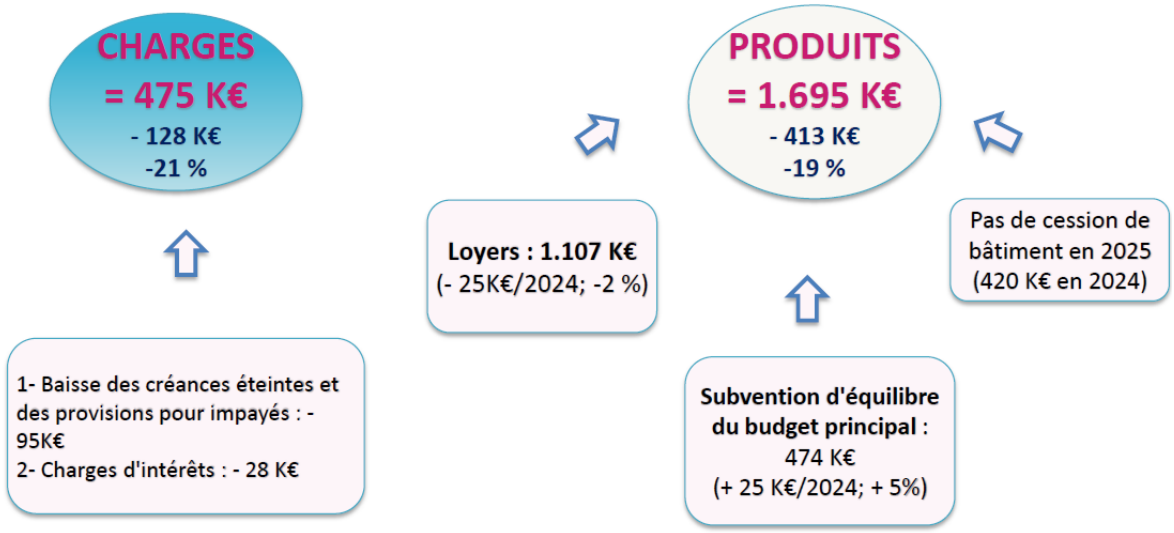

BUDGET ANNEXE BATIMENTS – CA 2025

INVESTISSEMENTS 2025

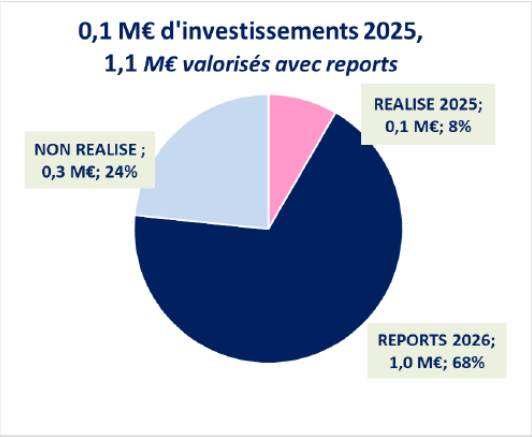

DEPENSES INVESTISSEMENT HORS CAPITAL DETTE	0,5
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	0,3
EPARGNE NETTE	0,3
ESSOURCES PROPRES D'INVEST. (FCTVA/SUBV)	0,0
EMPRUNT	0,0
VARIATION DE L'EXCEDENT	-0,2
FDR DE CLOTURE 31/12/2025	1,3

M€	CA 2025
TRAVAUX	0,1
REMBOURSEMENT AVANCE (PAYS DE LOIRON) AU BUDGET PRINCIPAL	0,3

K€	CA 2024	CA 2025	Var°
ENCOURS DETTE 31/12/N (K€)	4 933	4 004	-929

Compte administratif 2025

BUDGET ANNEXE : RÉALITÉ VIRTUELLE

BUDGET ANNEXE REALITE VIRTUELLE – CA 2025

RÉSULTATS 2025

CHARGES
= 626 K€
- 5 K€
- 1 %

1. Charges d'intérêts : - 7K€

1. Subvention salon Laval Virtual = 400K€
2. Subvention Laval Virtual Animation créativité : 160K€

PRODUITS
= 1.001 K€
- 35 K€
- 3 %

Loyers : 288 K€
+ 9 K€/2024

- Augmentation loyers LAVAL VIRTUAL; ENSAM, CLARTE

Subvention du budget principal =
711 K€
- 32 K€/2024

	CA 2024	CA 2025
Remboursement Capital de la dette	398	341
ENCOURS DETTE 31/12/N	2 188	1 846

	31/12/24	31/12/25	Variation
Fonds de roulement	9	43	34

Compte administratif 2025

BUDGET ANNEXE : TERRAINS

BUDGET ANNEXE TERRAINS – CA 2025

RÉSULTATS 2025

CHARGES
= 4.379 K€
- 2.784 K€
- 39 %

PRODUITS
= 4.429 K€
- 803 K€
-15 %

Achat de terrains (ZA Montrons) : 2,1 M€ K€
(- 3,6 M€ / 2024 = Régularisation comptable 2024 exceptionnelle)

Travaux : 2,26 M€ (+ 0 ,9 M€/24)
- FONDERIE : 2 M€;
- Autres ZA : 0,26 M€

Ventes de terrains = 4,4 M€
+ 0,4 M€/ 2024
ZA la Gravelle : 3M€;
ZA Grds Prés CHANGE : 1 M€;
ZA Morandières : 0,2 M€

Subventions = 0 €
(- 0,5 M€ / 2024
Fonderie Port brillet)

	CA 2024	CA 2025
Rbt Capital de la dette	785	785
ENCOURS DETTE 31/12/N	259	143

	31/12/2024	31/12/2025	Variation
Fonds de roulement	-1 503	-1 568	-65

Compte administratif 2025

BUDGET ANNEXE : PARC GRAND OUEST

BUDGET ANNEXE PARC GRAND OUEST – CA 2025

RÉSULTATS 2025

CHARGES
= 144 K€ +
113 K€;
+ 361 %

Frais études et AMO = 138 K€

	CA 2024	CA 2025
Rbt Capital de la dette	167	67
ENCOURS DETTE 31/12/N	167	100

	31/12/24	31/12/25	Variation
Fonds de roulement	260	54	-206

Compte administratif 2025

BUDGET ANNEXE : PLATEFORME FERROVIAIRE

BUDGET ANNEXE PLATEFORME FERROVIAIRE– CA 2025

RÉSULTATS 2025

CHARGES
= 2 K€
- 2 K€; - 51 %

Charges d'entretien de la plateforme

PRODUITS
= 14 K€
+ 11 K€
+ 380 %

Mise en oeuvre d'une convention d'occupation précaire

	31/12/24	31/12/25	Variation
Fonds de roulement	5 214	5 189	-25

Budgets consolidés 2025

Budget principal + 9 budgets annexes

INVESTISSEMENTS
FONDS DE ROULEMENT
DETTE

BUDGETS CONSOLIDES – CA 2025
INVESTISSEMENT 2025 : 60 M€ (y compris RAR)

TAUX DE RÉALISATION VALORISE : 79 %

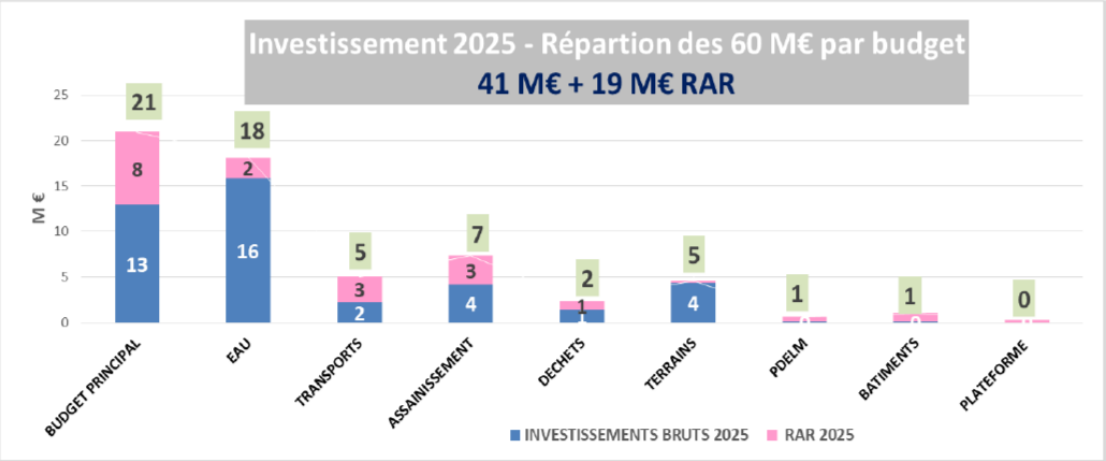

BUDGETS CONSOLIDES – CA 2025
FINANCEMENT INVESTISSEMENT 2025 :

DEPENSES INVESTISSEMENT HORS CAPITAL DETTE (M€)	**41,0**
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	**44,0**
EPARGNE NETTE	**16,0**
RESSOURCES PROPRES D'INVEST. (FCTVA/SUBV)	**12,0**
EMPRUNTS	**16,0**
VARIATION DE L'EXCEDENT	**3,0**
FDR DE CLOTURE 31/12/2025	**39,3**

REPARTITION FONDS DE ROULEMENT AU 31/12/2025 (M€)

BUDGET PRINCIPAL	17	43%
BA TERRAINS	-2	-4%
BA BATIMENTS	1	3%
BA TRANSPORTS	4	10%
BA DECHETS	4	10%
BA REALITE VIRTUELLE	0	0%
BA PGO	0	0%
BA EAU	5	13%
BA ASSAINISSEMENT	4	11%
BA PLATEFORME FERR	5	13%
TOTAL	**39,3**	**100%**

ENCOURS DE DETTE AU 31/12/2025 = 87 M€

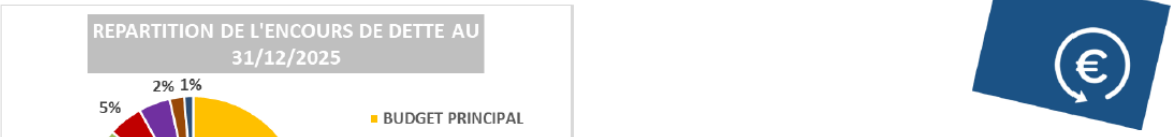

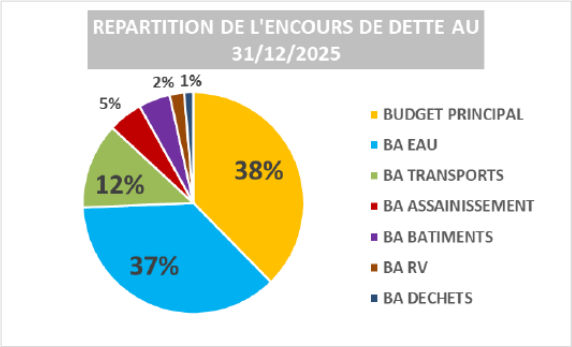

Taux moyen de la dette 2025 = 2,2 %

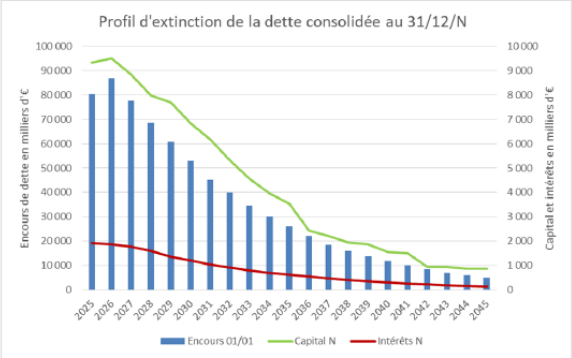

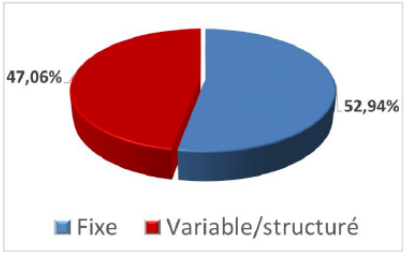

Hôtel Communautaire
1, place du Général Ferrié
CS 60809
53008 LAVAL Cedex
T 02 43 49 46 47
F 02 43 49 46 50
laval-agglo@agglo-laval.fr
www.agglo-laval.fr

Isabelle Fougeray : *C'est ça. Je viens présenter le travail de François ce soir auprès de vous. D'ailleurs, cette présentation, on va le faire à deux voix avec Olivier Barré. Donc, je m'attacherai à présenter le budget principal. Et puis, Olivier, mais je viendrai peut-être à son secours. Voilà, puisqu'il a un petit souci de santé ce soir. Donc, il vous présentera les neuf budgets annexes. Et puis, je reviendrai ensuite sur le budget consolidé.*

Donc, en effet, le président vient de le dire. Et je souhaitais d'ailleurs revenir sur quelques éléments marquants de l'exercice 2025 avant de rentrer en détail sur le compte administratif. Et ces éléments, surtout, ils permettent d'éclairer la situation financière actuelle de Laval Agglomération. Donc, notre compte administratif met tout d'abord, et ça, l'est une excellente nouvelle dans le début de cette mandature, il met en évidence, et nous le verrons en détail, une situation financière saine avec, au niveau des investissements sur le territoire en 2025, qui se sont élevés à 60 millions d'euros. Et ça, c'est surtout, ça a pu être réalisé sans avoir eu besoin de remettre en cause nos équilibres fondamentaux, puisque les taux de fiscalité locale n'ont pas évolué sur 2025, et nous le verrons plus tard, le niveau d'endettement a été maintenu. Pour autant, et ça a été rappelé aussi par le président, je souhaite mettre en évidence quelques éléments de ce compte administratif qui doivent et devront appeler à notre vigilance pour le mandat qui s'ouvre. En effet, nous constatons depuis deux années maintenant un ralentissement de la progression de nos recettes de fonctionnement, qui s'élèvent pour 2025 à 78 millions d'euros. Et je ne veux pas être pessimiste, mais cela risque sans doute d'être la dernière année à ce niveau. En effet, nos recettes dépendent de plus en plus fortement des financements de l'État. Les recettes reversées par l'État représentent 62 % de nos recettes, avec notamment la fraction de TVA nationale et la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Et il faut donc bien avoir en tête et à l'esprit que cette dépendance des recettes liées au reversement de l'État nous expose et nous exposera tous les ans aux arbitrages des lois de finances chaque année. Mais si on veut rester quand même sur une note, sur cette slide positive, la situation financière de Laval Agglomération, justement, elle nous permettra de rester agiles vis-à-vis de cette dépendance.

Tout d'abord, le budget principal. Et nous souhaitions revenir sur l'évolution des épargnes, à la fois en 2025, mais aussi peut-être regarder un petit peu dans le rétroviseur de la mandature qui vient de s'écouler. Donc, en 2025, nous enregistrons un décrochement de l'ordre de 2 millions d'euros de notre épargne de gestion. Donc, ce recul, il l'explique, en effet, par des recettes de gestion qui stagnent à hauteur de 78 millions d'euros, précisément 77,8, conjugué à une hausse structurelle de nos dépenses de gestion qui s'élèvent à 63,9 millions d'euros. Ainsi, notre épargne nette recule de 17%, soit 1,8 million d'euros par rapport à 2024. Toutefois, sur cette chaîne de l'épargne, ce qui mérite l'être souligné, ce que j'ai indiqué tout à l'heure, c'est que notre endettement demeure stable. En effet, notre annuité de remboursement reste constante, autour de 5,5 millions d'euros, ce qui permet de limiter, en tout cas, la dégradation de notre épargne disponible. Et puis, à noter que dans la mandature précédente, le trend de l'épargne brute était plutôt visé à hauteur de 10 millions d'euros. Et quand on regarde là dans le rétroviseur, en fait, on a plutôt été autour de 12 à 13 millions d'euros par an.

Un zoom ensuite, donc là sur nos recettes de fonctionnement. Alors, je ne vais pas le redire, je vais plutôt m'attacher à regarder ensemble, justement, cette évolution de nos recettes et notamment de sa structure qui a évolué au cours des 5 dernières années. En effet, sur ce graphique, vous voyez qu'on a eu la suppression de la taxe d'habitation en 2020, puis ensuite celle de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en 2023, qui ont entraîné un transfert massif de 31 millions d'euros de la fiscalité locale, celle que nous pouvons maîtriser, vers la fiscalité nationale sous forme de fraction de TVA nationale reversés. Et ensuite, s'est ajoutée, à partir de 2025, l'amorce de la sortie progressive du Fonds de

Péréquation Intercommunale (FPIC). C'est une péréquation horizontale, c'est un mécanisme de solidarité entre les collectivités et Laval Agglomération sort de ce dispositif à partir de 2025 et on vous a remis aussi en dessous puisque nous en sortirons définitivement en 2027. Et vous voyez que c'est quand même une perte d'un peu plus de 2,8 millions d'euros pour Laval Agglomération. Et donc, comme je vous disais, ces 78 millions d'euros, ça représente quand même 62 % de nos recettes, 48 millions d'euros de la fraction de TVA nationale, pardon, 32 millions d'euros de la fraction nationale et 16 millions d'euros de DGF et d'allocations compensatoires. Concernant les produits de la fiscalité locale, donc là, elle stagne. Pourquoi ? Parce qu'en effet, on a toujours une hausse traditionnelle, enfin une progression de la Cotisation foncière des entreprises (CFE), mais en 2025, elle a été annulée par la baisse spectaculaire de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Donc, une CFE qui progresse de 500 000 euros, mais une perte de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) de 400 000 euros et de la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM). Donc, c'est une taxe sur les locaux commerciaux de moins de 100 000 euros. Ce qui fait qu'à l'arrivée, notre fiscalité locale, elle stagne. Et puis, un léger recul de 50 000 euros sur les dotations et les subventions. Voilà pour ce qui est de nos recettes.

Sur nos charges, des charges qui progressent de manière structurelle, tout en étant contenues, puisqu'elles s'élèvent en 2025 à 64 millions d'euros. Tout d'abord, des charges à caractère général qui ont progressé ces cinq dernières années. Elles représentent 9,2 millions d'euros en 2025. Alors, ça s'explique par deux facteurs. Le premier, en 2023, qui a été le passage en régie de l'Aquabulle, plus 500 000 euros en 2024. Et puis, sur tout le mandat, de 2020 à 2025, il y a eu le transfert de la compétence eau pluviale, qui représente 1,3 million d'euros. Vous savez, c'est la subdélégation de Laval Agglomération vers les communes. Et donc, il y a un reversement pour pouvoir exercer la compétence aux communes. Ensuite, les charges de personnel. Donc, en effet, elles constituent le premier poste de dépense dans de nombreuses collectivités, avec un niveau désormais proche de 27 millions d'euros, conforme aux prévisions, puisqu'il avait été inscrit au BP 2025, 27,3 millions d'euros. Et là, quand je vous ai dit 27 millions d'euros, on est plutôt autour de 26,8 millions d'euros. Cette évolution des charges de personnel, elle s'explique par plusieurs facteurs. Le premier facteur, c'est qu'en 2024, on avait terminé toute la réorganisation de Laval Agglomération et il y avait des postes vacants. Et en 2025, ces postes ont été pourvus. Nous avons eu aussi, sur 2025, l'impact en année pleine du schéma de mutualisation. Concrètement, c'est 35 postes issus de la ville de Laval et 5 postes du CCAS qui ont intégré le budget de Laval Agglomération. Nous avons subi aussi, en 2025, la hausse du taux de cotisation de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) pour 300 000 euros. Et puis, Laval Agglomération avait fait le choix aussi d'un accompagnement de certaines politiques publiques ou d'accompagnement de services pour monter en puissance, notamment la délégation de rang 3 des aides à la pierre ou encore la création d'un poste de data analyste. Et puis, parfois, pour compenser aussi et rester dans cet équilibre au niveau de la masse salariale, il y a eu les choix de suppression, notamment, du département TIN. Pour ce qui concerne les autres charges de gestion courante, qui représentent là le deuxième poste de dépense avec 17,5 millions d'euros, donc celles-ci l'inscrivent aussi à la hausse avec plus 900 000 euros supplémentaires, mais qui sont en lien avec nos engagements en matière de soutien au territoire, comme par exemple l'enseignement supérieur pour 600 000 euros. Ensuite, pour ce qui est des atténuations de produits, en 2025, c'est moins de 2 millions d'euros qui correspondent aux attributions de compensation dans le cadre de la mutualisation. Et puis, vous retrouvez aussi dans ces atténuations de produits le DILICO. Le DILICO, c'est le dispositif, le mécanisme destiné à freiner la dépense publique locale. En gros, c'est la contribution des collectivités EPCI, départements et régions, si je ne dis pas de bêtise, au déficit de l'État. Donc là, pour 500 000 euros. Voilà pour ce qui est du fonctionnement.

Pour ce qui est de l'investissement sur le budget principal. Donc, en 2025, Laval Agglomération a réalisé 13 millions d'investissements qui se répartissent de la manière suivante : 1,7 million d'euros pour l'économie et l'emploi, dont 800 000 euros pour les transitions économiques, 900 000 euros pour l'enseignement supérieur, 1,6 million d'euros pour les politiques transversales et fonctions support, dont 900 000 euros de fonds de concours versés aux communes. Sur le volet de l'habitat, ce sont 3,1 millions d'euros mobilisés, dont 1 million d'euros sous forme d'achats de titres participatifs auprès de Méduane Habitat, 2,8 millions d'euros pour la culture, le sport et le tourisme, avec 1,7 million d'euros pour le sport, 500 000 pour le tourisme et 600 000 pour la culture. 1,7 million pour l'aménagement, dont 1,1 million d'euros pour la voirie, 300 000 euros pour les documents d'urbanisme, Laval Agglomération est en train d'écrire son nouveau PLU, et le même montant, 300 000 euros pour la DSP très haut débit. Nous avons aussi 1 million d'euros consacrés aux pistes cyclables, dont 500 000 euros sous maîtrise d'œuvre, ça faisait beaucoup. Et 100 000 euros aussi de fonds de concours pour les projets portés par les communes en termes d'aménagements cyclables. Et puis enfin, 200 000 euros pour l'environnement. Donc en 2025, ces 13 millions d'euros ont permis à la fois de soutenir, vous le voyez, l'attractivité du territoire, mais aussi de répondre aux enjeux de transition et d'accompagner les 34 communes de Laval Agglomération. À ces 13 millions d'euros d'investissements vient l'ajouter 8 millions d'euros d'investissements en report, ce qui représente 21 millions d'euros valorisés. Ces 13 millions d'euros d'investissements ont été financés par 8,5 millions d'euros d'épargnes nets, 3,6 millions d'euros de ressources propres d'investissement et Laval Agglomération a réalisé un nouvel emprunt à hauteur de 5 millions d'euros sur son budget principal, ce qui fait un excédent d'investissement de 4,1 millions d'euros qui nous permet d'anticiper une partie des reports à hauteur de 8 millions d'euros. Et ainsi, le fonds de roulement au 31 décembre 2025 l'élève à 16,9 millions d'euros. Donc, comme je vous disais, un nouvel emprunt a été souscrit fin 2025 à hauteur de 5 millions d'euros, ce qui porte l'encours de la dette au 31 décembre 2025 à 32,6 millions d'euros, soit une variation de 300 000 euros et qui porte notre capacité de désendettement à hauteur de 2,5 années, qui est assez remarquable pour une collectivité comme la nôtre. Donc, j'en ai terminé pour le budget principal et donc, je vais laisser la parole à Olivier.

Olivier Barré : *Bonsoir à tous et à toutes. Isabelle vous a donné beaucoup de chiffres, moi je vais être beaucoup plus light. Ce que l'on peut dire sur les budgets annexes, c'est que comme l'a dit Isabelle, il y a neuf budgets annexes. Je les rappelle rapidement, vous avez le budget terrains, le budget bâtiment, le budget transport, les budgets déchets, le budget Laval Virtual, le budget PDELM, autrement appelé Parc Grand Ouest aujourd'hui, l'eau, régie d'eau, régie d'assainissement et vous avez la plateforme ferroviaire qui est le neuvième budget, si on veut, de Saint-Berthevin. Ce que l'on peut dire, c'est que parmi ces neuf budgets, on peut s'arrêter essentiellement, si vous le voulez bien, sur trois budgets qui représentent les sommes les plus importantes.*

Donc en premier, vous avez le budget transport qu'Isabelle maîtrise très bien, puisqu'en fait, le budget transport représente à lui seul le plus gros budget en termes de volume de charges ou de produits. Puisque nous avons en charges pour 2025, 24,628 millions d'euros et en produits 26,670 millions d'euros. Voilà ce que l'on peut dire. Il y a une bonne dynamique dans les produits du versement mobilité qui a fait débat l'année précédente dans notre agglomération. On a une stabilité de la subvention du budget principal à 4 millions d'euros. Et aussi, ce qui est important, maintien des recettes des usagers à 2 millions d'euros. Vous savez qu'on a eu le débat en tout début de notre mandature sur le coût que représentait la diminution du ticket de transport.

Ensuite, vous avez le budget déchet. Donc budget déchet où il faudra être prudent puisque c'est le deuxième budget en termes de volume aussi. En termes de charge à 12,999 millions d'euros. Et en produit à 14,473 millions d'euros. Vous avez une TEOM, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui n'a pas progressé sur notre agglomération depuis un certain temps en termes de taux, qui représente 11 millions d'euros quand même. Vous avez, bon après à la marge, enfin à la marge, des charges de personnel dans les charges qui ont augmenté, plus 100 000 eurosd'euros, malgré une stabilité des effectifs. Mais comme l'a dit Isabelle sur le budget général, c'est notamment la hausse des charges de CNRACL. Voilà, avec des reprises verre, papier, carton, plastique, où on est à moins 200 000 euros, moins 23%. Sachant qu'on a des coûts en augmentation en moyenne de 30 % sur la période 2020 -2024, hors verre. Voilà, après vous avez des graphiques sur le pourcentage, le coût d'incinération et d'enfouissement.

Ensuite, le troisième budget annexe qui représente une grosse part aussi, c'est évidemment le budget eau. Donc, le budget eau avec des charges à 9 914 000 euros et des produits à 13 600 000 euros. Donc, vous savez tous peut-être aujourd'hui, enfin, je ne sais pas si on peut le dire, mais que la nouvelle usine des eaux située sur Changé est entrée en fonctionnement. Donc, je ne sais pas si vous avez trouvé une différence dans l'eau, mais bon, ça semble être la même qu'avant mais encore plus traitée, il n'y a plus du tout de polluants, et bon, voilà, c'est formidable. Aussi bien sur le budget de déchets, mais on ne va pas entamer le débat ce soir, et quand on parle, ou même le transport, quand on parle d'augmentation de taxes, c'est toujours des sujets qui fâchent, notamment pour la TEOM, par exemple, mais aussi pour l'eau, le tarif de l'eau. Donc, ce n'est pas au débat ce soir, mais il faudra qu'on soit prudents sur ces budgets, puisque je ne pense pas que notre prix de l'eau baissera dans les années qui viennent, malheureusement.

Après, globalement, tous ces budgets, comme l'a dit Isabelle aussi en préambule, et le président, on a une agglomération qui se porte bien financièrement, mais ce qui ne veut pas dire qu'il faille faire n'importe quoi, évidemment.

Après, vous avez le budget assainissement, on a des charges à 5 667 000 euros et des produits à 9 388 000 euros. Les redevances sont à hauteur de 9,3 millions d'euros qui représentent 98 % des produits. Il faut savoir qu'on a des reversements de délégataires. Dans les détails, vous avez ça. Et la PFAC aussi. Alors, la PFAC, c'est une taxe qui n'était pas forcément perçue les années précédentes, et il y a un rattrapage, notamment dans toutes nos communes qui ont des lotissements récents. Donc, ça permet, vous voyez, 830 000 euros de rentrée, soit plus 210 000 euros, ce qui n'est pas négligeable.

Alors ensuite, vous avez... Qu'est-ce qu'on a ensuite ? Le budget terrains. Je vais assez vite, Alors, le budget terrains, qui est piloté via les services de Laval Économie, enfin, les services, et surtout sous la houlette, maintenant, de Tony. Donc, achat de terrains, et surtout vente, évidemment. Donc, là, vous avez un budget très équilibré, enfin, 4 379 000 euros en charges, et 4 429 000 euros en recettes. Sachant qu'on a un gros stock enfin, on a du stock de terrains, que ça fait aussi toujours débat. On a acheté récemment le terrain des Montrons, derrière l'Espace Mayenne et le parc Monky. Et vous avez aussi une partie importante dans les charges, les travaux de la Fonderie de Port-Brillet pour 2 millions d'euros, ce qui aussi représente un coût important. Mais, en face, évidemment, on a une très bonne dynamique, puisqu'on a 4,4 millions de ventes de terrains. On va en parler après du parc Grand Ouest. On ne va pas dire maintenant. Il faudra fixer un tarif aussi pour ce nouveau terrain qui est à part, c'est un budget annexe parc Grand Ouest. On va en parler tout à l'heure. Mais ça avance. Pour l'instant, on a des charges de 144 000 euros.

La plateforme ferroviaire de Saint-Berthevin. Alors là, l'est pareil. On a des charges à 2 millions d'euros. Non 2 000 euros, pardon. Et 14 000 euros de produits. Donc, l'est en cours aussi, puisqu'on a signé avec non pas avec CGA mais avec le groupe Charles André.

Est-ce que j'ai tout passé dans les budgets annexes ? Je n'ai pas parlé de la réalité virtuelle. Alors, la réalité virtuelle. On peut féliciter l'action du prédécesseur, Patrick Péniguel, qui a bien remonté ce budget. Je cherche mon document. Donc, la réalité virtuelle qui était un budget un petit peu compliqué les temps passés. On a des charges à 626 000 euros. Des produits à 1,001 million d'euros. Donc, c'est bien reparti. Le salon fonctionne bien, Monsieur le Président, d'après ce qu'on a entendu. On a augmenté des loyers à l'Ensam, à Clarté. On a une subvention du budget principal à 711 000 euros.

Je ne vois pas l'autres éléments à vous faire partager. Je ne sais pas si j'étais clair.

Florian Bercault : *Merci. On passe au volet consolidé des investissements notamment. Merci Olivier.*

Isabelle Fougeray : *Merci. Donc, un petit point sur les budgets consolidés. Comme je vous ai dit en introduction, ces dix budgets représentent 60 millions d'euros d'investissement, restes à réaliser compris. Sur cette slide, ce qui est surtout à noter, c'est le taux de réalisation valorisé, donc 79%. Qu'est -ce que cela veut dire ? Ça veut dire qu'en tout cas, les crédits qui ont été votés par notre assemblée en 2025 se sont traduits concrètement par des réalisations sur le terrain à hauteur de presque 80 %. Dans ces 60 millions d'euros, donc 41 millions d'euros, il y avait les restes à réaliser, mais les 41 millions d'euros d'investissements, on va dire livrés, ont été financés par 16 millions d'euros par l'épargne nette, 12 millions d'euros par les ressources propres et des emprunts, donc tout budget confondu, à hauteur de 16 millions d'euros, ce qui fait varier l'excédent d'investissement consolidé de 3 millions d'euros et porte au 31 décembre 2025 notre fonds de roulement à 39,3 millions d'euros, ce qui est relativement confortable. Ce qui est à noter, par contre, c'est que ce fonds de roulement est assuré pour 43 % par le budget principal, mais quand on parlait d'une situation saine, en effet, c'est au regard de ce fonds de roulement puisque ça nous permettra, comme je l'ai dit, d'aborder avec de l'agilité l'avenir, de pouvoir notamment anticiper ces incertitudes qui pèsent sur l'évolution de nos recettes tout en continuant à pouvoir investir.*

Un point sur notre dette, donc notre encours consolidé s'élève à 87 millions d'euros. Là aussi, c'est assez confortable pour Laval Agglomération parce que le taux moyen est de 2,2%. On sait aujourd'hui que pour beaucoup de collectivités, on est sur des taux d'emprunt moyens bien plus élevés. À noter, 87 % de l'encours de la dette, donc ça a été dit par Olivier, reposent sur 3 budgets, le budget principal et le budget de transport et eau. 53 % de nos emprunts sont à taux fixe, donc là aussi, c'est très rassurant, et les 47 % à taux variable, là aussi, on peut être aussi rassuré puisque principalement, ce sont des emprunts qui sont indexés sur les livrets A avec marge et on sait qu'aujourd'hui, les taux sont relativement bas. Donc, en effet, malgré des nouveaux emprunts significatifs, 16 millions d'euros en 2025, par contre, quand on regarde le profil d'extinction de notre dette, on voit que ça nous laisse aussi des marges de manœuvre en termes d'endettement pour les projets à venir. Merci, Monsieur le Président.

Florian Bercault : *Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions, remarques sur ce compte administratif ? Oui. Vincent Paillard et Gilles Mézière ensuite.*

Vincent Paillard : *Bonjour à tous. Monsieur le Président, on a déjà eu l'occasion d'en discuter. Si vous parlez d'incertitude sur les recettes de l'agglomération, ça vaut aussi pour les communes. Nos cofinancements pour nos investissements sont de plus en plus difficiles à trouver. Vous parlez d'une très bonne santé de la situation financière de l'agglomération. Comme je vous l'ai déjà dit, j'aimerais bien qu'on mette cette bonne situation financière à profit*

pour alimenter les fonds de concours aux communes et réfléchir à comment on compense le FPIC parce que s'il a des conséquences pour l'agglomération, il aura des conséquences pour nos communes. Voilà, merci.

Florian Bercault : *Gilles Mézières.*

Gilles Mézière : *Merci. Deux questions dans une seule. J'ai vu que l'inflation en était de 0,9 % en 2025. Les charges de fonctionnement augmentent de 3,5%. Je voulais savoir si vous avez l'augmentation. Je comprends qu'il y a des effets périmètres. Quelle augmentation à périmètre constant, si vous l'avez ? Et d'autre part, la même question qu'en conseil municipal, est-ce qu'on peut avoir une vision consolidée de l'évolution des charges ? Je pense qu'il faudrait le faire sur une période assez longue, puisqu'on a un engagement de nos concitoyens de contenir les dépenses. Et en fait, on voit toujours ou les communes ou l'agglomération. On ne voit jamais la somme des deux ou de l'ensemble. Merci. Oui, parce que sinon, les charges de personnel augmentent de 12,5%, ce qui pourrait paraître dramatique. Mais si on fait la somme de tous les périmètres, est-ce qu'on est OK ou pas par rapport à l'inflation ? C'est une question assez logique.*

Florian Bercault : *Isabelle Fougeray.*

Isabelle Fougeray : *Merci. Alors, peut-être pour répondre tout d'abord à Vincent Paillard, mais on en avait déjà échangé en commission, donc je vais refaire la même réponse, mais c'est important aussi que ce soir, tout le monde puisse l'entendre. Laval Agglomération va s'inscrire dans les mois qui viennent dans l'élaboration de son pacte financier et fiscal et en effet, c'est quelque chose qui sera abordé et il y aura une réflexion, j'entends, surtout que Laval Agglomération dans son pacte précédent avait intégré le FPIC dérogatoire pour les plus petites communes, c'est -à -dire que les fonds de concours étaient intégrés dans ce FPIC. Il y aura sans doute à mener à nouveau une réflexion aux côtés justement de l'accompagnement des communes. Mais il faut aussi avoir en tête que c'est aussi 3 millions d'euros en moins pour Laval Agglomération. Aujourd'hui, la situation saine, elle n'est pas sans la sortie complète aussi du dispositif, mais j'entends aussi la demande.*

Alors concernant en effet les budgets consolidés, notamment, j'ai bien compris la question sur le chapitre 12, les charges de personnel, c'est vrai que nous, on travaille sur le côté Laval Agglomération. J'entends qu'en tant qu'élu de la ville de Laval, vous ayez peut-être ce besoin, notamment sur la mutualisation, mais je n'ai pas aujourd'hui en tout cas ces éléments puisque côté Laval Agglomération, je n'ai pas de regard sur le budget de la ville de Laval et je m'en excuse. Je vous laisserai peut-être poser aussi la question en conseil municipal pour avoir les éléments sur ce chapitre 12, mais je ne peux pas vous répondre en tout cas ce soir.

Florian Bercault */ Je propose à Antoine Caplan de faire une réponse peut-être via le pacte fiscal et financier.*

Antoine Caplan : *Effectivement, c'est un sujet sur lequel on a pu débattre en conseil municipal de Laval, donc on ne va pas importer les débats lavallois dans cette enceinte. Malgré tout, c'est une question qui nous concerne tous, effectivement, et on aura l'occasion, après les vacances, lors de nos prochains conseils municipaux, conseils communautaires, de faire le bilan, comme on le fait chaque année, de la mutualisation. Et donc, on aura le détail précis de la masse salariale mutualisée et aussi de la baisse des allocations de compensation dont bénéficiait la ville de Laval et qui ont diminué déjà, on le sait déjà, tu l'as évoqué, de 2 millions d'euros. Donc, les chiffres sont à la table. Pour répondre à la remarque de Monsieur Mézière aussi, je pense qu'on a tous besoin d'avoir une vision consolidée de l'ensemble de nos dépenses de fonctionnement, agglomération plus commune, d'avoir tous une vision aussi partagée des niveaux d'épargne, de l'agglomération, mais aussi de nos communes. Et c'est*

ce travail commun de la mise en commun de ces chiffres dont on pourra aussi faire notre pacte fiscal et financier. C'est à partir de ce diagnostic qu'on pourra objectiver la situation financière de chacune de nos collectivités, faire aussi un travail rétrospectif sur l'évolution de ces charges. On sait aussi qu'au niveau national, ce sont les collectivités, les intercommunalités qui sont le plus mutualisées, qui ont les dépenses de fonctionnement par habitant les plus faibles. Là, je le raisonne vraiment en consolidé. Donc, on pourra aussi le vérifier, j'espère, pour notre territoire.

Florian Bercault : *Il y a Yannick Borde puis Patrick Péniguel.*

Yannick Borde : *Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à tous. Toutes mes excuses pour le retard. Du coup, je vais alléger mes questions parce que, comme je n'ai pas entendu la présentation, je ne vais pas retomber dans... Des fois que je tomberai à côté, ça serait dommage. Juste, je vais refaire une demande de forme parce que je crois que je l'ai fait pas six fois sur le mandat précédent, mais au moins trois ou quatre. Alors, je sais qu'on a tout le détail dans les notes annexes, mais si dans la note de synthèse, on pouvait aussi nous remettre le budget, ça éviterait de faire des allers-retours. Là, on nous le compare de compte administratif à compte administratif. Mais si on pouvait nous rajouter une petite colonne budget, qu'on ne soit pas obligé de redescendre l'ensemble des documents, ça serait pas mal. Je reformule aussi une demande que j'ai faite en commission ressources. Pour les nouveaux élus, ce n'est pas trop le sujet, mais pour les élus qui étaient sur le mandat précédent, on nous a coupé l'accès à toute la plateforme Idelibre précédente. Si on doit avoir une plateforme de documents et qu'on doit retélécharger les documents sur nos ordinateurs, ce n'est quand même pas tout à fait l'objet. Donc, si on pouvait nous rebasculer le DOB, le BP25... Enfin, moi, je n'ai pas reçu, si c'est arrivé, je ne l'ai pas vu passer. Je ne sais pas où ça a été mis, je n'ai pas vu arriver en tout cas me concernant.*

Et puis, sur les questions, on a toujours quand même quelque chose qui est un peu mon obsession, parce qu'on fait des arbitrages dans la construction du budget, notamment en termes d'investissement. Or, on a des taux de réalisation des investissements qui sont variables, notamment un qui est très faible sur le budget déchets, puisqu'on a 40 % de non réalisés, et je ne parle pas des restes à réaliser, c'est-à-dire de non réalisés. Et après, on se balade suivant les budgets de mémoire entre 16 et 40 %, je crois. Et sur le budget principal, je n'ai plus en tête, je crois que c'est 24, je n'ai plus sous les yeux, mais c'est une des slides du départ, donc de non réalisés. Et là aussi, alors après, il faut reprendre toutes les annexes, bon, je suis désolé, je n'ai pas eu le temps de le faire, mais ce qui serait aussi important de savoir, c'est que dans ce qui n'est pas réalisé, c'est qu'est-ce qui est décalé et qu'est-ce qui est abandonné. Parce qu'en fin de compte, si c'est pour le remettre sur le budget suivant, à un moment donné, ce n'est pas nécessairement facile à lire en matière de construction.

Et puis dernière petite remarque, qui n'est pas nécessairement une mauvaise remarque, puisque les taux d'intérêt sont plutôt dans une inflexion à la hausse. Mais je suis un peu surpris quand même qu'on ait autant d'anticipations sur les crédits, sur les mobilisations des emprunts, c'est-à-dire notamment sur le budget principal, en fin de compte, les 5 millions d'euros, quand on regarde aujourd'hui la synthèse qu'on avait à l'écran il y a quelques minutes, ou que j'avais sous les yeux, je ne sais plus, je dirais qu'on aurait presque pu se passer des 5 millions d'euros sur l'exercice 2025. Bon, vu que la pente des taux avec ce qui s'est passé de façon internationale en début d'année est plutôt à la hausse, on va dire que ce n'est pas très grave. Mais je ne suis pas certain que ce soit nécessairement... Enfin, je pense qu'il faut être un petit peu attentif à ça. Et je pense que c'est surtout lié à la remarque précédente. C'est vrai que si on prévoit plein de choses et qu'on prévoit de les financer, ce qui est quand même mieux, et qu'elles ne se réalisent pas, évidemment, à un moment donné, on se retrouve un peu en surfinancement. Donc prudence par rapport à ça, à mon avis.

Florian Bercault : *Patrick Péniguel.*

Patrick Péniguel : *Oui, Monsieur le Président, je reviens simplement au conseil communautaire du 4 mai 2026 sur la question que j'avais posée concernant la délibération 47 sur le choc de mobilité. On m'a dit qu'il n'y avait pas de problème pour le paiement. Le budget annexe était correct, tout à fait. Il faut signifier quand même qu'il y a une subvention d'équilibre de 4 millions d'euros du budget principal pour remettre les choses en ordre.*

Florian Bercault : *Il y a d'autres questions et je vous propose ensuite de laisser Isabelle vous faire voter puisque je vais devoir quitter la salle pour le compte administratif.*

Isabelle Fougeray : *Alors peut -être pour répondre aux questions de Yannick Borde. Donc en effet, j'ai bien entendu la remarque lors de la commission ressources pour avoir les éléments BP, CA, donc c'est vrai que là, le délai était trop court pour pouvoir vous les redonner, malgré tout, ils ont été mis dans les éléments annexes pour répondre à cette demande, mais en effet, on tâchera en tout cas de travailler dans ce sen -là pour le prochain exercice.*

Concernant les archives notamment de la mandature précédente, alors certes, ils ne sont plus sur Idélibre qui est notre outil en tant qu'élu, mais par contre, tout peut être retrouvé sur le site de Laval Agglomération, vous avez l'ensemble des délibérations et vous pouvez retrouver le rapport du budget primitif 2025.

Concernant les emprunts, alors, il y a deux raisons, mais après, je pense que c'est François qui aurait mieux répondu que moi sur cette question. La première, c'est que je pense, et tu l'as rappelé, Yannick, c'est qu'on a été dans une période où les taux d'emprunt étaient relativement faibles et je pense que ça a été aussi l'opportunité de se dire allons contractualiser des emprunts à taux faibles actuellement pour avoir un fonds de roulement comme je l'ai dit qui nous permettra ensuite de pouvoir être agile sur les années à venir. Et puis, on pourrait se dire en effet, pourquoi autant et on vient gonfler nos excédents, c'est aussi parce que parfois, on est obligé de faire des emprunts ciblés comme notamment pour l'UCO et que là, on n'a pas le choix d'emprunter sur cette opération. Donc, ça vient cumuler en effet pour arriver à hauteur de 5 millions d'euros.

Pour ce qui est des taux de réalisation. Alors, vous allez voir que justement, c'est quelque chose qu'on a déjà commencé à travailler sur le budget supplémentaire tout à l'heure. On a demandé avec Olivier à ce que soit bien réajusté, que ce soit les crédits d'investissement en dépenses ou en recettes, qu'ils soient ajustés au BS pour être au plus près de ce qu'on sera en capacité de réaliser sur l'exercice. Alors, ça ne changera rien budgétairement, mais en effet, ça nous permet d'avoir de la visibilité et puis de passer d'emprunt théorique sur un budget à quelque chose de plus proche de la réalité en termes d'opérationnalité. Et sur le budget annexe, Olivier ?

Florian Bercault : *Et déchets par exemple ?*

Olivier Barré : *Oui. Donc, Yannick, tu as parlé du budget déchets où il n'y avait pas eu la réalisation. En effet, il y a un projet, un gros projet d'investissement sur la ville de Laval, notamment pour la déchetterie qui est actuellement aux Touches. Donc, qui serait délocalisée. Mais pour l'instant, c'est vrai que le projet, les études n'ont pas abouti. Ce qui fait qu'il n'y a pas eu de réalisation, en effet. Alors, évidemment, il y a d'autres demandes de déchetterie sur l'agglomération, mais je pense que sur le mandat, on ne pourra peut-être pas faire toutes les réalisations imaginées.*

Florian Bercault : *Peut-être même pour compléter sur la déchetterie, le foncier a bien été acheté mais il y a un enjeu de relocalisation de ceux qui étaient sur le foncier. Je pense notamment aux forains donc c'est des discussions qui ne dépendent pas que de Laval*

Agglomération, d'où le retard pour cette relocalisation dans de bonnes conditions en lien avec nos obligations réglementaires mais ça va être réalisé dans le mandat. Sur le budget annexe transport, oui effectivement il y a une subvention d'équilibre depuis même avant ce mandat-là, celui d'avant, mais effectivement c'est un choix politique publique. Je rappelle que c'est une priorité du précédent mandat d'où les moyens forts tant en investissement qu'en fonctionnement qui ont été mis sur le volet mobilité.

Isabelle Fougeray : *Oui, pour rappel, ce qui avait été mis dans la prospective financière sur la feuille de route de l'agglo au regard de la mobilité et du budget transport, c'était une subvention d'équilibre à hauteur de 6 millions d'euros. Il faut, je ne sais pas si vous avez fait attention sur une des slides, il était à 4 millions d'euros. Donc, on est en dessous. Donc, on va voir que là, tout à l'heure, quand on va aborder le budget supplémentaire, on va à nouveau la faire progresser, mais on reste en tout cas dans ces équilibres de prospective même de la mandature précédente.*

Du coup, voilà, on va voter. Donc, le président doit sortir puisque c'est lui l'ordonnateur. Donc, je vous invite au vote pour ce compte administratif 2025.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 57 / 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – APPROBATION

Rapporteur : Isabelle Fougeray

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121 -14, L2121-29, L2121-31 et L5211-1,

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2025 tel qu'en annexe,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le compte administratif 2025 de la Laval Agglomération est approuvé.

Article 2
Les résultats sont arrêtés tels que résumés ci-après :

BUDGET CONSOLIDÉ

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	172 163 611,68 €	184 871 566,90 €	12 707 955,22 €
Reprise résultat antérieur	3 368,76 €	22 932 530,62 €	22 929 161,86 €
Reste à réaliser	2 305 673,01 €	604 685,03 €	-1 700 987,98 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	83 310 803,45 €	85 534 859,46 €	2 224 056,01 €
Reprise résultat antérieur	7 727 850,93 €	9 205 402,62 €	1 477 551,69 €
Reste à réaliser	18 669 962,48 €	2 261 646,15 €	-16 408 316,33 €

		RÉSULTAT CUMULÉ	**21 229 420,47 €**

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	71 622 100,78 €	78 529 734,54 €	6 907 633,76 €
Reprise résultat antérieur		6 418 976,62 €	6 418 976,62 €
Reste à réaliser	1 303 944,66 €	572 153,48 €	- 731 791,18 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	18 446 821,11 €	24 959 677,79 €	6 512 856,68 €
Reprise résultat antérieur	2 910 257,40 €		-2 910 257,40 €
Reste à réaliser	7 978 644,70 €	503 687,50 €	-7 474 957,20 €

		TOTAL BUDGET	**8 722 461,28 €**

BUDGET ANNEXE TERRAINS

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	19 428 396,66 €	21 013 122,73 €	1 584 726,07 €
Reprise résultat antérieur		2 989 998,29 €	2 989 998,29 €
Reste à réaliser	220 583,09 €	0,00 €	- 220 583,09 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	16 699 034,72 €	15 048 809,25 €	-1 650 225,47 €
Reprise résultat antérieur	4 492 644,13 €		-4 492 644,13 €
Reste à réaliser	242 082,61 €	0,00 €	- 242 082,61 €

		TOTAL BUDGET	**-2 030 810,94 €**

BUDGET ANNEXE BÂTIMENTS

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	1 706 024,87 €	1 865 913,58 €	159 888,71 €
Reprise résultat antérieur		70 112,78 €	70 112,78 €
Reste à réaliser	793,16 €	0,00 €	-793,16€

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	1 613 662,42 €	1 239 994,79 €	-373 667,63 €
Reprise résultat antérieur		1 471 689,90 €	1 471 689,90 €
Reste à réaliser	950 743,73 €	0,00 €	-950 743,73 €

		TOTAL BUDGET	**376 486,87 €**

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	26 437 574,08 €	26 971 115,06 €	533 540,98 €
Reprise résultat antérieur		2 785 571,20 €	2 785 571,20 €

Reste à réaliser	115 934,58 €	0,00 €	-115 934,58 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	4 319 389,46 €	5 231 500,18 €	912 110,72 €
Reprise résultat antérieur	134 484,96 €		-134 484,96 €
Reste à réaliser	2 792 773,29 €	124 843,35 €	-2 667 929,94 €

		TOTAL BUDGET	**1 312 873,42 €**

BUDGET ANNEXE DÉCHETS MÉNAGERS

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	14 356 511,06 €	14 493 828,83 €	137 317,77 €
Reprise résultat antérieur		2 264 219,87 €	2 264 219,87 €
Reste à réaliser	14 139,43 €	0,00 €	-14 139,43 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	1 637 491,23 €	1 991 517,43 €	354 026,20 €
Reprise résultat antérieur		998 743,68 €	998 743,68 €
Reste à réaliser	985 285,20 €	9 060,40 €	-976 224,80 €

		TOTAL BUDGET	**2 763 943,29 €**

BUDGET ANNEXE CITÉ RÉALITÉ VIRTUELLE

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	891 074,10 €	1 048 295,76 €	157 221,66 €
Reprise résultat antérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reste à réaliser	81,82 €	0,00 €	-81,82 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	388 165,99 €	464 539,24 €	76 373,25 €
Reprise résultat antérieur	190 464,44 €		-190 464,44 €
Reste à réaliser	42 319,75 €	0,00 €	-42 319,75 €

		TOTAL BUDGET	**728,90 €**

BUDGET ANNEXE PARC DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	16 448 947,81 €	16 449 690,55 €	742,74 €
Reprise résultat antérieur	3 368,76 €	0,00 €	-3 368,76 €
Reste à réaliser	458 974,25 €	0,00 €	-458 974,25 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	16 505 777,06 €	16 298 653,00 €	-207 124,06 €
Reprise résultat antérieur	0,00 €	263 440,09 €	263 440,09 €
Reste à réaliser	0,00 €	1 255 961,58 €	1 255 961,58 €

		TOTAL BUDGET	**850 677,34 €**

BUDGET ANNEXE EAU RÉGIE

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	12 732 483,42 €	14 165 654,59 €	1 433 171,17 €
Reprise résultat antérieur		4 497 694,00 €	4 497 694,00 €
Reste à réaliser	92 897,60 €	32 531,55 €	-60 366,05 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	17 960 979,59 €	15 702 445,09 €	-2 258 534,50 €
Reprise résultat antérieur		1 356 574,10 €	1 356 574,10 €
Reste à réaliser	2 258 548,19 €	79 883,00 €	-2 178 665,19 €

		TOTAL BUDGET	**2 789 873,53 €**

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT RÉGIE

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	8 538 466,12 €	10 112 515,22 €	1 574 049,10 €
Reprise résultat antérieur		2 905 448,01 €	2 905 448,01 €
Reste à réaliser	98 324,42 €	0,00 €	-98 324,42 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	5 495 197,83 €	4 597 722,69 €	-897 475,14 €
Reprise résultat antérieur		901 600,55 €	901 600,55 €
Reste à réaliser	3 149 282,72 €	288 210,32 €	-2 861 072,40 €

		TOTAL BUDGET	**1 524 225,70 €**

BUDGET ANNEXE PLATEFORME SAINT-BERTHEVIN

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	2 032,78 €	221 696,04 €	219 663,26 €
Reprise résultat antérieur		1 000 509,85 €	1 000 509,85 €
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Réalisations de l'exercice	244 284,04 €	0,00 €	-244 284,04 €
Reprise résultat antérieur		4 213 354,30 €	4 213 354,30 €
Reste à réaliser	270 282,29 €	0,00 €	-270 282,29 €

		TOTAL BUDGET	**4 918 961,08 €**

Article 3
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Florian Bercault, président dont le compte administratif est débattu, s'étant retiré de l'enceinte du conseil communautaire, le conseil communautaire, provisoirement présidé par Isabelle Fougeray, 1ère vice-présidente, adopte le compte administratif 2025 à l'unanimité des suffrages exprimés, dix conseillers communautaires s'étant abstenus (Fabienne Le Ridou, Valérie Melot-Raynal, Patrick Péniguel, Marie-Paule Phelippot, Olivier Richefou, Samia Soultani-Vigneron, Gilles Mézière, Agathe Laigle, Fabien Guittois et Stéphanie Hibon-Arthuis).

(Toutes les pièces annexes relatives au compte administratif 2025 sont accessibles sur le site de Laval Agglomération ou consultables au service vie des instances.)

Isabelle Fougeray : *Merci. Donc, 10 abstentions. On va pouvoir rappeler le président. Donc, peut-être le temps qu'il nous rejoigne, je vous propose d'enchaîner puisqu'après le compte administratif, nous devons affecter les résultats, justement, de cet exercice 2025.*

- **CC58 – AFFECTATION DES RÉSULTATS – EXERCICE 2025**

Rapporteur : Isabelle Fougeray

I - Présentation de la décision

Le compte administratif 2025 de Laval Agglomération fait apparaître des excédents d'exploitation sur les budgets "principal", "bâtiments", "terrains", "transports", "déchets", "réalité virtuelle", PDELM (PGO), "eau régie", "assainissement régie" et "plateforme ferroviaire".

Conformément aux instructions comptables M57, M4, il convient d'affecter ces résultats.

Il vous est proposé de les affecter prioritairement à la couverture des besoins en financement de la section d'investissement (compte 1068) puis, si nécessaire en excédent reporté (002).

II - Impact budgétaire et financier

Les conséquences des décisions d'affectation seront présentées au budget supplémentaire.

Isabelle Fougeray : *Donc, en effet, vous avez vu que le compte administratif fait apparaître des excédents d'exploitation sur l'ensemble de nos budgets et donc, conformément à l'instruction comptable M57, il convient d'affecter ces résultats et il vous est proposé de dédier ces excédents prioritairement à la couverture des besoins en financement de la section d'investissement au compte 1068 puis, si nécessaire, en excédent reporté au compte 002. Et donc, ces décisions d'affectation seront bien évidemment intégrées au budget supplémentaire que nous verrons ensuite.*

Florian Bercault : *Est -ce qu'il y a des remarques ? Je vous propose de voter.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 058 / 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

AFFECTATION DES RÉSULTATS – EXERCICE 2025

Rapporteur : Isabelle Fougeray

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, R2311-12, R2311-14,

Vu les instructions comptables M4 et M57,

Considérant l'approbation des comptes administratifs 2025 de Laval Agglomération,

Considérant les besoins de financement de la section d'investissement du budget principal et des budgets annexes, étant précisé que ces besoins sont définis par le résultat de l'exercice, cumulé aux résultats antérieurs et au solde des reports,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er - **AU BUDGET PRINCIPAL**

Résultat de l'exercice :	6 907 633,76 €
Résultat antérieur :	6 418 976,62 €
Résultat cumulé à affecter :	13 326 610,38 €

Besoin de financement en investissement	3 872 357,92 €

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	3 872 357,92 €
Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) -002	9 454 252,46 €

Article 2 - **AU BUDGET ANNEXE TERRAINS**

Résultat de l'exercice	1 584 726,07 €
Résultat antérieur	2 989 998,29 €
Résultat cumulé à affecter :	4 574 724,36 €

Besoin de financement en investissement	6 384 952,21 €

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068 *Pas de mise en réserve en budget de lotissement*	0,00 €
Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) -002	4 574 724,36 €

Article 3 : **AU BUDGET ANNEXE BATIMENTS**

Résultat de l'exercice	159 888,71 €
Résultat antérieur	70 112,78 €
Résultat cumulé à affecter	230 001,49 €

Besoin de financement en investissement	0,00 €

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	0,00 €
Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) -002	230 001,49 €

Article 4 **: AU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS**

Résultat de l'exercice :	533 540,98 €
Résultat antérieur :	2 785 571,20 €
Résultat cumulé à affecter :	3 319 112,18 €

Besoin de financement en investissement	2 370 304,18 €

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	2 370 304,18 €
Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) -002	948 808,00 €

Article 5 **: AU BUDGET ANNEXE DÉCHETS MÉNAGERS**

Résultat de l'exercice :	137 317,77 €
Résultat antérieur :	2 264 219,87 €
Résultat cumulé à affecter :	2 401 537,64 €

Besoin de financement en investissement	0,00 €

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	0,00 €
Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) -002	2 401 537,64 €

Article 6 : **AU BUDGET ANNEXE DE LA RÉALITÉ VIRTUELLE**

Résultat de l'exercice :	157 221,66 €
Résultat antérieur :	0,00 €
Résultat cumulé à affecter :	157 221,66 €

Besoin de financement en investissement	156 410,94 €

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	156 410,94 €
Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) -002	810,72 €

Article 7 : **AU BUDGET ANNEXE PDELM (PGO)**

Résultat de l'exercice :	742,74 €
Résultat antérieur :	-3 368,76 €
Résultat cumulé à affecter :	-2 626,02 €

Besoin de financement en investissement	0,00 €

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-*Pas de mise en réserve en budget de lotissement*	0,00 €
Affectation du déficit reporté (report à nouveau débiteur) -002-	-2 626,02 €

Article 8 **: AU BUDGET ANNEXE EAU RÉGIE**

Résultat de l'exercice :	1 433 171,17 €
Résultat antérieur :	4 497 694,00 €
Résultat cumulé à affecter :	5 930 865,17 €

Besoin de financement en investissement	3 080 625,59 €

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	3 080 625,59 €
Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) -002-	2 850 239,58 €

Article 9 : **AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT REGIE**

Résultat de l'exercice :	1 574 049,10 €
Résultat antérieur :	2 905 448,01 €
Résultat cumulé à affecter :	4 479 497,11 €

Besoin de financement en investissement	2 856 946,99 €

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	2 856 946,99 €
Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) -002-	1 622 550,12 €

Article 10 : **AU BUDGET ANNEXE PLATEFORME FERROVIAIRE**

Résultat de l'exercice :	219 663,26 €
Résultat antérieur :	1 000 509,85 €
Résultat cumulé à affecter :	1 220 173,11 €

Besoin de financement en investissement	0,00 €

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

Affectation en réserves pour financer l'investissement -1068-	0,00 €
Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) -002-	1 220 173,11 €

Article 11
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 12
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, deux conseillers communautaires s'étant abstenus (Patrick Péniguel et Thomas Brisseau).

Florian Bercault : *Donc c 'est adopté, deux abstentions. On passe au budget supplémentaire. Isabelle Fougeray.*

- **CC59 – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026**

Rapporteur : Isabelle Fougeray

I - Présentation de la décision

Le budget supplémentaire a une double vocation :
- c'est un budget de reports : il transcrit l'affectation des résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent ; il constate également les restes à réaliser de dépenses ainsi que les restes à recouvrer de recettes de la section d'investissement et de fonctionnement de l'exercice précédent ;

- c'est un budget d'ajustements : il permet d'ajuster certaines opérations et constate l'ouverture de crédits supplémentaires.

Le rapport de présentation ci-annexé retrace l'ensemble des propositions des 10 budgets de Laval Agglomération.

II - Impact budgétaire et financier

Le rapport de présentation ci-annexé détaille l'ensemble des impacts financiers des 10 budgets de Laval Agglomération.

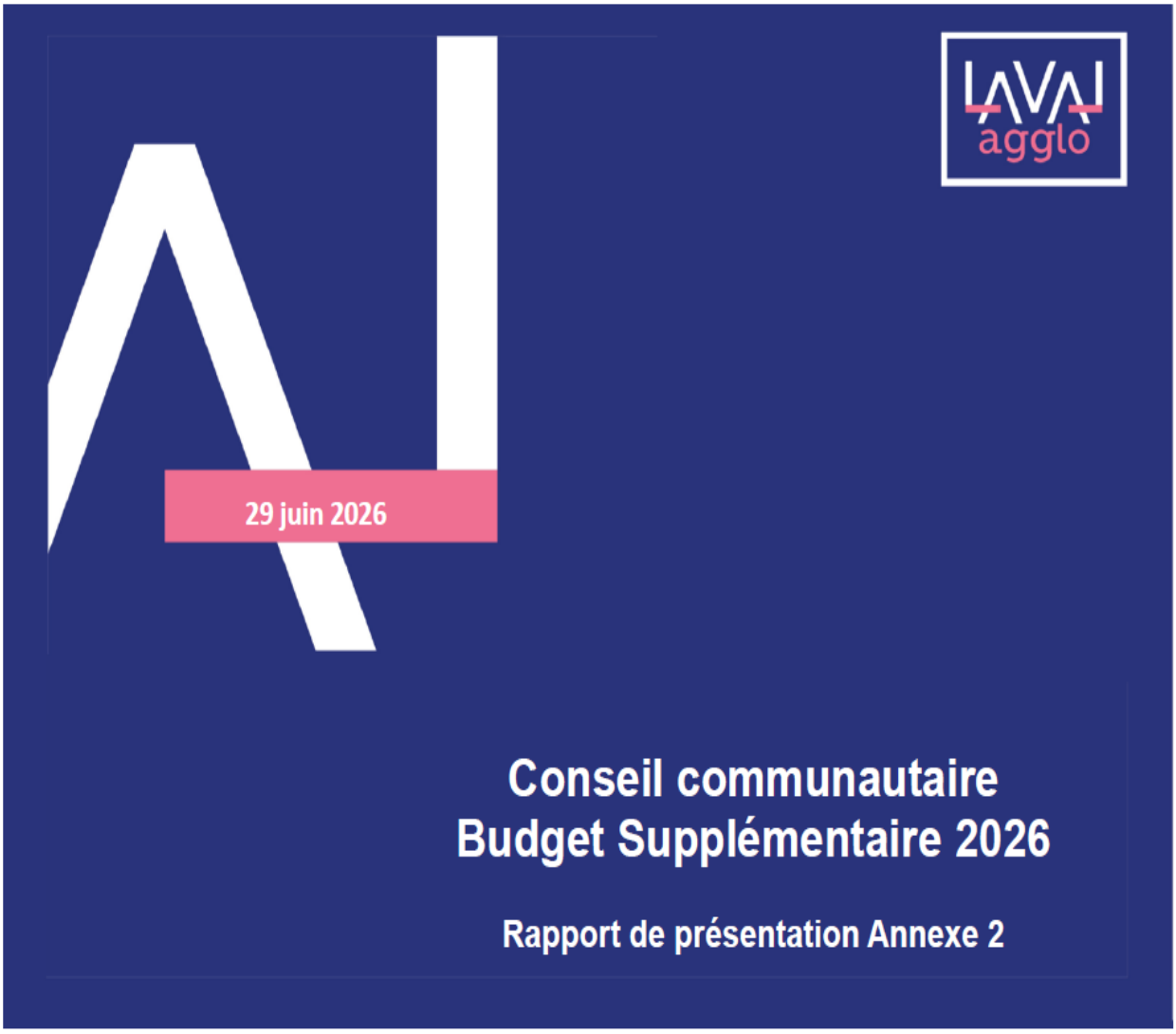

Principaux éléments Budget supplémentaire 2026

BUDGET PRINCIPAL	Montant €	
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	- 775 572 €	107 900 €
Etude Schéma directeur des équipements sportifs	48 000 €	
Subv faculté de medecine d'angers - renouvellement poste de MCFA pour 3 ans - délibération conseil comm	34 600 €	
Projet GPEC Filière automobile	123 000 €	186 000 €
ACTIONS LIENS AVEC ENTREPRISES INSERTION	20 000 €	32 000 €
Subventions d'équilibre des B.A.	-946 172 €	
CONTINGENT SDIS - Maj notification 2026	-70 000 €	
Recettes fiscales , dotations et régularisation de fiscalité	15 000 €	-110 100 €
INVESTISSEMENT	348 000 €	-946 100 €
Le 40 Travaux suite à infiltrations	70 000 €	
REHABILITATION ZONE DES TOUCHES LAVAL	170 000 €	
Travaux voirie Laval ex Bona Sabla - Ajustement en fonction du projet retenu -	550 000 €	
Participation liaisons douces PI - Projet différé par le CD53	-817 000 €	
Contrat nature	75 000 €	
ACQUISITION TERRAIN POUR ACCES STADE LE BASSER	260 000 €	
Terrains de football synthétiques - FEDER et FAFA		524 900 €
AMO retablissement RD 131	40 000 €	
FCTVA - décalage en n+1 - Loi de Finances 2026		-1 471 000 €
BA TERRAINS	**Montant €**	
FONCTIONNEMENT	- €	- €
BA BATIMENTS	**Montant €**	
INVESTISSEMENT	130 000 €	- €
EX LMT CAMPUS MUTUALISE - mission assistance maitrise d'ouvrage LMA -délibération du conseil commu	130 000 €	
BA TRANSPORTS	**Montant €**	
FONCTIONNEMENT	270 000 €	- €
CONTRAT PRESTATION DSP - Choc de mobilité	150 000 €	
Participation affretement eleves Loiron SNCF	120 000 €	
INVESTISSEMENT	530 000 €	0 €
Aménagement locaux TUL et Station d'avitaillement	530 000 €	
BA DECHETS	**Montant €**	
FONCTIONNEMENT	35 000 €	- €
Carburants - augmentation du coût du carburant	35 000 €	
BA PDELM - PGO	**Montant €**	
FONCTIONNEMENT	130 000 €	- €
AMO pilotage travaux parc dev economique	130 000 €	
BA EAU	**Montant €**	
FONCTIONNEMENT	141 000 €	144 000 €
Carburants - augmentation du coût du carburant	*11 000 €*	
Facturations - envois et affranchissement et nouveau périmètre	*75 000 €*	
Penalités sur marchés - pénalités fin de contrat SAUR		*69 000 €*
Projet préservation eau contrat territorial	*55 000 €*	*75 000 €*
INVESTISSEMENT	0 €	80 000 €
Projet préservation eau contrat territorial		80 000 €
BA ASSAINISSEMENT	**Montant €**	
FONCTIONNEMENT	58 000 €	129 000 €
Carburants - augmentation du coût du carburant	16 000 €	
Facturations - envois et affranchissement et nouveau périmètre	42 000 €	
Penalités sur marchés - *pénalités fin de contrat SAUR*		*129 000 €*
INVESTISSEMENT	- €	- €
	0 €	

Avant-propos

Le Budget Supplémentaire (BS) au Budget Primitif est destiné d'une part à reprendre et affecter les résultats de l'exercice antérieur, et d'autre part à ajuster en dépenses et en recettes les prévisions de crédits inscrits en début d'année.

Une ou plusieurs décisions modificatives peuvent être votées en cours d'année relatives à des virements de crédits de chapitre à chapitre, pour l'emploi de recettes non prévues au budget ou de dépenses ou recettes nouvelles à inscrire.

Le BS fait partie des décisions modificatives. Il a pour particularité d'affecter les résultats de l'exercice clos.

1- La constatation des résultats

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes (articles R221-50 et R-221-92 du CGCT).

2- L'affectation des résultats

L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est à dire après le vote du compte administratif et fait l'objet d'une délibération.

La reprise des résultats de l'exercice se matérialise à la ligne budgétaire 001 " RÉSULTAT D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT" et à la ligne 002 "RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ", mais aussi à la ligne 1068 "AFFECTATION EN RÉSERVES POUR FINANCER L'INVESTISSEMENT" pour couvrir le déficit de la section d'investissement.

Ce budget supplémentaire 2026 traduit ainsi, l'affectation des résultats de fonctionnement de l'ensemble des budgets de l'agglomération.
Le résultat de clôture global de fonctionnement, de plus de 35,6 M€, est partagé entre une affectation en réserves de 12,3 M€ et une constation d'un résultat de fonctionnement reporté de 23,3 M€.

3- L'ajustement des crédits

Il est rappelé que les opérations d'ordre correspondent à des opérations comptables, qui ne se traduisent pas par des flux financiers et sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

Budget primitif	128 254 k€
Budget supplémentaire	18 587 k€
Budget 2026	146 841 k€

BUDGET PRINCIPAL

1- CONSTATATION DES RESULTATS		
En FONCTIONNEMENT		
Résultat de l'exercice 2025	6 907 533,76	
Résultat antérieur 2024 (002)	6 418 976,62	
Résultat cumulé 2025	**13 326 510,38**	(a)

En INVESTISSEMENT		
Résultat de l'exercice 2025	6 512 856,68	
Résultat antérieur 2024 (001)	-2 910 257,40	
Résultat cumulé d'investissement 2025 à reporter	**3 602 599,28**	(b)
Restes à réaliser (RAR) en investissement	*-7 474 957,20*	
Besoin de financement en investissement	**3 872 357,92**	(c)

2- AFFECTATION DES RESULTATS		
001 - Résultat d'investissement 2025 reporté	3 602 599,28	(b)
1068 - Affectation en réserves pour financer l'investissement	3 872 357,92	(c)
002 - Résultat de fonctionnement reporté	9 454 252,46	(a)-(c)

3- AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES

CHAP		DEPENSES	RECETTES
002	**002 - Résultat de fonctionnement reporté**		**9 454 252,46**
	Reports*	1 303 944,66	572 153,48
	Dépenses / Recettes Réelles de Fonctionnement - Ajustements des crédits	207 000,00	218 903,00
	DGA FVE CULTURE		
75	REMBOURSEMENT SINISTRE PAR ASSURANCE THEATRE		*3 400,00 €*
	DGA FVE SPORT		
011	Etude SPCT- *crédits 2025 non reportés car marché non notifié*	*48 000,00 €*	
	DGA TEAQ		
011	Entretien terrain rocades - *Augmentation du périmètre (convention avec CD53 pour gîte de foctroi)*	*20 000,00 €*	
011	Remboursement cotisation TEM à la Ville de Laval - délibération CC du 9 février 2026	*25 000,00 €*	
011	Sinistre théâtre	*3 400,00 €*	
	DGA ADA		
65	Subvention Atlanpole biotherapies - Délibération du CC du 29 juin 2026	*3 000,00 €*	
65	Subv faculté de medecine d'angers - *renouvellement poste de MCFA pour 3 ans - délibération conseil communautaire du 29 juin 2026*	*34 600,00 €*	
011	Projet GPEC territoriale - crédits chapitre 011 = 120 000€ - Projet conventionné DREETS déc26	*73 000,00 €*	
65	Projet GPEC territoriale - Subvention syndicat UMIM - Délibération du CC du 09/02/2026	*50 000,00 €*	
012	Charge mission GPECT - NON CREDITS SUFFISANTS EN 012 Vu CB (90 000€ sur 2 ans)	*0,00 €*	
74	Projet GPEC territoriale DREETS		*105 000,00 €*
011	ACTIONS LIENS AVEC ENTREPRISES INSERTION	*20 000,00 €*	
74	SUBVENTION DREETS pour chantier d'insertion SEVE 1 de 2025 (solde 12 000) & SEVE 2 de 2026 (20 000)		*32 000,00 €*
74	SUBVENTION DREETS France Services		*-2 500,00 €*
	DGA DEGS		
65	*CONTINGENT SDIS - Maj notification 2026*	*-70 000,00 €*	
	Subventions d'équilibres des budgets annexes	*-946 172,23*	
65	Subvention au budget Batiments BP = 478 730 € -	-224 208,33	
65	Subvention au budget Transports BP= 5 600 000 €	0,00	
65	Subvention au budget Dechets BP= 721 235 €	-721 235,00	
65	Subvention au budget Cité de la Réalité Virtuelle BP = 834 100 €	-728,90	
65	Subvention au budget Plate forme St Berthevin BP = 0 €	0,00	
	Recettes fiscales , dotations et régularisation de fiscalité	*15 000,00*	*-110 100,00*
73	*Fiscalité directe*		*-304 000,00 €*
73	*IFER*		*46 000,00 €*
73	*TASCOM*		*-156 200,00 €*
73	*FRACTION COMPENSATOIRE TFBP TH -*		*-92 500,00 €*
73	*FRACTION COMPENSATOIRE DE LA CVAE -*		*-140 400,00 €*
73	*DILICO 1 ET 2*		*968 400,00 €*
73	*REVERSEMENT FONCIER BATI DES ZA COMMUNAUTAIRES*		*458 400,00 €*
74	*Allocations compensatrices CFE*		*-1 062 000,00 €*
74	*Allocations compensatrices TFB - TFNB*		*-11 000,00 €*
74	*Allocations compensatrices TH*		*140 800,00 €*
74	*DGF - dotation dintercommunalité*		*7 600,00 €*
74	*DGF - dotation de compensation*		*32 800,00 €*
014	*DEGREVEMENT TASCOM (BP 0€) Déjà mandaté 0 000€*	*15 000,00 €*	
014	*DEGREVEMENT GEMAPI (BP 15K€ Réalisé 0€)*		
	Ecritures d'ordre	*150 000,00*	*55 000,00*
042	Amortissement des subventions perçues	*150 000,00 €*	
042	Amortissement des subventions perçues		*55 000,00 €*
023	DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (au Budget primitif 196 670 €)	9 460 433,51	
	FONCTIONNEMENT	10 190 205,94	10 190 205,94

CHAP		DEPENSES	RECETTES
001	**001 - Résultat d'investissement 2025 reporté**		**3 602 599,28**
10	**1068 - Affectation en réserves pour financer l'investissement**		**3 872 357,92**
021	DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (au Budget primitif 196 670 €)		9 460 433,51
	*Restes à réaliser (RAR) en investissement***	*7 978 644,70*	*503 687,50*
	Dépenses / Recettes Réelles d'investissement - Ajustements des crédits	362 900,00	-846 100,00
	DGA TEAO		
23	Aménagement divers espaces verts - *plantations suite à dégradations (manifestations)*	5 400,00 €	
23	Le 40 travaux - *travaux de couverture (infiltrations)*	70 000,00 €	
23	Eclairage LED synthétique Gandonnières - *Eclairage LED suite à dysfonctionnements -Etude 2026 travaux 2027*	7 500,00 €	
23	Eclairage LED synthétique Béchu - *Eclairage LED suite à dysfonctionnements -Etude 2026 travaux 2027*	7 500,00 €	
23	APCP PLHI	270 000,00 €	
204	APCP PLHI (Changement de chapitre)	-270 000,00 €	
23	APCP réhabilitation zone des touches laval - *Ajustement en fonction des mandats réalisés en 2025*	200 000,00 €	
204	APCP réhabilitation zone des touches rbt communes - *Ajustement en fonction des mandats réalisés en 2025*	-30 000,00 €	
23	Travaux voirie Laval ex Bons Sabla - *Ajustement en fonction du projet retenu* -	550 000,00 €	
204	Participation liaisons douces PI - *Projet différé par le CD83*	-817 000,00 €	
23	AMO rétablissement RD 131	40 000,00 €	
21	Contrat nature plantations - *réinscription de crédits arbitrés au bp 2026* -	15 000,00 €	
23	Contrat nature travaux - *réinscription de crédits arbitrés au bp 2026* -	60 000,00 €	
204	Contrat nature subvention JAVO - *réinscription de crédits arbitrés au bp 2026* -	25 000,00 €	
	DGA ADA		
21	ACQUISITION TERRAIN POUR ACCES STADE LE SASSER	260 000,00 €	
23	APCP travaux VRD ferme urbaine St Nicolas	-50 000,00 €	
13	ESTACA - annulation titre antérieur -	19 500,00 €	
	DGA EVE SPORT		
13	APCP SUBV INVEST FEDER TERRAIN SYNTHET LOUVERNE		175 400,00 €
13	APCP SUBV INVEST FEDER TERRAIN SYNTHET ST OUEN DES TOITS		160 000,00 €
13	APCP SUBV INVEST FEDER TERRAIN SYNTHET LOIRON RUILLE		164 500,00 €
13	APCP SUBV INVEST FAFA TERRAIN SYNTHET LOIRON RUILLE		25 000,00 €
	DGA RESS		
10	FCTVA - BP 2026 = 1 600 000€		-1 471 000,00
	Ecritures d'ordre	55 000,00	150 000,00
D40	Amortissement des subventions perçues	*55 000,00 €*	
D40	Dotations aux amortissements		*150 000,00 €*
16	*Emprunt (Montant inscrit au BP: 19 296 390 €)*		-8 346 433,51
	INVESTISSEMENT	8 396 544,70	8 396 544,70

** Reports : cf annexe 1*

*** Restes à réaliser : cf annexe 1*

BUDGET ANNEXE TERRAINS

Budget primitif	36 699 k€	78%
Budget supplémentaire	10 051 k€	22%
Budget 2026	46 750 k€	

1- CONSTATATION DES RESULTATS		
En FONCTIONNEMENT		
Résultat de l'exercice 2025	1 584 726,07	
Résultat antérieur 2024 (002)	2 989 998,29	
Résultat cumulé 2025	**4 674 724,38**	(a)

En INVESTISSEMENT		
Résultat de l'exercice 2025	-1 650 225,47	
Résultat antérieur 2024 (001)	-4 492 644,13	
Résultat cumulé d'investissement 2025 à reporter	**-6 142 869,60**	(b)
Restes à réaliser (RAR) en investissement	*-242 062,61*	
Besoin de financement en investissement	**6 384 862,21**	(c)

2- AFFECTATION DES RESULTATS		
001 - Résultat d'investissement 2025 reporté	-6 142 869,60	(b)
1068 - Affectation en réserves pour financer l'investissement		(c)
002 - Résultat de fonctionnement reporté	4 674 724,38	(a)-(c)

3- AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES

CHAP		DEPENSES	RECETTES
002	002 - Résultat de fonctionnement reporté		4 674 724,38
	Reports*	220 583,09 €	
	Dépenses / Recettes Réelles de Fonctionnement - Ajustements des crédits	0,00	0,00
	Opération d'ordre - Stock	3 900 000,00	-454 141,27
042	Valorisation des stocks année N, reports et résultat n-1		-454 141,27 €
042	Correction stock initial 2026	3 900 000,00 €	
	FONCTIONNEMENT	4 120 583,09 €	4 120 583,09 €
001	001 - Résultat d'investissement 2025 reporté	6 142 869,60 €	
	*Restes à réaliser (RAR) en investissement***	*242 062,61 €*	
	Opération d'ordre - Stock	-454 141,27	3 900 000,00
040	Valorisation des stocks année N, reports et résultat n-1	-454 141,27 €	
040	Correction stock initial 2026		3 900 000,00 €
16	*Emprunt (montant inscrit au budget 42 300 €)*		2 030 810,84
	INVESTISSEMENT	5 830 810,84 €	5 830 810,84 €

** Reports:*
Achat terrains ZA Gaufrie (33k€) Travaux Louvigné ZA La Chauvinière (987k€)- Laval Zone des Montrons (22k€) -Loiron Zone de Chantepie (9k€) - Change Zone des Grands prés (8k€) Eco Parc Pavés La Gravelle (4k€)
***Reports: Créances sur ventes pays de Loiron 242k€*

BUDGET ANNEXE BATIMENTS

Budget primitif	2 798 k€
Budget supplémentaire	1 105 k€
Budget 2026	3 903 k€

1- CONSTATATION DES RESULTATS		
En FONCTIONNEMENT		
Résultat de l'exercice 2025	159 888,71	
Résultat antérieur 2024 (002)	70 112,78	
Résultat cumulé 2025	**230 001,48**	(a)

En INVESTISSEMENT		
Résultat de l'exercice 2025	-373 667,63	
Résultat antérieur 2024 (001)	1 471 689,90	
Résultat cumulé d'investissement 2026 à reporter	**1 088 022,27**	(b)
Restes à réaliser (RAR) en investissement	*-960 743,73*	
Besoin de financement en investissement		(c)

2- AFFECTATION DES RESULTATS		
001 - Résultat d'investissement 2026 reporté	1 088 022,27	(b)
1068 - Affectation en réserves pour financer l'investissement		(c)
002 - Résultat de fonctionnement reporté	230 001,48	(a)-(c)

3- AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES

CHAP		DEPENSES	RECETTES
002	**002 - Résultat de fonctionnement reporté**		**230 001,48 €**
	Reports*	793,16 €	
	Dépenses / Recettes Réelles de Fonctionnement - Ajustements des crédits	5 000,00	0,00
65	Créances admises en non valeur - CC du 29/05/2026	5 000,00 €	
	Subvention d'équilibre du budget principal	0,00	-224 208,33
75	Subvention du budget principal - budget au BP - 478 730 €		-224 208,33 €
	Ecritures d'ordre	0,00	0,00
042	Dotations aux amortissements		
042	Amortissement des subventions perçues		
023	DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (au Budget primitif 0 €)		
	FONCTIONNEMENT	**5 793,16 €**	**5 793,16 €**
001	**001 - Résultat d'investissement 2026 reporté**		**1 088 022,27**
10	**1068 - Affectation en réserves pour financer l'investissement**		
021	DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (au Budget primitif 0 €)		0,00
	Restes à réaliser (RAR) en investissement**	950 743,73 €	
	Dépenses / Recettes Réelles d'investissement - Ajustements des crédits	131 480,00	1 480,00
23	EX LMT CAMPUS MUTUALISE - mission assistance maitrise d'ouvrage LMA -délibération du conseil communautaire du 29 juin 2026	130 000,00 €	
45	Laval Scoman trvx pour ville de Laval	1 480,00 €	
45	Laval Scoman rbt trvx pour ville de Laval		1 480 €
23	*RESERVE POUR TRAVAUX - BP = 0€*	17 278,64	
	Ecritures d'ordre	0,00	0,00
040	Amortissement des subventions perçues		
040	Dotations aux amortissements		
16	*Emprunt (Montant inscrit au BP 0 €)*		
	INVESTISSEMENT	**1 088 602,27 €**	**1 088 602,27 €**

Reports: Assurance batiments eco (0,8k€)
** *Restes à réaliser: Achat terrain (650k€) -Panneaux photovoltaiques (201k€) Travaux Technopole, CMA St Nicolas SCOMAM Hotel Entreprises La Gravelle (99k€)*

BUDGET ANNEXE
TRANSPORTS

Budget primitif	35 877 k€
Budget supplémentaire	4 432 k€
Budget 2026	**40 309 k€**

1- CONSTATATION DES RESULTATS	
En FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice 2025	533 540,98
Résultat antérieur 2024 (002)	2 785 571,20
Résultat cumulé 2025	**3 319 112,18** (a)

En INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice 2025	912 110,72
Résultat antérieur 2024 (001)	-134 484,96
Résultat cumulé d'investissement 2025 à reporter	**777 625,76** (b)
Restes à réaliser (RAR) en investissement	*-2 667 929,94*
Besoin de financement en investissement	**2 370 304,18** (c)

2- AFFECTATION DES RESULTATS	
001 - Résultat d'investissement 2025 reporté	777 625,76 (b)
1068 - Affectation en réserves pour financer l'investissement	2 370 304,18 (c)
002 - Résultat de fonctionnement reporté	948 808,00 (a)-(c)

3- AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES

CHAP		DEPENSES	RECETTES
002	**002 - Résultat de fonctionnement reporté**		**948 808,00 €**
	Reports*	115 934,58 €	
	Dépenses / Recettes Réelles de Fonctionnement - Ajustements des crédits	270 000,00	0,00
65	Participation aménagement ligne Loiron SNCF	120 000,00 €	
011	Choc de mobilité - CC du 04/05/2026 - Avenant au contrat DSP prévu en oc de sept	150 000,00 €	
	Subvention d'équilibre du budget principal	0,00	0,00
74	Subvention du budget principal -Budget au BP =5 600 000 €		
	Ecritures d'ordre	0,00	80 000,00
042	Dotations aux amortissements		
042	Amortissement des subventions perçues		80 000,00 €
023	DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (au Budget primitif 1 335 000 €)	642 873,42	
	FONCTIONNEMENT	**1 028 808,00 €**	**1 028 808,00 €**
001	**001 - Résultat d'investissement 2025 reporté**		**777 625,76**
10	**1068 - Affectation en réserves pour financer l'investissement**		**2 370 304,18**
021	DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (au Budget primitif 1 335 000 €)		642 873,42
	Restes à réaliser (RAR) en investissement**	2 792 773,29 €	124 843,35 €
	Dépenses / Recettes Réelles d'Investissement - Ajustements des crédits	530 000,00	0,00
21	Aménagement locaux TUL - crédits 2025 reportés	480 000,00 €	
23	APCP travaux bâtim station avitaillement - Dépose installation GPL	50 000,00 €	
23	*RESERVE POUR TRAVAUX - BP =0€*		
	Ecritures d'ordre	80 000,00	0,00
040	Amortissement des subventions perçues - CD53	80 000,00 €	
040	Dotations aux amortissements		
16	*Emprunt (Montant inscrit au BP 4 154 500 €)*		-512 873,42
	INVESTISSEMENT	**3 402 773,29 €**	**3 402 773,29 €**

** Reports :*
En dépenses: *Prestation d'assistance (39k€) - Etudes (69k€) - Subvention (8k€)*
*** Restes à réaliser:*
En dépenses : *Mobilier urbain (78k€) - Voies et réseaux (287k€)- Installations et amenagements (39k€) - Bus et Vélos électriques (2 328k€)*
En recettes : *Subventions (125k€)*

BUDGET ANNEXE
DECHETS MENAGERS

Budget primitif	18 507 k€
Budget supplémentaire	3 219 k€
Budget 2026	21 726 k€

1- CONSTATATION DES RESULTATS		
En FONCTIONNEMENT		
Résultat de l'exercice 2025	137 317,77	
Résultat antérieur 2024 (002)	2 264 219,87	
Résultat cumulé 2026	**2 401 637,64**	(a)

En INVESTISSEMENT		
Résultat de l'exercice 2025	354 026,20	
Résultat antérieur 2024 (001)	998 743,68	
Résultat cumulé d'investissement 2026 à reporter	**1 352 769,88**	(b)
Restes à réaliser (RAR) en investissement	*-976 224,60*	
Besoin de financement en investissement		(c)

2- AFFECTATION DES RESULTATS		
001 - Résultat d'investissement 2026 reporté	1 352 769,88	(b)
1068 - Affectation en réserves pour financer l'investissement		(c)
002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 401 637,64	(a)-(c)

3- AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES

CHAP		DEPENSES	RECETTES
002	**002 - Résultat de fonctionnement reporté**		**2 401 637,64 €**
	Reports*	14 139,43 €	0,00 €
	Dépenses / Recettes Réelles de Fonctionnement - Ajustements des crédits	41 300,00	0,00
65	Créances admises en non valeur - CC du 29/06/2026	500 €	
011	Carburant prix CTM - Augmentation des prix	35 000 €	
65	Subvention fonctionnement emmaus - Manque de crédits sur reports - participation 45% des dépenses d'élimination des déchets	5 800 €	
	Subvention d'équilibre du budget principal	0,00	-721 235,00
75	Subvention du budget principal - budget au BP - 721 235 €		-721 235,00 €
	Ecritures d'ordre	0,00	0,00
042	Dotations aux amortissements		
042	Amortissement des subventions perçues		
023	DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (au Budget primitif 0 €)	1 624 883,21	
	FONCTIONNEMENT	**1 680 302,64 €**	**1 680 302,64 €**
001	**001 - Résultat d'investissement 2026 reporté**		**1 352 769,88**
10	**1068 - Affectation en réserves pour financer l'investissement**		
021	DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (au Budget primitif 0 €)		1 624 883,21
	Restes à réaliser (RAR) en investissement**	985 285,20 €	9 060,40 €
	Dépenses / Recettes Réelles d'investissement - Ajustements des crédits	17 600,00	0,00
21	EVOLUTION DE L'INFRASTRUCTURE DU SYSTEME D'INFORMATION	17 600,00 €	
10	FCTVA		
23	*RESERVE POUR TRAVAUX - BP =0€*	535 608,29	0,00
	Ecritures d'ordre	0,00	0,00
040	Amortissement des subventions perçues		
040	Dotations aux amortissements		
16	*Emprunt (Montant inscrit au BP 1 448 300 €)*		-1 448 300,00
	INVESTISSEMENT	**1 538 393,49 €**	**1 538 393,49 €**

**Report: Assurances (1k€) - Subvention (12k€)*
*** Restes à réaliser: Etudes et logiciels (60k€) - Bennes à ordures et véhicules (650k€) - Acquisitions bacs conteneurs composteurs (180k€) - Travaux déchetteries et installation de conteneurs (60k€) - Subention à percevoir ADEME (9k€)*

BUDGET ANNEXE
REALITE VIRTUELLE

Budget primitif	1 726 k€
Budget supplémentaire	156 k€
Budget 2026	1 883 k€

1- CONSTATATION DES RESULTATS		
En FONCTIONNEMENT		
Résultat de l'exercice 2025	157 221,66	
Résultat antérieur 2024 (002)	0,00	
Résultat cumulé 2025	**157 221,66**	(a)

En INVESTISSEMENT		
Résultat de l'exercice 2025	76 373,25	
Résultat antérieur 2024 (001)	-190 454,44	
Résultat cumulé d'investissement 2026 à reporter	**-114 081,18**	(b)
Restes à réaliser (RAR) en investissement	*-42 319,76*	
Besoin de financement en investissement	**168 410,94**	(c)

2- AFFECTATION DES RESULTATS		
001 - Résultat d'investissement 2025 reporté	-114 081,18	(b)
1068 - Affectation en réserves pour financer l'investissement	168 410,94	(c)
002 - Résultat de fonctionnement reporté	810,72	(a)-(c)

3- AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES

CHAP		DEPENSES	RECETTES
002	002 - Résultat de fonctionnement reporté		810,72 €
	Reports*	81,82 €	0,00 €
	Dépenses / Recettes Réelles de Fonctionnement - Ajustements des crédits	0,00	0,00
	Subvention d'équilibre du budget principal	0,00	-728,90
75	Subvention du budget principal - budget au BP - 834 100 €		-728,90 €
	Ecritures d'ordre	0,00	0,00
042	Dotations aux amortissements		
042	Amortissement des subventions perçues		
023	DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (au Budget primitif 281 300 €)		
	FONCTIONNEMENT	**81,82 €**	**81,82 €**

001	001 - Résultat d'investissement 2025 reporté	114 081,19	
10	1068 - Affectation en réserves pour financer l'investissement		168 410,94
021	DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (au Budget primitif 281 300 €)		0,00
	Restes à réaliser (RAR) en investissement**	42 319,75 €	0,00 €
	Dépenses / Recettes Réelles d'Investissement - Ajustements des crédits	0,00	
23	*RESERVE POUR TRAVAUX - BP =0€*	0,00	
	Subvention d'équilibre du budget principal	0,00	0,00
13	Subvention du budget principal - budget au BP €		
	Ecritures d'ordre	0,00	0,00
040	Amortissement des subventions perçues		
040	Dotations aux amortissements		
16	*Emprunt (Montant inscrit au BP 0 €)*		
	INVESTISSEMENT	**168 410,94 €**	**168 410,94 €**

*Reports: assurances
** Restes à réaliser: Travaux bâtiment et parking Laval virtual center (42K€)

Budget primitif	39 836 k€
Budget supplémentaire	1 183 k€
Budget 2026	**41 019 k€**

BUDGET ANNEXE
PARC GRAND OUEST (PDELM)

1- CONSTATATION DES RESULTATS		
En FONCTIONNEMENT		
Résultat de l'exercice 2025	742,74	
Résultat antérieur 2024 (002)	-3 368,76	
Résultat cumulé 2025	**-2 626,02**	(a)

En INVESTISSEMENT		
Résultat de l'exercice 2025	-207 124,06	
Résultat antérieur 2024 (001)	263 440,09	
Résultat cumulé d'investissement 2025 à reporter	**68 316,03**	(b)
Restes à réaliser (RAR) en investissement	*1 256 961,56*	
Besoin de financement en investissement		(c)

2- AFFECTATION DES RESULTATS		
001 - Résultat d'investissement 2025 reporté	68 316,03	(b)
1068 - Affectation en réserves pour financer l'investissement		(c)
002 - Résultat de fonctionnement reporté	-2 626,02	(a)-(c)

3- AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES

CHAP		DEPENSES	RECETTES
002	002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 626,02 €	
	Reports*	458 974,25 €	0,00 €
	Dépenses / Recettes Réelles de Fonctionnement - Ajustements des crédits	130 000,00	0,00
011	AMO pilotage travaux parc dev economique	*130 000,00 €*	
	Opération d'ordre - Stock	0,00	691 600,27
042	Valorisation des stocks année N, reports et résultat n-1		*691 600,27 €*
	FONCTIONNEMENT	**591 600,27 €**	**591 600,27 €**
	001 - Résultat d'investissement 2025 reporté		**68 316,03 €**
	*Restes à réaliser (RAR) en investissement***	*0,00 €*	*1 256 961,56 €*
	Opération d'ordre - Stock	691 600,27	0,00
040	Valorisation des stocks année N, reports et résultat n-1	591 600,27 €	
16	*Emprunt (montant inscrit au budget 2 629 700 €)*		-720 877,34
	INVESTISSEMENT	**591 600,27 €**	**591 600,27 €**

** Reports:*
En dépenses: Frais d'études (46k€) et AMO&travaux fouilles (413k€)
*** Restes à réaliser*
En recettes: Créances SAFER (1 256k€)

BUDGET ANNEXE
EAU REGIE

Budget primitif	27 213 k€
Budget supplémentaire	6 209 k€
Budget 2026	33 422 k€

1- CONSTATATION DES RESULTATS	
En FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice 2025	1 433 171,17
Résultat antérieur 2024 (002)	4 497 694,00
Résultat cumulé 2025	**5 930 865,17** (a)

En INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice 2025	-2 258 534,50
Résultat antérieur 2024 (001)	1 356 574,10
Résultat cumulé d'investissement 2025 à reporter	**-901 960,40** (b)
Restes à réaliser (RAR) en investissement	-2 178 665,19
Besoin de financement en investissement	**3 080 625,59** (c)

2- AFFECTATION DES RESULTATS	
001 - Résultat d'investissement 2025 reporté	-901 960,40 (b)
1068 - Affectation en réserves pour financer l'investissement	3 080 625,59 (c)
002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 850 239,58 (a)-(c)

3- AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES

CHAP		DEPENSES	RECETTES
002	002 - Résultat de fonctionnement reporté		2 850 239,58 €
	Reports*	92 897,50 €	32 531,58 €
	Dépenses / Recettes Réelles de Fonctionnement - Ajustements des crédits	275 200,00	144 000,00
	DGA REGIE		
65	Créances admises en non valeur - CC du 29/05/2025	24 200 €	
011	Carburant prix CTM - *Augmentation des prix*	11 000 €	
011	Affranchissements factures	37 500 €	
011	Prestations factures - *Mise sous pli car arrêt des envois par TP + nouveau périmètre*	37 500 €	
011	Prod autres services extérieurs - *projet préservation eau contrat territorial*	55 000 €	
74	Subv agence de l'eau action javo- projet préservation eau contrat territorial		75 000 €
014	Reverst agence eau red pollution origine domestique - *déclaration agence 2025 (reversement N2)*	110 000 €	
75	Penalités sur marchés - *pénalités fin de contrat SAUR*		69 000 €
67	PROD. INDEMNISATION ABONNES PDT TRAVAUX - MAJ Nomenclature M4 2026	-5 000 €	
65	PROD. INDEMNISATION ABONNES PDT TRAVAUX - MAJ Nomenclature M4 2026	5 000 €	
67	COOP SUBVENTION EXCEPTIONNELLES DE FONCT - MAJ Nomenclature M4 2026	-35 000 €	
65	COOP SUBVENTION EXCEPTIONNELLES DE FONCT - MAJ Nomenclature M4 2026	35 000 €	
67	SUBVENTION TEM PCRS - MAJ Nomenclature M4 2026	-21 000 €	
65	SUBVENTION TEM PCRS - MAJ Nomenclature M4 2026	21 000 €	
67	EAU ABANDON DE CREANCES - MAJ Nomenclature M4 2026	-1 000 €	
65	EAU ABANDON DE CREANCES - MAJ Nomenclature M4 2026	1 000 €	
	Ecritures d'ordre	0,00	0,00
042	Dotations aux amortissements		
042	Amortissement des subventions perçues		
023	DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (au Budget primitif 407 340 €)	2 658 673,53	
	FONCTIONNEMENT	**3 026 771,13 €**	**3 026 771,13 €**

001	001 - Résultat d'investissement 2025 reporté	901 960,40	
10	1068 - Affectation en réserves pour financer l'investissement		3 080 625,59
021	DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (au Budget primitif 407 340 €)		2 658 673,53
	Restes à réaliser (RAR) en investissement**	2 258 548,19 €	79 883,00 €
	Dépenses / Recettes Réelles d'Investissement - Ajustements des crédits	22 000,00	80 000,00
21	EVOLUTION DE L'INFRASTRUCTURE DU SYSTEME D'INFORMATION	22 000,00 €	
13	Prod subvention equipement agence de l'eau- *projet préservation eau contrat territorial*		60 000,00 €
13	Prod subvention equipt département - *projet préservation eau contrat territorial*		20 000,00 €
23	*RESERVE POUR TRAVAUX - BP =0€*		
	Ecritures d'ordre	0,00	0,00
040	*Amortissement des subventions perçues*		
040	Dotations aux amortissements		
16	*Emprunt (Montant inscrit au BP : 6 952 740 €) - M€ à encaisser*		-2 716 673,53
	INVESTISSEMENT	**3 182 508,59 €**	**3 182 508,59 €**

** Reports: En dépenses: Assurances (4k€) Prestations (65k€) Subvention (20k€)*
*** Restes à réaliser: En dépenses : Travaux et réseaux (2 905k€) - Logiciels (275k€) - Véhicules (45k€) - Matériel industriel (18k€)*
En recette: Subvention équipement agence de l'eau (80k€)

BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT REGIE

Budget primitif	18 796 k€
Budget supplémentaire	4 923 k€
Budget 2026	23 719 k€

1- CONSTATATION DES RESULTATS		
En FONCTIONNEMENT		
Résultat de l'exercice 2025	1 574 049,10	
Résultat antérieur 2024 (002)	2 905 448,01	
Résultat cumulé 2025	**4 479 497,11**	(a)

En INVESTISSEMENT		
Résultat de l'exercice 2025	-897 475,14	
Résultat antérieur 2024 (001)	901 600,55	
Résultat cumulé d'investissement 2025 à reporter	**4 125,41**	(b)
Restes à réaliser (RAR) en investissement	-2 861 072,40	
Besoin de financement en investissement	**2 856 946,99**	(c)

2- AFFECTATION DES RESULTATS		
001 - Résultat d'investissement 2025 reporté	4 125,41	(b)
1068 - Affectation en réserves pour financer l'investissement	2 856 946,99	(c)
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 622 550,12	(a)-(c)

3- AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES

CHAP		DEPENSES	RECETTES
002	002 - Résultat de fonctionnement reporté		1 622 550,12 €
	Reports*	98 324,42 €	0,00 €
	Dépenses / Recettes Réelles de Fonctionnement - Ajustements des crédits	68 600,00	129 000,00
	DGA RESS		
65	Créances admises en non valeur - CC du 29/06/2026	10 600 €	
	DGA TTAQ		
011	Carburant prix CTM - Augmentation des prix	15 000 €	
011	Affranchissements factures	37 500 €	
011	Prestations factures - Mise sous pli car arrêt des envois par TP + nouveau périmètre	4 500 €	
75	Penalités sur marchés - pénalités fin de contrat SAUR		129 000,00 €
67	COOP SUBVENTION EXCEPTIONNELLES DE FONCT - MAJ Nomenclature M4 2026	-44 399 €	
65	COOP SUBVENTION EXCEPTIONNELLES DE FONCT - MAJ Nomenclature M4 2026	44 399 €	
67	SUBVENTION TEM PORS - MAJ Nomenclature M4 2026	-21 000 €	
65	SUBVENTION TEM PORS - MAJ Nomenclature M4 2026	21 000 €	
67	EAU ABANDON DE CREANCES - MAJ Nomenclature M4 2026	-1 000 €	
65	EAU ABANDON DE CREANCES - MAJ Nomenclature M4 2026	1 000 €	
	Ecritures d'ordre	690 000,00	0,00
042	Dotations aux amortissements	690 000 €	
042	Amortissement des subventions perçues		
023	DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (au Budget primitif : €)	894 625,70	
	FONCTIONNEMENT	1 751 550,12 €	1 751 550,12 €
001	001 - Résultat d'investissement 2025 reporté		4 125,41
1068	1068 - Affectation en réserves pour financer l'investissement		2 856 946,99
021	DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (au Budget primitif : €)		894 625,70
	Restes à réaliser (RAR) en investissement**	3 149 282,72 €	288 210,32 €
	Dépenses / Recettes Réelles d'investissement - Ajustements des crédits	22 000,00	0,00
21	EVOLUTION DE L'INFRASTRUCTURE DU SYSTEME D'INFORMATION	22 000,00 €	
23	*RESERVE POUR TRAVAUX - BP =0€*		
	Ecritures d'ordre	0,00	690 000,00
040	Amortissement des subventions perçues	0,00 €	
040	Dotations aux amortissements		690 000,00 €
16	*Emprunt (Montant inscrit au BP : 5 797 450 €)*		-1 862 625,70
	INVESTISSEMENT	3 171 282,72 €	3 171 282,72 €

** Reports: Frais scolarité apprentis (25k€) - Entretien maintenance (55k€) - Subvention (20 k€)*
*** Restes à réaliser:*
En dépenses: *Matériel industriel (128k€) - Véhicules (313k€) - Etudes et logiciels (742k€) - Travaux réseaux et STEP (1 965k€)*
En recette: *Subvention équipement (288k€)*

BUDGET ANNEXE
PLATEFORME SAINT BERTHEVIN

Budget primitif	498 k€
Budget supplémentaire	1 490 k€
Budget 2026	1 988 k€

1- CONSTATATION DES RESULTATS		
En FONCTIONNEMENT		
Résultat de l'exercice 2025	219 663,26	
Résultat antérieur 2024 (002)	1 000 509,85	
Résultat cumulé 2026	**1 220 173,11**	(a)

En INVESTISSEMENT		
Résultat de l'exercice 2025	-244 284,04	
Résultat antérieur 2024 (001)	4 213 354,30	
Résultat cumulé d'investissement 2025 à reporter	**3 969 070,26**	(b)
Restes à réaliser (RAR) en investissement	*-270 282,29*	
Besoin de financement en investissement		(c)

2- AFFECTATION DES RESULTATS		
001 - Résultat d'investissement 2025 reporté	3 969 070,26	(b)
1068 - Affectation en réserves pour financer l'investissement		(c)
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 220 173,11	(a)-(c)

3- AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES

CHAP		DEPENSES	RECETTES
002	**002 - Résultat de fonctionnement reporté**		**1 220 173,11 €**
	Reports*	0,00 €	0,00 €
	Dépenses / Recettes Réelles de Fonctionnement - Ajustements des crédits	0,00	0,00
	Subvention d'équilibre du budget principal	0,00	0,00
75	Subvention du budget principal - budget au BP = 0 €		
	Ecritures d'ordre	0,00	0,00
042	Dotations aux amortissements		
042	Amortissement des subventions perçues		
023	DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (au Budget primitif : 282 800 €)	1 220 173,11	
	FONCTIONNEMENT	**1 220 173,11 €**	**1 220 173,11 €**

	001 - Résultat d'investissement 2025 reporté		**3 969 070,26**
	1068 - Affectation en réserves pour financer l'investissement		
	DISPONIBLE pour INVESTISSEMENT (au Budget primitif : 282 800 €)		1 220 173,11
	Restes à réaliser (RAR) en investissement**	270 282,29 €	0,00 €
	Dépenses / Recettes Réelles d'investissement - Ajustements des crédits	0,00	0,00
	Ecritures d'ordre	0,00	0,00
040	*Amortissement des subventions perçues*	*0,00 €*	
040	*Dotations aux amortissements*		*0,00 €*
16	*Emprunt (Montant inscrit au BP : 0 €)*		
	INVESTISSEMENT	**270 282,29 €**	**5 189 243,37 €**

** *Restes à réaliser: En dépenses : Etudes (52k€) et travaux (218k€)*

Budget en suréquilibre : réserve constituée pour couvrir les dépenses programmées.
De 2017 à 2021, une subvention de 1M€ est versée par le budget principal.

N° 1 BUDGET PRINCIPAL			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2026 POUR MEMOIRE		*77 961 110*	*77 961 110*
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 REPORTE		0	9 454 252
RESTES A REALISER FONCTIONNEMENT 2025		1 303 945	572 153
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT BS 26		**-574 172**	**163 800**
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		9 460 434	0
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT BS 2026	**12%**	**10 190 206**	**10 190 206**
TOTAL BP ET BS 2026		**88 151 316**	**88 151 316**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2026 POUR MEMOIRE		*50 292 660*	*50 292 660*
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025 REPORTE		0	3 602 599
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 EN RESERVE			3 872 358
RESTES A REALISER INVESTISSEMENT 2025		7 978 645	503 688
NOUVEAUX CREDITS D'INVESTISSEMENT BS 26		**417 900**	**-796 100**
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0	9 460 434
EMPRUNTS			-8 245 434
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT BS 2026	**14%**	**8 396 545**	**8 396 545**
TOTAL BP ET BS 2026		**58 689 205**	**58 689 205**
TOTAL GENERAL BP ET BS 2026		**146 840 521**	**146 840 521**

N° 3 BA TERRAINS			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2026 POUR MEMOIRE		*20 156 300*	*20 156 300*
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 REPORTE		0	4 574 724
RESTES A REALISER FONCTIONNEMENT 2025		220 583	0
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT BS 26		3 900 000	-454 141
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT BS 26	**17%**	**4 120 583**	**4 120 583**
TOTAL BP ET BS 2026		**24 276 883**	**24 276 883**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2026 POUR MEMOIRE		*16 542 300*	*16 542 300*
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025 REPORTE		6 142 870	0
RESTES A REALISER INVESTISSEMENT 2025		242 083	0
NOUVEAUX CREDITS D'INVESTISSEMENT BS 26		**-454 141**	**3 900 000**
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
EMPRUNTS		0	2 030 811
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT BS 2026	**26%**	**5 930 811**	**5 930 811**
TOTAL BP ET BS 2026	**100%**	**22 473 111**	**22 473 111**
TOTAL GENERAL BP ET BS 2026		**46 749 994**	**46 749 994**

N° 4 BA BATIMENTS			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2026 POUR MEMOIRE		*1 624 000*	*1 624 000*
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 REPORTE		0	230 001
RESTES A REALISER FONCTIONNEMENT 2025		793	0
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT BS 26		**5 000**	**-224 208**
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0	0
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT BS 2026	**0%**	**5 793**	**5 793**
TOTAL BP ET BS 2026	**100%**	**1 629 793**	**1 629 793**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2026 POUR MEMOIRE		*1 173 500*	*1 249 000*
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025 REPORTE		0	1 098 022
RESTES A REALISER INVESTISSEMENT 2025		950 744	0
NOUVEAUX CREDITS D'INVESTISSEMENT BS 26		**148 759**	**1 480**
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			0
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT BS 2026	**48%**	**1 099 502**	**1 099 502**
TOTAL BP ET BS 2026	**100%**	**2 273 002**	**2 348 502**
TOTAL GENERAL BP ET BS 2026		**3 902 795**	**3 978 295**

N° 5 BA TRANSPORTS			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2026 POUR MEMOIRE		*25 557 800*	*25 557 800*
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 REPORTE		0	948 808
RESTES A REALISER FONCTIONNEMENT 2025		115 935	0
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT BS 26		**270 000**	**80 000**
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		642 873	0
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT BS 2026	**4%**	**1 028 808**	**1 028 808**
TOTAL BP ET BS 2026		**26 586 608**	**26 586 608**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2026 POUR MEMOIRE		*10 319 500*	*10 319 500*
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025 REPORTE		0	777 626
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 EN RESERVE			2 370 304
RESTES A REALISER INVESTISSEMENT 2025		2 792 773	124 843
NOUVEAUX CREDITS D'INVESTISSEMENT BS 26		**610 000**	**0**
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			642 873
EMPRUNTS			-512 873
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT BS 2026	**25%**	**3 402 773**	**3 402 773**
TOTAL BP ET BS 2026		**13 722 273**	**13 722 273**
TOTAL GENERAL BP ET BS 2026		**40 308 881**	**40 308 881**

N° 6 BA DECHETS MENAGERS			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2026 POUR MEMOIRE		*15 453 185*	*15 453 185*
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 REPORTE		0	2 401 536
RESTES A REALISER FONCTIONNEMENT 2025		14 139	0
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT BS 26		**41 300**	**-721 235**
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 624 863	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT BS 2026	10%	1 680 303	1 680 303
TOTAL BP ET BS 2026		**17 133 488**	**17 133 488**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2026 POUR MEMOIRE		*3 054 300*	*3 054 300*
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025 REPORTE		0	1 352 770
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 EN RESERVE			0
RESTES A REALISER INVESTISSEMENT 2025		985 285	9 060
NOUVEAUX CREDITS D'INVESTISSEMENT BS 26		**553 108**	**0**
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			1 624 863
EMPRUNTS			-1 448 300
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT BS 2026	33%	1 538 393	1 538 393
TOTAL BP ET BS 2026		**4 592 693**	**4 592 693**
TOTAL GENERAL BP ET BS 2026		**21 726 181**	**21 726 181**

N° 7 BA LAVAL VIRTUAL CENTER			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2026 POUR MEMOIRE		*1 176 850*	*1 176 850*
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 REPORTE		0	811
RESTES A REALISER FONCTIONNEMENT 2025		82	0
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT BS 26		**0**	**-729**
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT BS 2026	0%	82	82
TOTAL BP ET BS 2026		**1 176 932**	**1 176 932**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
TOTAL BP 2026 POUR MEMOIRE		*549 300*	*549 300*
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025 REPORTE		114 091	0
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 EN RESERVE			156 411
RESTES A REALISER INVESTISSEMENT 2025		42 320	0
NOUVEAUX CREDITS D'INVESTISSEMENT BS 26		**0**	**0**
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			0
EMPRUNTS		0	0
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT BS 2026	22%	156 411	156 411
TOTAL BP ET BS 2026		**705 711**	**705 711**
TOTAL GENERAL BP ET BS 2026		**1 882 643**	**1 882 643**

N° 8 BA PARC DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2026 POUR MEMOIRE		*19 945 000*	*19 945 000*
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 REPORTE		2 626	0
RESTES A REALISER FONCTIONNEMENT 2025		458 974	0
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT BS 26		130 000	591 600
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT BS 2026	3%	591 600	591 600
TOTAL BP ET BS 2026		**20 537 600**	**20 537 600**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2026 POUR MEMOIRE		*19 889 700*	*19 889 700*
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025 REPORTE		0	56 316
RESTES A REALISER INVESTISSEMENT 2025		0	1 255 962
NOUVEAUX CREDITS D'INVESTISSEMENT BS 26		591 600	0
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
EMPRUNTS			-720 677
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT BS 2026	3%	591 600	591 600
TOTAL BP ET BS 2026		**20 481 300**	**20 481 300**
TOTAL GENERAL BP ET BS 2026		**41 018 901**	**41 018 901**

N° 9 BA EAU			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2026 POUR MEMOIRE		*15 214 340*	*15 214 340*
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 REPORTE		0	2 850 240
RESTES A REALISER FONCTIONNEMENT 2025		92 898	32 532
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT BS 26		275 200	144 000
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 658 674	0
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT BS 2026	17%	3 026 771	3 026 771
TOTAL BP ET BS 2026		**18 241 111**	**18 241 111**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2026 POUR MEMOIRE		*11 998 500*	*11 998 500*
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025 REPORTE		901 960	0
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 EN RESERVE			3 080 626
RESTES A REALISER INVESTISSEMENT 2025		2 258 548	79 883
NOUVEAUX CREDITS D'INVESTISSEMENT BS 26		22 000	80 000
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			2 658 674
EMPRUNTS			-2 716 674
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT BS 2026	21%	3 182 509	3 182 509
TOTAL BP ET BS 2026		**15 181 009**	**15 181 009**
TOTAL GENERAL BP ET BS 2026		**33 422 120**	**33 422 120**

N° 11 BA ASSAINISSEMENT			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2026 POUR MEMOIRE		*9 060 150*	*9 060 150*
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 REPORTE		0	1 622 550
RESTES A REALISER FONCTIONNEMENT 2025		98 324	0
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT BS 26		**758 600**	**129 000**
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		894 626	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT BS 2026	15%	1 751 550	1 751 550
TOTAL BP ET BS 2026		**11 711 700**	**11 711 700**
SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2026 POUR MEMOIRE		*8 836 200*	*8 836 200*
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025 REPORTE		0	4 125
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 EN RESERVE			2 856 947
RESTES A REALISER INVESTISSEMENT 2025		3 149 283	288 210
NOUVEAUX CREDITS D'INVESTISSEMENT BS 26		**22 000**	**690 000**
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			894 626
EMPRUNTS			-1 562 626
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT BS 2026	26%	3 171 283	3 171 283
TOTAL BP ET BS 2026		**12 007 483**	**12 007 483**
TOTAL GENERAL BP ET BS 2026		**23 719 183**	**23 719 183**

N° 13 BA PLATEFORME FERROVIAIRE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2026 POUR MEMOIRE		*289 000*	*289 000*
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 REPORTE		0	1 220 173
RESTES A REALISER FONCTIONNEMENT 2025		0	0
NOUVEAUX CREDITS DE FONCTIONNEMENT BS 26		**0**	**0**
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 220 173	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT BS 2026	81%	1 220 173	1 220 173
TOTAL BP ET BS 2026		**1 509 173**	**1 509 173**
SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL BP 2026 POUR MEMOIRE		*209 000*	*282 800*
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025 REPORTE		0	3 969 070
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 EN RESERVE			0
RESTES A REALISER INVESTISSEMENT 2025		270 282	0
NOUVEAUX CREDITS D'INVESTISSEMENT BS 26		**0**	**0**
O23 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			1 220 173
EMPRUNTS			0
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT BS 2026	56%	270 282	5 189 243
TOTAL BP ET BS 2026		**479 282**	**5 472 043**
TOTAL GENERAL BP ET BS 2026		**1 988 455**	**6 981 216**

BUDGETS CONSOLIDES BS 2026			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT BS 2026	11%	23 615 869	23 615 869
TOTAL BP ET BS 2026		**210 954 604**	**210 954 604**
SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT BS 2026	18%	27 740 110	32 659 071
TOTAL BP ET BS 2026		**150 605 070**	**155 673 331**

TOTAL GENERAL BP ET BS 2026	**361 559 674**	**366 627 935**

LAVAL AGGLOMERATION

ETAT DES REPORTS 2025 - 2026

BUDGET LAVAL AGGLOMERATION

DEPENSE INVESTISSEMENT

IMPUTATION	LC	Libellé	REPORT
165/16/094A//01	25438	CAUTIONS RECUES MAISON PDELM	4 130,10
		Nature 165	**4 130,10**
		Chapitre 16	**4 130,10**
202/20/945A/01/510	23116	ETUDES PREALABLES EVOLUTION DOCUMENTS D URBANISME	11 688,00
		Nature 202	**11 688,00**
2031/20/013A/01/61	24187	ETUDE PROGRAMMATION URBAINE ZI TOUCHES LAVAL	9 510,00
2031/20/499A/01/020	35185	SCHEMA DIRECTEUR ENR - ENERGIES RENOUVELABLES	59 046,00
2031/20/499A/01/752	35182	PHOTOVOLTAIQUES - ETUDES	65 126,89
2031/20/607A/01/323	34188	PISCINE AQUABULLE ETUDE	27 238,08
2031/20/627A/01/322	34078	ETUDE STADE LE BASSER	478 848,60
2031/20/649A/01/30	31569	ETUDE FAISABILITE EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES	14 460,00
2031/20/665A/01/633	32753	ETUDE PLAN GUIDE BORDS MAYENNE	1 349,40
2031/20/674A/01/317	30556	6 PAR 4 - ETUDES	10 000,00
2031/20/683B/683BB/311	34210	LE 40 ETUDES TRAVAUX BAR	6 400,00
2031/20/712A/01/845	33993	ETUDE FAISABILITE AMENAGEMENT CYCLABLE	59 191,20
2031/20/721A/01/845	28199	ETUDES RETABLISSEMENT RD 131	14 810,46
2031/20/750A/01/76	30364	ETUDES BOIS DE L'HUISSERIE	1 080,00
		Nature 2031	**747 060,63**
2051/20/C100/01/020	26648	LOGICIELS SERVICES TECHNIQUES MUTUALISES	4 790,40
2051/20/ZZZZ//020	535	LOGICIELS	40 752,87
		Nature 2051	**45 543,27**
		Chapitre 20	**804 291,90**
204132/204/722A/01/845	32810	PARTICIPATION LIAISONS DOUCES PI	408 650,75
204132/204/722A/01/845	32811	PARTICIP LIAISON DOUCE RN162 ZI MORANDIERES	336 667,00
		Nature 204132	**745 317,75**
2041411/204/649A/01/325	29167	FONDS DE CONCOURS EQUIPEMENTS SPORTIFS FAESC	17 637,13
		Nature 2041411	**17 637,13**
2041412/204/199A/01/845	11648	PARTICIPATION VOIRIES STRUTURANTES COMMUNES	118 798,60
2041412/204/712A/01/845	11649	PARTICIP. PISTE CYCLABLE VERSEE AUX COMMUNES	419 433,27
2041412/204/712A/01/845	34038	LIAISON CYCLABLE AVENUE CHANZY RBT TEM	70 080,00
2041412/204/951A/01/758	35348	REVERSEMENT COMMUNES SUBV FONDS VERT PCAET	17 825,00
		Nature 2041412	**626 136,87**
2041582/204/999A/01/12	31677	PARTICIP. CENTRE DE SECOURS LOIRON RUILLE	187 500,00
		Nature 2041582	**187 500,00**
204181/204/199A//020	30409	SUBVENTION TEM PCRS	11 121,00
		Nature 204181	**11 121,00**
20421/204/538A/01/65	23149	FONDS SOUTIEN ENTREPRISE INSERTION EQUIPT	21 500,00
20421/204/699A/01/633	11570	SUBV. EQUIPT OFFICE DU TOURISME	82 079,09
20421/204///76	35252	SUBV D'INVEST PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	37 281,37
		Nature 20421	**140 860,46**
20422/204/499A//632	31586	APCP AIDE A L'IMMOBILIER ECONOMIQUE 2022	202 000,00
20422/204/499A//632	32789	APCP 2023 FONDS TRANSITIONS ENERGETIQUES	75 000,00
20422/204/499A//632	32881	APCP 2023 FONDS ECONOMIE DE PROXIMITE	20 000,00
20422/204/499A//632	34021	APCP 2024 FONDS TRANSITIONS ENERGETIQUES	66 430,00
20422/204/499A//632	35195	FONDS ECONOMIE DE PROXIMITE 2025	59 958,90
20422/204/499A//632	35196	FONDS TRANSITIONS ENERGETIQUES 2025	157 688,75
20422/204/599A/01/23	31690	ECOLE DESIGN - SUBVENTION INVEST	85 000,00
20422/204/599A/01/23	32785	SUBVENTION CPER CAP LAB	117 000,00
20422/204/821A/76	35192	COMPENSATION COLLECTIVE LA MOTTE BABIN	224 060,00
20422/204/999A/01/61	27807	2019 AIDE A L IMMOBILIER ECONOMIQUE	140 000,00
20422/204/999A/01/61	30375	2021 AIDE A L IMMOBILIER ECONOMIQUE	73 242,88
20422/204/999A/01/758	27993	SUBV. PROJETS DE METHANISATION	50 000,00
		Nature 20422	**1 270 380,53**
		Chapitre 204	**2 998 953,74**
2111/21/712A/01/845	9176	PISTES CYCLABLES ACHAT TERRAINS	100,00
		Nature 2111	**100,00**
2128/21/954A/01/758	35240	CONTRAT NATURE PLANTATIONS	67 326,81

IMPUTATION	LC	Libellé	REPORT
		Nature 2128	**67 326,81**
21318/21/516A/01/23	32972	ESPACE VIE ETUDIANTE FERRIE ACHAT BATIMENT	192 713,00
		Nature 21318	**192 713,00**
21621/21/A140/01/315	29356	NUMERISATION ET ACQUISITION ARCHIVES	1 211,67
		Nature 21621	**1 211,67**
21828/21/C100//020	28166	VEHICULES SERVICES MUTUALISES	41 342,40
21828/21/C130/01/020	24326	VEHICULES ELECTRIQUES	45 118,44
		Nature 21828	**86 460,84**
21838/21/609A/01/554	6745	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE GENS DU VOYAGE	1 452,78
21838/21/663A/01/313	16153	MATERIEL INFORMATIQUE LECTURE PUBLIQUE	8 232,42
21838/21/664A/01/76	10378	MATERIEL INFORMATIQUE CIN	2 724,65
21838/21/678A/01/317	24190	MATERIEL INFORMATIQUE -SOLIMA	4 007,75
21838/21/699A/01/30	17185	MATERIEL INFORMATIQUE TOURISME	30 960,00
21838/21/706A/01/555	6597	MATERIEL INFORMATIQUE LOGEMENT	2 255,51
21838/21/918A/01/65	26621	MATERIEL BUREAU-INFORMATIQUE SERVICE EMPLOI	2 446,97
21838/21/919A/01/52	26620	MATERIEL BUREAU-INFORMATIQUE CONTRAT DE VILLE	2 142,00
21838/21/A120/01/510	22904	MATERIEL INFORMATIQUE SERV.ADS	2 446,97
21838/21/B120/01/020	22982	MATERIEL INFORMATIQUE SERV. FINANCES	2 142,00
21838/21/B130/01/020	22984	MATERIEL INFORMATIQUE DSI	2 142,00
21838/21/B150/01/020	22988	MATERIEL INFORMATIQUE DIR.RESSOURCES HUMAINES	4 786,31
21838/21/B150/01/020	24215	INFORMATIQUE CONDITION TRAVAIL SERV.ADMN.MUTUALISES	265,07
21838/21/C100/01/020	25454	MAT.INFORMATIQUE DIR.BATIMENTS	4 397,51
21838/21/D110//020	30539	MATERIEL INFORMATIQUE COMMUNICATION	2 142,00
21838/21/ZZZZ//020	301	MATERIEL INFORMATIQUE AGGLO SIEGE	29 363,81
21838/21/ZZZZ//020	17188	MATERIEL RESEAUX SIEGE AGGLO	759,29
21838/21/ZZZZ//020	21793	EVOLUTION DE L'INFRASTRUCTURE DU SYSTEME D'INFORMATION	19 672,18
		Nature 21838	**122 339,22**
21848/21/663A/01/313	29380	MOBILIER LECTURE PUBLIQUE	2 292,30
21848/21/683B/683BB/311	32769	MAISON DU GOUVERNEUR MOBLIER	21 110,68
21848/21/750A/01/76	7966	BOIS L'HUISSERIE MOBILIER EXT.	13 582,03
21848/21/ZZZZ//020	23	MOBILIER ET MAT. ADMINISTRATIFS	20 367,19
		Nature 21848	**57 352,20**
2188/21/605A/01/323	5308	AUTRES IMMO.CORPORELLES PISCINE ST NICOLAS	12 236,40
2188/21/607A/01/323	32732	MATERIELS AQUABULLE	16 866,98
2188/21/649A/01/322	18474	MATERIEL D'ENTRETIEN TERRAINS DE SPORTS	34 230,00
2188/21/679A/01/317	20656	SCENE MOBILE DIVERS CULTURE	61 803,24
2188/21/683A/683AA/311	25487	CRD STRUCT.INSTRUMENTS	2 651,68
2188/21/683A/683AA/311	25599	CRD STRUCT. MATERIEL MUSIQUE ET SCENE	430,00
2188/21/683B/683BB/311	35349	MAISON DU GOUVERNEUR AUTRES IMMOS	5 382,49
2188/21/799A/01/511	6626	AUTRES IMMOS ESPACES VERTS	13 510,95
2188/21/A140/01/315	29357	MATERIELS ARCHIVES	2 656,56
2188/21/C100/01/020	24397	MATERIEL DIR.BATIMENTS	164,56
2188/21/D110//020	32749	MATERIEL COMMUNICATION	6 000,00
2188/21/D110//020	35186	MATERIEL COMMUNICATION MUT	5 479,74
2188/21/ZZZZ//020	24	AUTRES MATERIELS	219,97
		Nature 2188	**161 632,57**
		Chapitre 21	**689 136,31**
2312/23/625A/01/322	31779	APCP TERRAIN SYNTHETIQUE LOIRON RUILLE	2 000,00
2312/23/954A/01/758	35237	CONTRAT NATURE TRAVAUX	7 380,00
		Nature 2312	**9 380,00**
2313/23/602A/01/325	23143	TRAVAUX GOLF LAVAL CHANGE	1 150,00
2313/23/651A/01/314	35191	ZOOM RELOCALISATION	10 200,00
2313/23/672A/01/020	33025	TRAVAUX ESPACE REGIONAL	5 998,80
2313/23/683B/683AA/311	25571	APCP - TRAVAUX POLE CULTUREL	48 000,00
2313/23/683B/683BB/311	32768	MAISON DU GOUVERNEUR TRAVAUX	427 713,01
2313/23/683B/683BB/311	35189	LE 40 TRAVAUX BAR	80 000,00
2313/23/685A/01/633	29268	GITE OLIVET TRAVAUX	5 304,00
2313/23/948A/01/020	29163	MAISON DE PAYS LOIRON-REQALIFICATION DU SITE	55 033,92
2313/23/948A/01/020	35267	MAISON DE PAYS LOIRON PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	458 402,40
2313/23/C250/01/511	29164	CTM LOIRON - VESTIAIRES	3 358,84
		Nature 2313	**1 095 160,97**
2315/23/199A/01/61	2137	MODERNISATION SIGNALETIQUE DES ZA	37 273,93
2315/23/293A/01/61	35350	TRAVAUX VOIRIE LAVAL EX BONA SABLA	36 513,00
2315/23/541A/01/23	34031	PROJET ECO CAMPUS	27 648,24
2315/23/665A/01/633	35187	AMENAGEMENTS ABORDS MAYENNE	1 595,00
2315/23/684A//317	33992	THEATRE DES 3 CHENES TRAVAUX	2 253,60
2315/23/721A/01/845	28235	AMO RETABLISSEMENT RD 131	18 780,00
2315/23/799A/01/511	16106	AMENAGEMENT DIVERS ESPACES VERTS	67 488,55
		Nature 2315	**191 552,32**
2317/23/152A/01/845	9338	CHANGE - PETITS TRVX NEUFS DE VOIRIE	3 644,28

IMPUTATION	LC	Libellé	REPORT
2317/23/154A/01/845	9337	LAVAL - PETITS TRVX NEUFS DE VOIRIE	25 151,04
2317/23/154A/01/845	30474	LAVAL - VOIE BUS/VELO	18 224,40
2317/23/156A/01/845	10482	LOUVERNE - PETIT TRX NEUFS VOIRIE	2 965,20
2317/23/158A/01/845	9336	ST BERTHEVIN - PETITS TRVX NEUFS DE VOIRIE	9 906,60
2317/23/158A/01/845	35265	TRAVAUX ST BERTH BD RENE ET MARIUS GRUAU	20 592,00
2317/23/199A/01/845	5317	PROGR. REFECTION DE VOIRIE ANNUEL	443 452,86
2317/23/199A/01/847	21796	MODERNISATION RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC	140 652,95
2317/23/604A/01/322	31666	TRVX TERRAIN STADE LE BASSER LIGUE2	3 781,04
2317/23/605A/01/323	12738	PISCINE ST NICOLAS - ESPACES VERTS VRD CLOTURE	11 403,61
2317/23/605A/01/323	13853	PISCINE ST NICOLAS - TRAVAUX	344 013,12
2317/23/605A/01/323	35184	PISCINE ST NICOLAS PHOTOVOLTAIQUES	107 054,40
2317/23/607A/01/323	32772	PISCINE AQUABULLE TRAVAUX	28 949,35
2317/23/607A/01/323	35183	PISCINE AQUABULLE PHOTOVOLTAIQUES	682 533,60
2317/23/608A/01/322	5378	TRAVAUX BAT STADE ATHLETISME	699,60
2317/23/650A/01/316	17167	THEATRE TRAVAUX	14 204,68
2317/23/651A/01/314	35194	TRAVAUX MUSEE DES BEAUX ARTS	56 526,00
2317/23/712A/01/845	29183	PISTE CYCLABLE ZI TOUCHES /BONCHAMP (ROC.EST)	480,00
2317/23/712A/01/845	32797	REQUALIFICATION AVENUE CHANZY	73 168,40
2317/23/750A/01/76	5400	TRAVAUX AMENAGT BOIS DE L'HUISSERIE	11 683,28
2317/23/750A/01/76	7995	TRAVAUX FORESTIERS BOIS DE L'HUISSERIE	16 098,21
2317/23/750A/01/76	17172	BATIMENTS EXPLOITATION BOIS L'HUISSERIE	29 987,40
2317/23/750A/01/76	32794	MISE EN OEUVRE SCHEMA D'ACCUEIL BOIS DE L'HUISSERIE	32 748,00
		Nature 2317	**2 077 920,02**
237/23/674A/01/317	35332	6 PAR 4 - AVANCE ETUDES	78 600,00
		Nature 237	**78 600,00**
238/23/199A/01/845	33017	AVF PROGR. REFECTION DE VOIRIE ANNUEL	29 519,34
		Nature 238	**29 519,34**
		Chapitre 23	**3 482 132,65**
	DEPENSE INVESTISSEMENT		**7 978 644,70**

RECETTE INVESTISSEMENT

IMPUTATION	LC	Libellé	REPORT
10251/10/683B/683BB/311	35269	MAISON DU GOUVERNEUR MECENAT DON	30 000,00
		Nature 10251	**30 000,00**
		Chapitre 10	**30 000,00**
1311/13/951A/01/758	35347	SUBVENTION FONDS VERT PCAET ACTIONS COMMUNALES	8 912,50
		Nature 1311	**8 912,50**
13141/13/999A/01/12	31678	PARTICIP. COMMUNE LOIRON CENTRE DE SECOURS	20 000,00
		Nature 13141	**20 000,00**
1321/13/607A/01/323	35346	SUBV. FONDS VERT AQUABULLE PCAET	31 565,00
		Nature 1321	**31 565,00**
1322/13/954A/01/758	35242	CONTRAT NATURE SUBV INVEST REGION	112 000,00
		Nature 1322	**112 000,00**
1323/13/604A/01/322	34167	SUBV. CD 53 STADE LE BASSER	50 000,00
1323/13/605A/01/323	28131	SUBV. CD53 PISCINE ST NICOLAS	91 210,00
		Nature 1323	**141 210,00**
		Chapitre 13	**313 687,50**
2764/27/518A/01/632	31671	LMT - REMBOURSEMENT FONDS DE RESERVE REC	60 000,00
2764/27/999A/01/61	32817	AVANCE REMBOURSABLE TERRITOIRE ZERO CHOMEUR	100 000,00
		Nature 2764	**160 000,00**
		Chapitre 27	**160 000,00**
	RECETTE INVESTISSEMENT		**503 687,50**

DEPENSE FONCTIONNEMENT

IMPUTATION	LC	Libellé	REPORT
6168/011/649A/01/325	34136	ASSURANCES DAB BATIMENTS SPORT	717,56
6168/011/ZZZZ/I/020	3613	ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE	6 312,16
6168/011/ZZZZ/I/020	34133	ASSURANCES FLOTTE AUTOMOBILE	12 893,86
		Nature 6168	**19 923,58**
617/011/599A/01/23	32906	ETUDE PROJET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	22 980,00
617/011/952A/02/410	35224	ETUDES CTG CONVENTION DE TERRITOIRE GLOBALE	4 320,00
617/011/954A/01/758	35238	CONTRAT NATURE ETUDES	12 312,20
		Nature 617	**39 612,20**
62268/011/A100/I/020	34068	ASSISTANCE JURIDIQUE - DIRECTION GENERALE	1 440,00

IMPUTATION	LC	Libellé	REPORT
		Nature 62268	**1 440,00**
6227/011/149A/01/61	16162	FRAIS D'ACTES DIVERS ADMINISTATION GENERALE	3 000,00
6227/011/ZZZZ//020	536	FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	20 021,80
		Nature 6227	**23 021,80**
6228/011/499A/01/758	31680	PRESTATION TEM GESTION ENERGETIQUE	4 500,00
6228/011/664A/01/76	12672	HONORAIRES CONFERENCIERS	11 662,61
6228/011///76	27802	PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	5 356,80
6228/011///76	35266	PROMOTIONS ACTIONS EN FAV DE L ECONOMIE CIRCULAIRE	5 400,00
6228/011/918A/02/65	20640	PLIE - PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES	52 525,00
6228/011/951A/01/758	28141	PCAET HONORAIRES INTERVENANTS	15 375,00
6228/011/B110//020	31584	PRESTATION SERVICE DPT TRANSITIONS ET INNOVATION	8 550,00
6228/011/B130//020	21846	PRESTATIONS INFORMATIQUES SOC.EXTERIERES	42 454,41
		Nature 6228	**145 823,82**
6237/011/952A/01/410	35355	FSE+ PUBLICATIONS COMMUNICATION	5 175,60
		Nature 6237	**5 175,60**
6281/011/911A/01/446	16167	COTISATION MISSION LOCALE	63 070,50
		Nature 6281	**63 070,50**
62878/011/ZZZZ/01/020	35229	RBST FRAIS DE FORMATION A DES TIERS	52 955,00
		Nature 62878	**52 955,00**
6288/011/663A/01/313	32756	PRESTATIONS CONTRAT TERRITOIRE LECTURE	26 130,00
6288/011/683B/683BB/311	31738	LE 40 INTERVENANTS EXTERIEURS	7 000,00
6288/011/B150/01/020	24207	FRAIS ECOLE DES APPRENTIS	50 484,84
		Nature 6288	**83 614,84**
6355/011/B100/01/020	31577	CARTES GRISES VEHICULES SERV.ADMIN MUTUALISES	588,52
6355/011/C100/01/020	26582	DIR.BATIMENTS CARTES GRISES VEHICULES	115,76
		Nature 6355	**704,28**
6378/011/750A/01/76	20670	CONTRIBUTION A L'HECTARE - BOIS L'HUISSERIE	510,00
		Nature 6378	**510,00**
		Chapitre 011	**435 851,62**
6561/65/752A/01/735	26744	REVERSEMENT GEMAPI	12 940,00
		Nature 6561	**12 940,00**
65733/65/599A/01/23	26636	ACTIONS DE VALORISAITON DES FORMATIONS CD53	7 500,00
65733/65/918A/01/65	26641	SUBV CD 53 GESTION FSE	59 000,00
		Nature 65733	**66 500,00**
657382/65/539A/01/23	32784	UNIVERSITE DU MANS ETUDE OFFRE DE FORMATION	17 500,00
657382/65/599A/01/23	29229	SUBV.FACULTE DE MEDECINE D'ANGERS	70 400,00
		Nature 657382	**87 900,00**
65748/65/272A/01/633	17212	BATEAU PROMENADE SUBV.EQUILIBRE	35 000,00
65748/65/501A/01/23	7947	ESIEA - AIDE AU RECRUTEMENT	22 500,00
65748/65/502A/01/23	32813	ESTACA -NOUV.FORMATIONS 2E SEM 2023	12 500,00
65748/65/512A/01/67	26714	CLARTE APPUI INNOVATION PME	43 937,50
65748/65/532A/01/67	13871	IPC - SUBVENTION FONCT. (LOYER)	38 340,00
65748/65/532A/01/67	16094	IPC - SUBV. PROGRAMMES R&D	120 000,00
65748/65/538A/01/65	20643	FONDS SOUTIEN AUX ENTREPRISES D'INSERTION	30 875,00
65748/65/599A/01/23	5398	VIE ETUDIANTE	10 900,00
65748/65/599A/01/23	19512	SUBV. VMD FORUM ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	10 000,00
65748/65/599A/01/23	31553	ECOLE DESIGN - SUBVENTION FONCTIONNEMENT	17 720,00
65748/65/599A/01/61	30378	RESEAU ENTREPRENDRE - LES ENTREPRENARIALES	2 375,00
65748/65/649A/01/326	16097	SPORT - EVENEMENTIEL - FAES	1 397,00
65748/65/653A/01/633	5234	SUBV. FONCT. HALTE FLUVIALE LAVAL	2 000,00
65748/65/682A/01/325	30478	ESPACE MAYENNE FONDS AIDE FAUSEM -UTILISATEURS SPORTIFS	10 618,22
65748/65/699A/01/633	9209	SUBV. FONCT. OFFICE DU TOURISME LAVAL	34 912,50
65748/65/706A/01/555	20666	FONDS SUBVENTIONS HABITAT	20 000,00
65748/65///76	35251	SUBV DE FONCT PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	29 750,00
65748/65/918A/01/65	14922	SUBV AGGLO OPERATIONS PLIE	23 896,00
65748/65/919A/01/52	18482	CONTRAT DE VILLE FONDS FIPAH	9 215,00
65748/65/925A/01/61	5320	SUBV.FONCTIONNEMENT - INITIATIVE MAYENNE	47 500,00
65748/65/933A/01/251	20644	ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE	42 750,00
65748/65/933A//61	9099	SUBVENTION FONCTIONNEMENT COODEMARAGE 53	12 500,00
65748/65/953A/01/588	35274	SUBVENTION FONCT FERME URBAINE ST NICOLAS	88 964,00
65748/65/999A/01/61	31564	FONDS SOUTIEN AUX PROJETS DE TERRITOIRE	1 000,00
65748/65/999A/01/61	31587	CCI FORMATION NUMERIQUE DES COMMERCANTS	15 000,00
		Nature 65748	**683 650,22**
65888/65/199A/01/845	32889	INDEMNITE D'IMPREVISION ENTRETIEN DES VOIRIES	17 102,82
		Nature 65888	**17 102,82**
		Chapitre 65	**868 093,04**
	DEPENSE FONCTIONNEMENT		**1 303 944,66**

IMPUTATION	LC	Libellé	REPORT

RECETTE FONCTIONNEMENT

IMPUTATION	LC	Libellé	REPORT
74718/74/B130/01/020	31647	SUBV ETAT AUDIT PARCOURS CYBER SECURITE FRANCE RELANCE	50 000,00
		Nature 74718	**50 000,00**
7472/74/952A/02/410	35254	FSE + SUBVENTION REGION	94 308,48
7472/74/954A/01/758	35239	CONTRAT NATURE SUBV REGION FONCT	52 955,00
7472/74/954A/01/758	35367	CONTRAT NATURE AMO SUBV REGION	10 500,00
		Nature 7472	**157 763,48**
7473/74/918A/01/65	17351	SUBVENTION DEPARTEMENT SERVICE EMPLOI	17 000,00
		Nature 7473	**17 000,00**
74771/74/918A/01/65	14925	SUBVENTIONS FSE PLIE	347 390,00
		Nature 74771	**347 390,00**
		Chapitre 74	**572 153,48**
	RECETTE FONCTIONNEMENT		**572 153,48**



Isabelle Fougeray : *Voilà, une petite présentation. Donc, un budget supplémentaire 2026 consolidé, donc, un budget principal et les neuf budgets annexes de 24 millions d'euros en fonctionnement et 33 millions d'euros en investissement. Comme je vous le disais aussi, dans ce budget supplémentaire, on va venir intégrer les résultats 2025. Résultats de fonctionnement 2025, donc, 35,6 millions d'euros. Je vous ai proposé d'affecter 12,3 millions d'euros en recettes/réserves d'investissement au 1068 et 23,3 millions reportés en section de fonctionnement au compte 002. Ce qui fait que nous avions inscrit au BP 2026 des emprunts théoriques à hauteur de 40 millions d'euros et donc, dans ce budget supplémentaire, nous venons réduire ce recours à l'emprunt théorique à hauteur de 27 millions d'euros. Dans ce BS, nous procédons aussi à l'ajustement de la fiscalité puisque, quand nous avions voté ce budget, nous n'avions pas tous ces éléments. Concernant la fiscalité locale, nous venons inscrire, comme je vous disais, la baisse de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, donc, moins 160 000 euros de la taxe comme la taxe sur les surfaces commerciales pour le même montant. Pour ce qui est de la fiscalité nationale, donc, une croissance atone de la fraction de TVA nationale, donc, voilà, une perte de 200 000 euros. Nous intégrons aussi les mesures de la loi de finances 2026 avec la baisse des compensations fiscales. Donc là, c'est une perte d'un million d'euros. Et par contre, on vient réintégrer le reversement DILICO 2025 et 2026. Donc, tout à l'heure, je vous avais expliqué que Laval Agglomération venait contribuer à hauteur de 538 000 euros en 2025. Elle le fera aussi en 2026 pour accompagner la dette de l'État, en tout cas, la compenser. Et l'État, en fait, vient reverser l'année suivante, mais elle ne reverse pas les 100%. Elle reverse 90 % de ce que Laval Agglomération avait versé l'année précédente. Donc, vous voyez, on intègre une recette de 970 000 euros. Nous avons fait le choix d'intégrer cette recette sur l'exercice 2026. On aurait pu l'étaler, mais on mettra en reporté sur 2027. Dans ce BS, nous procédons aussi à des ajustements de crédit de fonctionnement de dépense avec la suppression de la subvention théorique au budget déchets. En effet, au moment où on avait fait le budget primitif, les équilibres étaient difficiles à trouver et donc, on avait inscrit une subvention du budget principal vers le budget déchets, mais là, avec la reprise des résultats, il n'y a plus besoin de cette subvention. Donc, on l'efface. Et puis, les subventions d'équilibre pour l'ensemble des budgets annexes du coup, s'élèvent à 6,7 millions d'euros après ce budget supplémentaire. Nous réalisons aussi des ajustements de crédit d'investissement de dépense. Donc là, on vous a mis les principales opérations, notamment sur la zone des Touches, avec des travaux de réhabilitation pour 170 000 euros, des travaux de voirie sur l'ex-Bona Sabla pour 550 000 euros, le stade Le Basser pour l'acquisition de terrain pour 260 000 euros, et puis, l'aménagement des locaux TUL et, alors, ce n'est pas station d'avitaillement, c'est la station de lavage pour 530 000 euros. Et puis, des ajustements aussi au niveau des crédits d'investissement de recettes parce que là aussi, nous avons un décalage du FCTVA, donc c'est une perte temporaire d'1,5 million d'euros en recettes d'investissement qui est aussi une conséquence de la loi de finances 2026. Et puis, une subvention de terrain de football synthétique qui n'aura pas lieu à hauteur de 525 000 euros. Voilà, Monsieur le Président*.

Florian Bercault : *Est -ce qu'il y a des questions, remarques ? Oui, Yannick Borde.*

Yannick Borde : *Merci, Monsieur le Président. J'ai deux questions sur les investissements qui apparaissent de façon importante. C'est Bona Sabla, si on peut nous en dire un mot, plus 550 000 euros. Et puis, en quoi consiste l'acquisition sur le Stade Le Basser pour 260 000 euros ? Et très sincèrement, malgré la qualité de la présentation, je ne m'y retrouve pas sur les variations de fiscalité, puisqu'on a un autre document : là, il y a le PowerPoint tel qu'il est projeté. Si on peut avoir la page d'avant, s'il vous plaît, où il y a toutes les... Voilà. Donc là, si je comprends bien, le solde de tout ça, ça fait, sur les mesures de loi de finances, ça se compense à peu près entre moins 1 million et plus 0,97. Donc il n'y a pas d'impact. Et au-dessus, on a trois impacts négatifs qui font à peu près 500 000 euros. Or, dans un autre*

document, qui s'appelle « Principaux éléments, budget supplémentaire 2026 », à un moment donné, on voit apparaître une somme de 1 471 000 euros en moins, en recettes. Donc sincèrement, je n 'ai pas réussi à faire la connexion entre les deux documents. En recettes d'investissement, là, il n'y a peut-être pas que de l'investissement. Je n'ai pas compris d'où venait, à quoi correspondait ces 1 471 000 euros, qui n'est pas expliqué dans les slides que nous avons projetés. Là, je suis sur un tableau, dans une autre pièce annexe, qui s 'appelle « Principaux éléments, budget supplémentaire 2026 ». Et la ligne, c'est « FCTVA, décalage N -1, impact, loi de finances 2026 ». Si on peut avoir l'explication sur ces trois points, merci.

Florian Bercault : *Peut-être sur Bona Sabla, donc on rachète une partie du foncier à la SIC Level pour lancer une opération. Il y a une partie qui est portée par un portage immobilier via la FAB qui est un industriel sur la partie construction et nous on rachète le foncier. Donc c'est principalement ça les budgets. Sur le Stade Le Basser, je ne sais pas si Céline pourra nous en dire un mot mais je redonne la parole à Isabelle.*

Isabelle Fougeray : *Alors, du coup, est-ce que, éventuellement, tu aurais la page en référence des 1,3 million d'euros ? Yannick, s 'il te plaît. Juste, voilà.*

Yannick Borde : *C 'est le document « CC59C, budget supplémentaire 2026, annexe 2, rapport présentation ». Donc, c'est la deuxième annexe, si vous êtes sur Idélibre, si on a tous la même, c'est la deuxième annexe. Et dans cette deuxième annexe, il y a un premier tableau, avec les principaux éléments budgétaires supplémentaires 2026. Et dans le budget principal, dans la section investissement, il y a, moi je regarde tous les chiffres, mais il y en a qui m'attirent plus que d'autres, il y a, avant le BA terrain, avant le budget annexe terrain, « FCTVA, décalage N -1, loi de finances 2026, moins 1 471 000 ».*

Isabelle Fougeray : *J'essaie de l'avoir sous les yeux. Je m'excuse. Oui, c'est le décalage. On me dit que c'est le décalage de la perception du FCTVA d'une année sur l'autre.*

Yannick Borde : *Donc, il n'est pas dans les powerpoint celui -là.*

Isabelle Fougeray : *Non. C'est vrai qu'on n'a pas forcément mis tous les éléments. C'est vrai que, du coup, vous avez aussi un tableau qui reprend l'ensemble de ce qui a été intégré. Là, vraiment, on a repris ce qui était le plus marquant dans ce BS parce que, c'est vrai que, sinon, on allait avoir des tonnes de slides. Mais, par contre, c'est pour ça que tu les retrouves dans tous les documents annexes qui ont été fournis. Mais, je te l'accorde, avec la présentation, tu ne peux pas retrouver précisément les montants. Il faut partir des documents qui ont été mis en annexe. Mais je reviendrai vers toi. On peut aussi t'apporter les éléments plus précis.*

Céline Loiseau : *Concernant le Stade Le Basser, il me semble que c'est l'achat de maisons pour pouvoir accéder au stade de la rue de Mayenne. Mais pareil, je reviendrai vers toi Yannick pour avoir plus de détails.*

Florian Bercault : *Est-ce qu'il y a d'autres questions, remarques ? Je propose de voter ce budget supplémentaire.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 59 / 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026

Rapporteur : Isabelle Fougeray

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-11, L2121 29, L 2311-1 et suivants, L5211-1,

Vu le projet de budget supplémentaire pour l'année 2026, ainsi que la présentation générale, la récapitulation des propositions et les états complémentaires qui y sont annexés,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le conseil communautaire autorise le président à effectuer les modifications budgétaires mentionnées dans les tableaux en annexe 1, conformément au rapport de présentation joint en annexe 2.

Article 2
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, quinze conseillers communautaires s'étant abstenus (Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard, Valérie Melot-Raynal, Patrick Péniguel, Marie-Paule Phelippot, Olivier Richefou, Samia Soultani-Vigneron, Gilles Mézière, Agathe Laigle, Fabien Guittois, Stéphanie Hibon-Arthuis, Yannick Borde, Murielle Mouloudj-Millet, Pierre Besançon et Nelly Houssin.

(Toutes les pièces annexes relatives au budget supplémentaire 2026 sont accessibles sur le site de Laval Agglomération ou consultables au service vie des instances.)

Florian Bercault : *Donc c 'est adopté, 15 abstentions. On passe en admission en non-valeur des créances irrécouvrables. Isabelle Fougeray.*

- **CC60 – ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES**

Rapporteur : Isabelle Fougeray

I - Présentation de la décision

La trésorière principale nous informe qu'elle n'a pu opérer le recouvrement de certaines créances en raison de la modicité des sommes, de l'insolvabilité de certains débiteurs ou de la disparition de ces derniers.

Pour le budget principal, il s'agit d'impayés concernant :
- la facturation de l'école de musique pour 194,92 € TTC
- le remboursement de salaire pour 277,95 € TTC
- des déplacements abusifs sur astreintes pour 20 € TTC

Pour le budget Bâtiments, il s'agit d'impayés concernant :
- les loyers pour 4 768,46€ HT
- le foncier pour 116,07 € HT

Pour le budget Déchets, il s'agit d'impayés concernant :
- la redevance des professionnels en déchetterie pour 22,73 € HT

Au budget eau régie, les créances concernent des impayés pour un montant total de 14 061,09 € HT pour la partie eau et un montant total de 10 107,11 € HT pour la partie assainissement.

Au budget assainissement régie, les créances concernent des impayés pour un montant total de 432,90 € HT.

II - Impact budgétaire et financier

Sur présentation de justificatifs, il apparaît que ces sommes représentent :
- 442,87 € HT au budget Principal
- 4 884,53 € HT au budget Bâtiments
- 22,73 € HT au budget Déchets
- 24 168,20 € HT au budget Eau, dont 10 107,11 € HT à réaffecter au budget Assainissement
- 432,90 € HT au budget Assainissement

Isabelle Fougeray : *La trésorière principale nous informe qu'elle n'a pu opérer le recouvrement de certaines créances en raison soit de la modicité des sommes, soit de l'insolvabilité de certains débiteurs ou de la disparition de ces derniers. Il apparaît que ces sommes qui doivent être admises en non-valeur représentent 442,87 euros hors taxes pour le budget principal, 4 884,53 euros hors taxes au budget bâtiment, 22,73 euros hors taxes au budget déchets, 24 162,20 hors taxes au budget eau, dont 10 107,11 à réaffecter au budget assainissement et 432,90 euros hors taxes au budget assainissement.*

Florian Bercault : *Voilà, est -ce qu'il y a des questions ? Je propose donc de voter et ensuite on passe au fond de concours pour certaines communes de l'agglomération. Isabelle Fougeray.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 060 / 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES

Rapporteur : Isabelle Fougeray

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121 29, L5211-1,

Considérant que la trésorière principale du Pays-de-Laval n'a pu recouvrer certaines créances,

Qu'elle a sollicité et justifié l'admission en non-valeur des créances suivantes :
- 442,87 € HT au budget Principal
- 4 884,53 € HT au budget Bâtiments
- 22,73 € HT au budget Déchets
- 24 168,20 € HT au budget eau dont 10 107,11 € HT à réaffecter au budget assainissement
- 432,90 € HT au budget assainissement

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Les créances irrécouvrables désignées ci-après sont admises en non-valeur :
- 442,87 € HT au budget Principal
- 4 884,53 € HT au budget Bâtiments
- 22,73 € HT au budget Déchets
- 24 168,20 € HT au budget eau dont 10 107,11 € HT à réaffecter au budget assainissement
- 432,90 € HT au budget assainissement

Article 2
Les crédits budgétaires nécessaires à cette opération sont inscrits au budget supplémentaire (BS) 2026 du 29 juin 2026.

Article 3
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, un conseiller communautaire s'étant abstenu (Thomas Brisseau).

CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR - CREANCES ETEINTES

BUDGET	REDEVABLES	MONTANT HT	MONTANT TTC
Budget Principal	Impayés (liste 7749650311) - 4 personnes		
	- Titres EM - 2 personnes	194,92 €	194,92 €
	- Remboursement salaire - 1 personne	227,95 €	227,95 €
	- Déplacements abusifs sur astreintes - 1 personne	20,00 €	20,00 €
	Total budget principal	*442,87 €*	*442,87 €*
Budget Batiments	Impayés (liste 7854272711) - 3 sociétés		
	- Loyers	4 768,46 €	5 722,15 €
	- Foncier	116,07 €	139,28 €
	Total budget Déchets	*4 884,53 €*	*5 861,43 €*
Budget Déchets	Impayés (liste 6296350311) - 1 société		
	- Redevance professionnel dechetterie	22,73 €	27,28 €
	Total budget Déchets	*22,73 €*	*27,28 €*
Budget Eau régie	Impayés (liste 3934210511) - 21 personnes		
	- Partie EAU	3 565,79 €	3 761,91 €
	- Partie Assainissement	2 991,66 €	3 290,83 €
	Impayés (liste 7491742511) - 10 personnes - 7 sociétés		
	- Partie EAU	4 387,41 €	4 628,72 €
	- Partie Assainissement	2 640,11 €	2 904,12 €
	Impayés (liste 7502624111) - 34 personnes - 11 sociétés		
	- Partie EAU	6 107,89 €	6 443,82 €
	- Partie Assainissement	4 475,34 €	4 922,87 €
	Total Budget Eau régie	*24 168,20 €*	*25 952,27 €*
Budget Assainissement régie	Impayés (liste 7503584311) - 10 personnes - 3 sociétés	432,90 €	476,17 €
	Total Budget Assainissement régie	*432,90 €*	*476,17 €*
	Total Général	29 951,23 €	32 760,02 €

- **CC61 – FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES (ENVELOPPE 2024-2026) - ATTRIBUTION À SAINT-PIERRE-LA-COUR, ENTRAMMES ET CHANGÉ**

Rapporteur : Isabelle Fougeray

I - Présentation de la décision

Par délibération du 27 novembre 2023, le conseil communautaire a approuvé le nouveau dispositif de fonds de concours en faveur des communes membres sur la période 2024 à 2026 puis modifié par délibération du conseil communautaire du 30 septembre 2024. Il est donc possible de statuer sur les demandes faites par les communes ci-après désignées :

Commune de Saint-Pierre-la-Cour

La commune de Saint-Pierre-la-Cour a décidé de rénover l'école Jules Ferry. Plusieurs motivations expliquent la volonté d'entamer ses restructurations, dont le vieillissement important des bâtiments qui le rend énergivore, peu attrayant et peu fonctionnel.

Axe des travaux souhaités :

- améliorer le confort thermique des bâtiments avec mise en conformité technique,
- améliorer le confort acoustique des bâtiments avec mise en conformité technique,
- repenser l'espace restauration,
- structurer bâti et adaptation pédagogique et numérique,
- repenser l'aménagement paysager – apporter du végétal à l'école.

Le coût de l'opération est estimé à 6 320 000 € HT (Tranche ferme). Les travaux sont en cours pour un achèvement en juin 2026**.** La commune sollicite son fonds de concours à hauteur de 21 368€.

Commune d'Entrammes

La commune d'Entrammes a pour projet de réaliser une extension de la maison santé afin d'accueillir des nouveaux professionnels de santé qui ont la volonté d'installer leur cabinet sur la commune.

Le projet d'extension comprend donc la construction du prolongement du bâtiment existant avec le doublement de la surface au sol, puis l'ajout d'un étage pour augmenter la surface de 400 m² au total.

Les objectifs de ce projet sont :

- permettre l'accueil d'un nouveau ou plusieurs médecins dans un contexte de démographie médicale toujours fragile,
- accompagner les médecins avec l'accueil d'assistants médicaux, d'internes, ou encorde de docteurs juniors,
- regrouper les différents praticiens en un seul et même site : orthophonistes (déjà présents), podologue, psychologue, ostéopathe, kinésithérapeute, diététicienne.

Ce projet sera complété par la proximité du cabinet d'infirmières et de la pharmacie.

Le coût de l'opération est estimé à 1 044 246 € HT. Les travaux sont en cours pour un achèvement au 1er trimestre 2026**.** La commune sollicite son fonds de concours à hauteur de 44 903€. Celle-ci a également sollicité le fonds de concours 2025-2027 dédié en soutien aux équipements structurants pour des professionnels de santé, à hauteur de 100 000 €.

Commune de Changé

La commune de Changé a pour projet la création d'une liaison cyclo-piétonne en parallèle de la voie communale n°3 entre le parc des sports de la Grande Lande et le parc tertiaire Cérès, ce qui représentera 785 mètres linéaires.

La présence de cyclistes, piétons sur la chaussée de la voie a été constatée. Cette voie est très utilisée par les automobilistes comme déviation afin d'éviter les embouteillages du pont de Pritz.

La présence de ces différents flux sur cette voie étroite pose un problème de sécurité routière.

Le projet complètera les objectifs du Schéma Directeur des Aménagements Cyclable (SDAC) de Laval Agglomération puisqu'il assurera la continuité de deux pistes cyclables existantes et structurantes.

Le coût de l'opération est estimé à 208 000 € HT. Les travaux seront réalisés sur le troisième trimestre 2026. La commune a sollicité son fonds de concours à hauteur de 35 191 €

II - Impact budgétaire et financier

Commune	Projet	Montant du projet HT	Montant du Fonds de concours attribué
SAINT-PIERRE-LA-COUR	Rénovation avec extension de l'école Jules Ferry – Tranche ferme	6 320 000 €	21 368 €
ENTRAMMES	Extension de la maison santé	1 044 246 €	44 903 €
CHANGÉ	Aménagement d'une liaison douce entre le parc de la grande lande et le parc tertiaire Cérès.	208 000 €	35 191 €

Les opérations précitées bénéficieront du versement de 50% du fonds de concours sur présentation d'une attestation de début des travaux. Le solde sera versé sur présentation du bilan financier de l'opération accompagné d'un état des dépenses et des recettes de l'opération visé par le comptable public et de la preuve de la publicité présente sur le chantier. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

Isabelle Fougeray : *Donc, oui, trois communes sollicitent leurs fonds de concours. Donc, la commune de Saint-Pierre-la-Cour qui a décidé de rénover l'école Jules Ferry. Le coût de l'opération est estimé à 6 320 000 euros hors taxes et donc, elle sollicite son fonds de concours à hauteur de 21 368 euros. Pour ce qui est de la commune d'Entrammes, elle a donc pour projet de réaliser une extension de la maison de santé afin d'accueillir des nouveaux professionnels de santé qui ont la volonté d'installer leur cabinet sur la commune. Le coût de l'opération est estimé à 1 044 246 euros hors taxes et la commune donc sollicite son fonds de concours à hauteur de 44 903 euros. Il faut savoir aussi qu'elle a sollicité dans le cadre de cette opération le fonds de concours 2025 -2027 dédié aux équipements structurants pour des professionnels de santé à hauteur de 100 000 euros. Et enfin, la troisième commune, ça concerne la commune de Changé qui a pour projet la création d'une liaison cyclo-piétonne en parallèle de la voie communale numéro 3 entre le parc des sports de la Grande-Lande et le parc tertiaire Cérès. Ça représente 785 mètres linéaires. Le coût de l'opération est estimé à 208 000 euros hors taxes et donc la commune de Changé sollicite son fonds de concours à hauteur de 35 191 euros.*

Florian Bercault : *Voilà, je vous propose donc s'il n 'y a pas de remarques de voter ces fonds de concours. J 'en profite pour confirmer l'information de Céline sur la maison. C'est bien une maison qui a été achetée pour faire la percée avec l'avenue de Mayenne.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 061 / 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES (ENVELOPPE 2024-2026) - ATTRIBUTION À SAINT-PIERRE-LA-COUR, ENTRAMMES ET CHANGÉ

Rapporteur : Isabelle Fougeray

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la délibération n°159/2023 du conseil communautaire du 27 novembre 2023 portant sur la création d'un fonds de concours 2024-2026 aux communes,

Vu la délibération n°109/2024 du conseil communautaire du 30 septembre 2024 modifiant le règlement d'intervention du fonds de concours 2024-2026 aux communes,

Considérant que les demandes de fonds de concours déposées par les communes de Saint-Pierre-la-Cour, Entrammes et Changé sont éligibles au règlement d'attribution du fonds de concours 2024-2026,

Que les crédits sont disponibles,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire

DÉLIBÈRE

Article 1er
Il est attribué aux communes mentionnées dans le tableau ci-dessous, pour la période 2024-2026, les fonds de concours suivants :

Commune	Projet	Montant du projet HT	Montant du Fonds de concours attribué
SAINT-PIERRE-LA-COUR	Rénovation avec extension de l'école Jules Ferry – Tranche ferme	6 320 000 €	21 368 €
ENTRAMMES	Extension de la maison santé	1 044 246 €	44 903 €
CHANGÉ	Aménagement d'une liaison douce entre le parc de la grande lande et le parc tertiaire Cérès.	208 000 €	35 191 €

Article 2
Le président de Laval Agglomération, ou son représentant, est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, deux conseillers communautaires s'étant abstenus (Thomas Brisseau et Christian Raimbault).

Florian Bercault : Donc c 'est adopté. Olivier Barré.

Olivier Barré : *Juste à la fin de toutes ces délibérations concernant le service ressources, je voulais, et je pense que je vais associer Isabelle, remercier et féliciter le service financier de Laval Agglo sous la houlette de Henri De Monval, puisque, par exemple, pour ma part, je suis un petit nouveau qui suis arrivé. Donc, on a toujours trouvé quelqu'un pour nous donner des explications, même si ce n'est pas fini, parce que je pense que la tâche est rude.*

Florian Bercault : *Merci pour eux. On passe aux questions culture et sport. Il y a une délibération sur le sport. Donc c'est l'avenant à la convention de partenariat avec la SASP Stade Lavallois Mayenne Football Club. Claire Le Cornec.*

CULTURE SPORT

- **CC62 – SASP STADE LAVALLOIS MAYENNE FOOTBALL CLUB – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT DU 28 JUIN 2023**

Rapporteur : Claire Le Cornec

I - Présentation de la décision

La présence, sur son territoire, d'une équipe de football de haut niveau constitue un élément important tant de l'animation que du dynamisme économique et de la communication. Aussi, Laval Agglomération et la SASP Stade Lavallois s'engagent-elles dans un partenariat qui explique la volonté pour Laval Agglomération d'aider la SASP Stade Lavallois Mayenne FC à atteindre ses objectifs sportifs et éducatifs et pour la SASP Stade Lavallois Mayenne FC d'intensifier le rayonnement de l'image de Laval Agglomération et de participer au développement de sa politique sportive, d'animation et d'insertion des jeunes par le sport.

Par délibération du 5 juin 2023, le bureau communautaire a approuvé les termes de la convention de partenariat entre Laval Agglomération et la SASP du Stade Lavallois Mayenne Football Club. Cette convention conclue pour trois années, arrive à échéance.

Cet avenant est établi dans l'attente d'une future convention à intervenir après la contractualisation des engagements avec la SASP Stade Lavallois MFC quant au projet nouveau stade.

Aussi, il vous est proposé de prolonger ce partenariat pour les cinq premiers mois du championnat 2026/2027 soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Sur la base de la subvention de la saison 2025/2026 soit 380 000 €, la subvention est fixée à 190 000 € pour la période du 1er août 2026 au 31 décembre 2026. Ce montant correspond au maintien du club en Ligue 2. Il pourra être ajusté en fonction du niveau/classement de l'équipe au terme de la saison 2025/2026 soit :

- En cas de descente du club en Ligue 3, le montant de la subvention sera minoré de 50 000 €, pour s'établir à 140 000 €.

Les autres articles de la convention de partenariat du 28 juin 2023 restent inchangés.

Sur avis de la commission culture et sport du 26 mai 2026, il est proposé au bureau communautaire d'adopter l'avenant n°1 de la convention de partenariat jointe en annexe.

II - Impact budgétaire et financier

Les crédits seront inscrits dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2027.

Claire Le Cornec : *On vous propose de voter cet avenant à la convention de partenariat avec le Stade Lavallois. Donc, Laval Agglomération s 'engage à les aider à atteindre leurs objectifs sportifs et éducatifs, en contrepartie de quoi on attend du stade Lavallois Mayenne d'intensifier le rayonnement de l'image de Laval Agglomération et de participer au développement de la politique sportive d'animation et d'insertion des jeunes par le sport. Donc, ça correspond à la prolongation de la convention de partenariat sur les cinq mois à venir du championnat 2026 -2027 pour une somme de 190 000 euros puisque le club se maintient en Ligue 2. Les crédits seront inscrits dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2027. Donc, il vous est proposé d'adopter la délibération.*

Florian Bercault : *Merci, est-ce qu'il y a des remarques sur cette délibération ? Oui, Agathe Laigle.*

Agathe Laigle : *Oui, c'est juste une petite question, simplement pour savoir s'il existe des mécanismes similaires pour les autres sports de haut niveau, à savoir le futsal et le basket.*

Florian Bercault : *Céline Loiseau.*

Céline Loiseau : *Oui, donc il existe également des conventions tripartites pour l'Étoile et pour le basket. Donc j'avais proposé lors de la dernière commission sport qu'un groupe de travail soit mis en place pour travailler justement sur le sport de haut niveau. Pour pouvoir être plus homogène entre les différents clubs.*

Florian Bercault : *Est -ce qu'il y a d 'autres remarques ? Non, je vous propose de voter en espérant que ça leur porte chance avant la reprise le 14 août contre Nantes. Il y en a un avant, contre Rodez d'abord.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 062 / 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

SASP STADE LAVALLOIS MAYENNE FOOTBALL CLUB – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT DU 28 JUIN 2023

Rapporteur : Céline Le Cornec

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Considérant que la présence, sur son territoire, d'une équipe de football de haut niveau constitue un élément important tant de l'animation que du dynamisme économique et de la communication,

Considérant la volonté de Laval Agglomération de poursuivre son partenariat avec la SASP Stade Lavallois Mayenne FC, il est proposé d'établir un avenant n°1 à la convention de partenariat avec la SASP Stade Lavallois Mayenne FC pour les cinq premiers mois du championnat 2026/2027 soit jusqu'au 31 décembre 2026,

Considérant le projet d'avenant n° 1 à la convention de partenariat joint en annexe,

Après avis favorable de la commission culture sport,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat passés avec la SASP Stade Lavallois Mayenne Football Club, jointe en annexe de la délibération, sont approuvés.

Article 2
La subvention octroyée au titre des cinq premiers mois du championnat de la saison 2026/2027 fera l'objet d'une inscription au budget primitif 2027, en application des clauses de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat du 28 juin 2023.

Article 3
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, deux conseillers communautaires s'étant abstenus (Thomas Brisseau et Éric Lemoine).

Secteur Fabrique du vivre ensemble
Département Sports pour tous

Avenant n° 1 à la convention de partenariat du 28 juin 2023 entre Laval Agglomération et la Société Anonyme Sportive Professionnelle du Stade Lavallois Mayenne Football Club

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Laval Agglomération
1 place du Général Ferrié CS 60809 53008 Laval Cedex
Siret n° 200 083 392 00015
code APE : 8411Z
représentée par son Président, en vertu d'une délibération du bureau communautaire du 15 juin 2026, dénommée ci-après Laval Agglomération

d'une part,

Et :
La Société Anonyme Sportive du Stade Lavallois Mayenne F.C., ci-après désignée SASP Stade Lavallois Mayenne F.C., dont le siège social est Plaine des Gandonnières – Rue Georges Coupeau à Laval et représentée par Monsieur Laurent LAIRY, agissant en qualité de Président de la SASP Stade Lavallois MFC.

d'autre part,

PRÉAMBULE

Laval Agglomération considère que la présence, d'une équipe de football de haut niveau, constitue, sur son territoire, tout en répondant aux attentes d'un très large public, un élément important pour la notoriété du territoire tant au niveau de l'animation, que du dynamisme économique et de la communication.

Le présent avenant prolonge la convention de partenariat du 28 juin 2023 pour définir le montant de la subvention pour les cinq premiers mois du championnat de la saison 2026/2027.

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – CONDITIONS FINANCIÈRES DU PARTENARIAT

L'article 3 est modifié comme suit :

Afin de permettre à la SASP Stade Lavallois Mayenne F.C. d'assumer ses missions, Laval Agglomération lui attribue une subvention de fonctionnement pour financer exclusivement les

missions d'intérêt général au titre de la saison 2026/2027 pour les cinq premiers mois du championnat soit du 1er août 2026 au 31 décembre 2026.

Sur la base d'une subvention annuelle de 380 000 €, le montant de la subvention s'élève à 190 000 €.

Ce montant correspond au maintien du club en Ligue 2. Il peut être ajusté en fonction de différentes conditions en fonction du niveau/classement de l'équipe au terme de la saison 2025/2026 :

- En cas de descente du club en Ligue 3, le montant de la subvention sera minoré de 50 000 €, pour s'établir à 140 000 €.

Selon cette règle, le montant sera arrêté par le Conseil Communautaire, dans le cadre de la procédure d'élaboration du budget primitif 2027.

Le versement s'effectuera en une seule fois à terme échu soit en janvier 2027 sous réserve du vote du budget primitif 2027.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

L'article 4 est modifié comme suit :
La présente convention est conclue pour les cinq premiers mois du championnat de la saison 2026/2027 soit du 1er août 2026 au 31 décembre 2026. Au terme de cet avenant, une nouvelle convention sera établi pour couvrir la fin du championnat saison 2026/2027 et les futures saisons à venir.

ARTICLE 3 :
Les autres articles de la convention de partenariat du 28 juin 2023 restent inchangés.

Fait à Laval, le

Pour la SASP Stade Lavallois Mayenne F.C., Le Président de la SASP,	Pour Laval Agglomération, Le Président,
Laurent Lairy	Florian Bercault

Florian Bercault : *Donc c'est adopté. Merci. Deux abstentions. On passe à la commission développement économique emploi enseignement supérieur avec une première délibération qui permet de soutenir le festival des Cigales. Tony Échelard.*